

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Désignation de deux secrétaires de séance et adoption du compte rendu du Conseil municipal du 24 septembre 2019.

Pages 4 et 8

ADMINISTRATION GENERALE

Numéros	Titres	Pages
2019-149	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	4

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2019-150	Décision modificative n°4	8
2019-151	Début d'orientations budgétaires de l'exercice 2020	8

RESSOURCES HUMAINES

2019-152	Rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes	50
2019-153	Recensement 2020	54
2019-154	Convention de mise à disposition du Délégué à la Protection des Données et de son adjoint avec l'Agglomération de Nevers et le CCAS	54

COMMUNICATION – TOURISME – RELATIONS EXTERIEURES

2019-155	Attribution d'une subvention pour l'organisation des 22èmes internationaux de tennis Nevers-Nièvre (ex tournoi « Future »)	54
2019-156	Partenariat entre la SAS French Run et la Ville de Nevers portant sur la communication et les actions promotionnelles de Nevers Marathon	54
2019-157	Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre – Convention de partenariat – Lancement des illuminations 2019 et chasse aux œufs 2020	58

CADRE DE VIE

2019-158	Convention relative à l'organisation de la viabilité hivernale pour la vie de circulation de la gare routière de Nevers	58
----------	---	----

DEVELOPPEMENT URBAIN

2019-159	Convention Ville de Nevers / ENEDIS – Mise en souterrain des réseaux électriques	58
2019-160	Cession à titre gratuit d'une parcelle route des Saulaies	59
2019-161	Rétrocession par Nièvre Aménagement d'un équipement polyvalent : Espace Stéphane Hessel, 20 rue Henri Fraisot à Nevers	59
2019-162	Mise à disposition à la SAFER d'un terrain agricole situé à Marzy au lieu-dit « la Sangsue »	59
2019-163	Achat d'un terrain 24 avenue Pierre Bérégovoy à Nevers	59
2019-164	Vente d'une maison avec terrain au 63, faubourg de la Baratte à Nevers	60
2019-165	Acquisition foncière de locaux commerciaux – 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers	60
2019-166	Attribution d'une subvention pour l'organisation du colloque « Alternatives Urbaines 2019 Nevers/Londres/Bristol » à l'association des architectes de la Nièvre A58	61

SPORT

2019-167	Courts de tennis couvert du Comité départemental de tennis de la Nièvre – Location pour le club de la JGSN Tennis – Convention CDTN/VDN	62
----------	---	----

CULTURE

2019-168	Convention de partenariat culturel entre la Ville de Nevers et Tandem	62
----------	---	----

EDUCATION

2019-169	Dispositif « Ecole et Cinéma » - Attribution de la participation communale aux écoles – Année scolaire 2019-2020	62
2019-170	Mise à disposition d'un minibus par l'APF pour une classe ULIS de l'école Lucie Aubrac – Année scolaire 2019-2020	62
2019-171	Convention avec le ministère de l'Education nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » à Nevers	62

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2019-172	Attribution d'une subvention pour l'organisation de la Nuit des Espoirs – Gala de Boxe	63
----------	--	----

FORCES ECONOMIQUES

2019-173	Dérogation à la règle du repos hebdomadaire – Autorisation d'ouverture dominicale	63
----------	---	----

Motion déposée par M. Diot – Situation des salariés d'Aisan Industrie

p 68

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire –

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare la séance du Conseil municipal du 26 novembre 2019 ouverte.

Je vais donner lecture des procurations.

Philippe Cordier a donné procuration à Michel Suet, Guy Grafeuille à moi-même, Chrystel Pitoun à Myriam Bertrand jusqu'à son arrivée programmée vers 20 heures, Isabelle Kozmin à Anne Wozniak, Catherine Fleurier à Corinne Mangel, Nathalie Royer à Blandine Beltier, Nathalie Charvy à François Diot.

Avant de démarrer l'ordre du jour de ce Conseil municipal, je voulais vous proposer de rendre hommage aux 13 militaires qui ont été tués en opérations extérieures Barkhane. Je rappelle que, depuis 2013, 38 soldats français ont perdu la vie au Mali, dans la lutte contre les groupes salafistes au Sahel.

Hier soir, lundi 25 novembre 2019, 13 militaires venant des régiments de Pau, de Gap, de Varcès-Allières-et-Risset ont péri lors de l'accident en vol de deux hélicoptères de l'armée de terre au cours d'une opération de combat dans la région de Ménaka, dans le sud-est du Mali.

Ces soldats effectuaient un déplacement dans le cadre de l'opération Barkhane conduite depuis des mois pour mettre fin aux exactions de groupes terroristes dans la région. Depuis quelques jours, des commandos traquaient un groupe de terroristes décelé quelques heures plus tôt et qui évoluait en pick-up et à moto.

Au nom de la municipalité de Nevers, je vous propose de rendre hommage à ces 13 militaires morts pour la France.

Je vous propose de nous incliner devant leur courage et leur engagement, en observant une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Avant encore de démarrer ce Conseil municipal, je vous propose d'avoir une pensée pour les victimes des inondations ; et également pour deux de nos collègues : Isabelle Kozmin a perdu sa maman ce matin, et Philippe Cordier sa belle-mère également ce matin. D'où leur absence à ce Conseil.

Il nous appartient de désigner deux secrétaires de séance.

Je propose que ce soit Colette Meunier et Mohamed Lagrib, si vous l'acceptez, et qu'ils en sont d'accord.

Pas d'opposition ?

(aucune.)

2019-149

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire –

Vous avez, je crois, le souhait de voir évoquer deux décisions prises par le Maire. Je vous cède la parole.

M. Diot –

Il s'agit de deux décisions du Maire groupées, les décisions 263 et 279, sur le même sujet. Elles concernent toutes les deux l'opération « Petit train » qui sillonne la ville depuis le 1^{er} octobre. J'ai à la fois une remarque et une question.

Une remarque. Si l'on fait le calcul, cela coûtera donc à la Ville, si l'opération est prolongée jusqu'en avril prochain, comme vous l'envisagez, 87 500 €.

En effet, 24 000 € du 1^{er} octobre au 16 novembre (décision 263), plus 23 760 € du 19 novembre au 18 janvier, plus éventuellement 39 765 € du 21 janvier au 30 avril (décision 279).

Cela nous semble vraiment beaucoup, cette somme de 87 500 €, et nous ne pouvons que remarquer le moment particulièrement bien choisi de cette période qui s'étend du 1^{er} octobre au 30 avril.

C'est la remarque générale, portant sur le coût de l'opération.

Maintenant, une question. Si l'on a deux décisions, c'est que nous avons été amenés à changer de prestataire.

Ma première question, c'est : « pourquoi a-t-on été amenés à changer de prestataire ? »

A ma connaissance le premier « Petit Train » donnait entière satisfaction, et un engagement avait visiblement été pris avec lui jusqu'en avril prochain, au point qu'il me semble que le premier prestataire conteste, aujourd'hui, ce qu'il considère comme une rupture abusive de contrat. Ce sont du moins les informations qui nous sont parvenues.

Je souhaiterais donc que nous ayons quelques éclaircissements à ce sujet, si c'est possible aujourd'hui.

M. le Maire –

Je vais vous répondre, et Pierrette Concile complètera si elle le souhaite.

Je vous cite, vous dites « *moment particulièrement bien choisi* ». Il n'y a pas de « moment particulièrement bien choisi ». Ce n'est pas la première fois que nous faisons venir un « Petit train » à Nevers. L'an passé, il n'y en avait pas eu, puisque nous avons fait le choix de la navette autonome Navya. Si vous sous-entendez des circonstances particulières, il n'y en a pas. Il n'y en a d'autant pas que c'est lié au mouvement dont la France, et les commerces, ont été particulièrement impactés lors des mouvements des samedis, et où l'Etat a décidé d'aider les villes. J'avais été auditionné au titre de Villes de France par l'Assemblée nationale. Il y a donc une

aide qui a été versée sous forme de subvention pour financer des actions en faveur du commerce à hauteur de 50 %.

Nous avons fait un certain nombre de propositions. Pierrette Concile pourra y revenir en détail. Elles portaient sur de l'animation, de la publicité... Tout n'est pas recevable, et il y a des choses que nous avons proposées qui n'ont pas été retenues.

Par contre, le « Petit train » l'a été. Je ne vous cache pas que j'avais été dubitatif lorsque j'avais vu le prix initialement, mais force est de reconnaître que cela fonctionne, qu'il est très fréquenté, et que les commerçants nous ont dit que cela avait un effet très positif *via* cet équipement, pendant un certain nombre de mois.

Le montant attribué à la Ville de Nevers au titre de ces différentes actions liées au blocage des samedis est de 180 000 €.

Parmi les actions retenues, on retrouve les panneaux 4X3, les animations de samedi matin, et la circulation de ce « Petit train » touristique, qui est d'ailleurs doté lui-même de panneaux publicitaires pour une période prévue du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2020.

Pourquoi y a-t-il deux décisions du Maire ?

Il y a une première décision, car nous avons contractualisé rapidement avec cette structure prestataire, qui s'appelle « En voiture, Simone », et qui s'appelait avant « Le Petit train parisien », pour une prestation de train touristique. Ce contrat a été conclu pour une prestation du 1^{er} octobre au 16 novembre, pour un montant de 24 000 €, puisque nous devons être en deçà du seuil des marchés publics, ce que je ne vous apprends pas. Et dans le même temps, nous avons lancé un appel public à la concurrence pour l'autre partie pour répondre à la procédure légale, pour la période du 19 novembre au 18 janvier 2020 pour la tranche ferme, et on s'était donné une tranche conditionnelle jusqu'au 31 avril 2020.

Cette consultation nous a permis de recevoir trois offres techniquement intéressantes, proposant des solutions innovantes pour valoriser le patrimoine en plus de l'activité commerciale du centre-ville. Nous nous sommes alors rendu compte qu'il y avait des écarts de tarifs très importants. Nous sommes attentifs à l'évolution des structures commerciales avec qui nous travaillons. Nous sommes en plus attentifs aux deniers publics, dont nous sommes dépositaires.

Le précédent prestataire que nous avons pris pour remplir rapidement cette condition se trouvait dans la fourchette haute avec un écart de plusieurs dizaines de milliers d'euros, que l'on pouvait difficilement compenser par des aspects techniques qu'il expliquerait, alors que le nouveau prestataire propose des éléments et des services notables, tels que l'accès PMR, des wagons vitrés, le Wifi, la possibilité d'avoir des écrans avec une visite virtuelle de la ville, des équipements de sécurité aux normes actuelles.

Voilà pourquoi la commission a retenu le candidat proposant l'offre la mieux classée. Je crois d'ailleurs que vous faites partie de cette commission, si je ne me trompe pas.

Voilà donc pourquoi il y a deux décisions sur une prestation qui peut sembler identique sur le papier, mais qui est un peu différente par rapport aux prestations proposées.

Voilà les explications.

Pierrette Concile veut peut-être ajouter quelques éléments.

Mme Concile –

Je voudrais juste rajouter que, sur le dossier initial, il fallait cibler des actions d'animation essentiellement. Nous avons ciblé le « Petit train », puisque c'était une

action qui avait déjà été menée dans le centre-ville il y a deux ou trois ans en arrière et qui avait bien fonctionné. Il y avait eu un bon retour aussi bien des commerçants que des clients, que des habitants du département et de la ville.

La deuxième action était des panneaux 4X3.

La troisième était la sonorisation de la ville, car c'est demandé depuis longtemps aussi, et l'animation du marché.

Il a été refusé l'action sonorisation.

Les panneaux 4X3 ont été pris, et cela sera porté par les Vitrines de Nevers, par les associations de commerçants.

On a donc retenu le « Petit train » et les animations des marchés, en plus des animations que l'on fait une fois par mois notamment sur le marché Carnot et relayées sur le marché Saint-Aricle.

En fait, ces actions sont à mener obligatoirement avant mai 2020. D'où le fait qu'il y ait une troisième tranche conditionnelle qui porterait sur mai 2020, puisqu'il faut que les actions soient menées avant mai 2020.

Pour information, on est à plus de 6 000 passagers dans le « Petit train », puisqu'un comptage est réalisé. Il y a un bon retour, actuellement encore, des commerçants, car cela amène beaucoup de flux dans la ville, et les personnes sont très contentes d'avoir ce « Petit train », qui changera d'itinéraire au moment du marché de Noël pour amener les personnes du centre-ville vers le marché de Noël. C'est un système qui est assez souple.

M. Diot –

Les choses ne sont peut-être pas aussi simples que cela, si le prestataire se trouve conduit à engager une procédure pour rupture abusive de contrat. C'est bien cette procédure-là qui m'interroge. On verra donc. Mais visiblement tout ne s'est pas fait parfaitement dans les clous comme vous le dites.

M. le Maire –

C'est vous qui le dites. Nous avons déjà eu des procès en référé précontractuel, et l'un, il n'y a pas longtemps, sur un sujet où l'architecte, en l'occurrence, qui l'avait lancé, a été débouté. Ce n'est pas parce qu'il y a un recours que le recours est fondé. Si à chaque fois qu'il y a un recours, c'est fondé, ce serait formidable ! Je serais le premier à vous le dire. On en ferait encore plus !

Plus sérieusement, il y a un recours ; dont acte. Nous vous tiendrons au courant du recours. Tout un chacun peut faire un recours contre une décision ou une délibération de la Ville de Nevers.

Voilà pour ce sujet.

Nous devons également approuver le compte rendu du Conseil municipal du 24 septembre 2019. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Dans ces conditions, nous allons le passer aux voix.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je propose, sauf si l'un d'entre vous n'était pas d'accord et souhaiterait voir examiner toutes les délibérations, que nous puissions envisager ensemble les délibérations sur lesquelles nous allons débattre, et nous voterons de façon groupée les autres.

Sommes-nous d'accord pour procéder de cette façon usuelle ?

Monsieur Devoise, pour le groupe Nevers à Venir.

- M. Devoise – Pour Nevers A Venir, nous souhaiterions voir évoquer les délibérations suivantes : n° 151, 152, 159, 163, 164, 165, 168 et 171.
- M. le Maire – La délibération n° 164 est proposée pour être votée de façon groupée.
- M. Devoise – Autant pour moi, c'est bien la délibération n° 163 et la délibération n° 165.
- M. le Maire – Pour le groupe Nevers à Gauche, François Diot.
- M. Diot – Nous rajouterions simplement les délibérations n° 156 et 173, et nous avons déposé une motion. Mais je vous fais une proposition, Monsieur le Maire : comme nous avons aujourd'hui 60 familles dans l'angoisse, dont une partie d'entre elles sont actuellement dans le public, suite à l'annonce d'un plan de licenciement touchant Aisan Industrie, je proposerais que l'on suspende la séance et qu'on leur donne la parole pour leur permettre de s'exprimer dans cette enceinte dès maintenant, car c'est le gros problème aujourd'hui qui est posé aux Neversaises et aux Neversois, dans la vie des vraies gens qui vivent à Nevers. Je souhaite donc que l'on puisse suspendre la séance, pour simplement leur permettre de s'exprimer. On pourrait éventuellement étudier notre motion dès le début du Conseil, avant de passer au reste. Je pense que c'est une question de respect pour les salariés qui sont en difficulté. A un mois de Noël, un plan de licenciement. On a connu cela avec la SIL il y a quelques années, entre Noël et le Nouvel An. Cela fait partie des méthodes inhumaines du patronat international.
- M. le Maire – D'abord, tout le monde est dans la vraie vie, ici, je voudrais bien qu'on le conçoive, et tout le monde est confronté à des difficultés différentes, mais évidemment la municipalité porte une attention maximale à ce qui se passe sur son territoire sans forcément crier victoire chaque jour. A ce sujet, vous le savez, je vous l'ai dit, et j'ai des éléments complémentaires à vous apporter depuis samedi. Nous n'avons pas attendu vos motions à la fois en Conseil communautaire et aujourd'hui pour nous préoccuper de la situation.
- Je souhaite revenir sur le sujet lorsque nous aborderons votre proposition de motion. Je vous fais une autre proposition. Ce que je regrette, c'est que vous ne nous ayez pas contactés. L'opposition constructive, c'est aussi être capable de venir vers nous en disant que des familles allaient venir, qu'il serait bien de le faire, mais d'en discuter.
- Je veux bien suspendre la séance quelques minutes pour qu'un représentant prenne la parole pour dire quelques mots, auxquels nous serons attentifs.
- Sur ce genre de sujets d'intérêt général pour la Ville, nous sommes une seule municipalité, il n'y a plus de groupes politiques, et ce serait bien qu'il y ait un travail en amont, y compris sur les rédactions de motions. Cela fait 5 ans et demi que nous vous proposons de prendre l'attache avec les Présidents de groupes, en indiquant que vous souhaitez déposer une motion, pour qu'il soit possible de se mettre d'accord sur les termes. Vous savez très bien que chaque mot compte dans une motion. Mais imposer la motion de l'un ou de l'autre, je trouve cela dommage. Je trouve intelligent et intéressant de démontrer que, sur ces sujets-là, la municipalité peut être ensemble – et elle en sera d'autant plus forte – que de chercher parfois des récupérations politiques.

Attendez, laissez-moi terminer. J'ai dit « plutôt que... » ; je parle en général. Car cela arrive. Et je pense que ce serait intéressant de mettre de côté toute orientation politique, et de dire « la municipalité de Nevers décide de voir comment elle peut accompagner, aider, défendre la population neversoise ». Il me semblerait intelligent qu'un travail en amont soit fait, et pas juste des tribunes au sein des conseils, auxquelles on n'a pas le temps de se préparer les uns et les autres.
Je suspends la séance du Conseil municipal, et je laisse parler un représentant des salariés.

M. Diot – Très bien, Monsieur le Maire, je vous remercie. En précisant que ce n'est évidemment pas moi qui fais venir les salariés ; ils sont assez grands eux-mêmes. Par ailleurs, les motions que nous vous avons transmises ont été adressées il y a 10 jours ; on a donc tout le temps de les retravailler ensemble si vous le souhaitez.

M. le Maire – Ce n'est pas cela que je veux dire. C'est que vous nous transmettez une motion toute ficelée. Moi, je vous indique que, sur ce genre de sujet, contactez M. Devoise. Il y a des Présidents de groupes... Cela sert à cela. Même au niveau national, les Présidents de groupe y vont ensemble. Vous êtes capables de vous voir et de parler. Je trouve intéressant que l'on arrive ensemble avec quelque chose de préconstruit, en disant que vous l'avez travaillé, car cela va dans le sens de l'intérêt général de la Ville et de la population qui y habite et des personnes qui y travaillent.

(Suspension de séance de 18 h 57 à 19 h 25)

M. le Maire – Nous reprenons le cours du Conseil. Nous vous tenons au courant si la réunion de jeudi peut avoir lieu.

Je vais vous inviter à voter ensemble les délibérations n°150, 153, 154, 155, 157, 158, 160, 161, 162, 164, 168, 169, 170, et 172.

Sur ces délibérations, qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-150 Décision modificative n°4
Approuvé à l'unanimité

2019-151 Débats d'orientations budgétaires de l'exercice 2020

M. le Maire – Je vais passer la parole à M. l'Adjoint aux Finances pour la présentation du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2020, qui sera sans doute complété par d'autres élus.

Je rappelle qu'il s'agit d'une prise d'acte quant à la tenue du débat d'orientations budgétaires et non pas sur le débat d'orientations budgétaires quant à son contenu lui-même.

Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.
L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

En conséquence, je vous propose de bien vouloir débattre des orientations budgétaires que la municipalité prévoit de mettre en œuvre pour la préparation du budget 2020. Ce budget vous sera présenté lors de la réunion du Conseil municipal du 17 décembre prochain.

Ainsi, dans le cadre de la définition de la programmation financière de fin de mandat, il vous est proposé de retenir les objectifs principaux suivants :

- Maîtriser les dépenses d'exploitation
- Maintenir les taux de fiscalité
- Ramener l'endettement de la Ville de 49,2 M€ à 47,9 M€
- Prévoir les crédits de paiement pour financer les « coups partis » en investissement
- Poursuivre la recherche active de financements, y compris pour le financement de nos événements.

Il va vous être proposé une projection.

(Projection d'un diaporama)

En préambule, j'ai le plaisir de vous présenter le dernier DOB de cette mandature.

Vous avez pu constater que nous sommes malgré tout presque en pluriannuel, ce qui montre bien que l'équipe majoritaire assurera sa mission jusqu'au terme du mandat que nous ont confié les Neversois en mars 2014.

Vous avez pu également, en consultant ce DOB, mesurer l'importance des investissements qui auraient pu être réalisés à travers l'extrait des autorisations de programmes dont la liste définitive sera arrêtée lors du vote du budget primitif qui aura lieu en décembre, car il ne vous aura pas échappé que nous n'aurons pas les moyens de tout réaliser.

Le plan du rapport est le suivant :

- Introduction
- 1. Cadre juridique du DOB
- 2. Indicateurs macro-économiques et dispositions du PLF 2020
- 3. Orientations budgétaires et de ressources humaines 2020
- 4. Priorités politiques du budget primitif 2020
- Conclusion.

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires 2020 s'inscrit dans le cadre du vote du dernier budget du mandat.

Nous avons fait le choix, comme la municipalité précédente, d'ailleurs, de voter le budget avant le renouvellement du Conseil municipal en mars prochain afin d'assurer un bon fonctionnement de notre institution.

L'objectif de continuité du service public est également présent dans la volonté de la majorité de poursuivre son œuvre sur la voie engagée en 2014 et de rester fidèle aux engagements pris devant les Neversois. J'ajouterais qu'il y aura toujours, si la majorité doit changer, la possibilité de faire des décisions modificatives, ce que nous avons fait, nous, d'ailleurs lorsque nous sommes arrivés.

▪ **Rappel des principaux engagements du mandat :**

- La redynamisation du centre-ville et de la vie de quartier
- Le développement de l'attractivité et la valorisation de l'image de Nevers
- L'amélioration du cadre de vie pour faire de Nevers une ville plus facile à vivre, plus verte, plus sûre
- La préservation de l'avenir de nos jeunes et le bien-être de nos seniors au travers d'une offre de service public de qualité
- La mise en valeur de l'offre touristique, culturelle et patrimoniale avec l'ambition de tourner la ville vers la Loire
- La conduite d'une gestion exemplaire et transparente.

1. Cadre juridique du DOB

Je propose de passer sur ce thème, car nous l'avons eu tout à l'heure lors de lecture de la délibération. Je vais simplement rajouter qu'en référence à la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018, il doit apparaître maintenant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement (solde entre les nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts).

2. Indicateurs et principales dispositions du projet de loi de finances pour 2020

Comme chaque année, je ne les commenterai pas, mais chacun aura le même niveau d'information. Le changement essentiel concerne principalement la taxe d'habitation.

3. Orientations budgétaires et de ressources humaines pour 2020

De manière synthétique, les objectifs financiers pour 2020 sont les suivants :

- Le maintien de nos taux de fiscalité
- La maîtrise de nos charges d'exploitation
- La poursuite de notre désendettement
- Le financement des « coups partis » en investissement
- La recherche active de cofinancements de nos projets et de nos événements
- Le respect des grands équilibres financiers.

Les diapositives à venir permettront de préciser et d'illustrer ces objectifs financiers pour le BP 2020.

➤ **La fiscalité :**

- Taux de fiscalité pour 2020

Nous maintenons les taux de fiscalité pour 2020 :

. Pour la taxe d'habitation, le taux était de 19,25 % en 2019. En 2020, nous proposons le maintien à 19,25 %. Le taux de la strate en 2018 était de 20 %. Je rappelle qu'en 2013, le taux était de 20,72 %.

. Pour la taxe foncière sur le bâti, le taux était en 2013, de 28,18 %. En 2019, nous étions arrivés à 26,19 %. En 2020, nous proposons de maintenir ce taux. Le taux de la strate en 2018 est de 23,19 %. Nous n'avons pas pu rattraper ce taux moyen, vu l'écart important ; cela aurait mis notre équilibre budgétaire en difficulté.

. Pour la taxe foncière sur le non bâti, qui représente un chiffre très modeste, nous maintenons le taux à 88,51 %. Au niveau de la strate, il est de 54,25 %.

- Coefficient de revalorisation des bases

Il est pris en compte un coefficient à la hauteur de 0,9 % pour la revalorisation des bases, qui passent aux valeurs suivantes :

- Taxe d'habitation :
 - 2019 : 54 075 647 €
 - 2020 : 54 562 328 €.
- Taxe foncière sur le bâti :
 - 2019 : 52 708 377 €
 - 2020 : 53 182 752 €
- Taxe foncière sur le non bâti :
 - 2019 : 93 342 €
 - 2020 : 93 342 €.

- Produit fiscal des impôts des ménages en 2020

- Taxe d'habitation :
 - 2019 : 10 409 562 €
 - 2020 : 10 503 248 €.
- Taxe foncière sur le bâti :
 - 2019 : 13 804 324 €
 - 2020 : 13 928 563 €
- Taxe foncière sur le non bâti :
 - 2019 : 82 617 €
 - 2020 : 82 617 €.

Total 2019 : 24 296 503 €

Total 2020 : 24 514 428 €.

La délibération du vote des taux de fiscalité pour 2020 sera présentée lors du vote du BP 2020 au Conseil municipal du 17 décembre prochain.

➤ La dotation globale de fonctionnement

- Les hypothèses d'évolution de la DGF en 2020

- Dotation forfaitaire :
 - 2019 : 6 340 150 €
 - 2020 : 6 283 000 €.

Soit une évolution négative de – 57 150€ (- 0,9 %)

- Dotation de solidarité urbaine :
 - 2019 : 2 749 424 €
 - 2020 : 2 878 647 €
 Soit une évolution de 129 223 € (+4,7 %)
- Dotation nationale de péréquation :
 - 2019 : 473 027 €

- 2020 : 449 353 €.

Soit une baisse de 23 674 €.

En global, grâce à la dotation de solidarité urbaine :

- 2019 : 9 562 601 €

- 2020 : 9 611 000 €,

Soit une hausse de 48 399 €.

Ces hypothèses pourront être actualisées en fonction des avancées des discussions sur le projet de loi de finances 2020. Je pense que maintenant ce sera relativement stable. Elles sont également fondées sur une stabilisation de notre population.

➤ La tarification

- Les hypothèses d'évolution en 2020

Elles seront votées lors du budget primitif en décembre.

Au global, Il n'est pas prévu d'évolution importante des tarifs, qui seront inférieurs à l'inflation.

Certains tarifs ne connaîtraient pas d'évolution en 2020.

Pour exemples :

- . la restauration scolaire
- . les accueils des centres de loisirs
- . le conservatoire de musique et d'art dramatique
- . la médiathèque Jean Jaurès
- . l'occupation temporaire du domaine public.

Une réflexion devrait être menée à la fois sur le principe du Pass Bienvenue, dont la faible utilisation constatée en 2018 se confirme en 2019, et une analyse portant sur des dispositifs comme le Pass Culture, le Passeport Jeunes qui sont présents sur notre territoire.

Le Pass Bienvenue est une gratuité sur les services publics. Le Passeport Jeunes est une gratuité. La carte Avantages Jeunes J BOX 58 est un chéquier de réductions, et c'est une mesure départementale.

➤ Evolution des ressources de fonctionnement en 2020

- Les hypothèses d'évolution en 2020 :

Au global, elles devraient se stabiliser au niveau du BP 2019, soit 52,6 M€.

Elles devraient également se situer dans la moyenne constatée dans les villes de même strate et renforcer la tendance observée depuis le début de mandat.

En matière d'impôts et taxes, en 2014, la Ville de Nevers percevait 723 € par habitant. Au niveau de la strate : 670 €. En 2018, ils se montent à 740 € par habitant (strate 2018 : 741 € par habitant). Vous voyez là l'effet de la baisse de notre taux d'imposition, mais peut-être aussi la hausse de certains taux d'imposition dans les autres villes.

En matière de Dotation Globale de Fonctionnement : 326 € par habitant pour Nevers en 2014. Notre strate se situe à 257 € par habitant. En 2018, nous avons perçu 269 € par habitant (strate : 199 € par habitant).

En matière de tarification, nous n'avions pas ces chiffres en 2014, mais en 2018, ils sont publiés. Pour la Ville de Nevers, nous serions, sur la tarification, à une recette de 53 € par habitant. Regardez bien, pour les villes de la strate, on se situe à 110 € par habitant en 2018. C'est une confirmation de ce que je vous disais toujours, à savoir que Nevers a une politique tarifaire relativement avantageuse.

Le total des ressources de fonctionnement en 2014 était pour la Ville de Nevers de 1 566 €. Pour la strate, le montant était de 1 469 € en 2014. En 2018, pour la Ville

de Nevers, ce total est de 1 519 €, en baisse. Pour la strate, le montant 2018 est de 1 515 €. Il est légèrement supérieur pour Nevers grâce à la DGF, et vous voyez la différence.

➤ **Evolution des charges de fonctionnement en 2020**

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement devraient évoluer de 0,5 % : 48,1 M€ en 2020 contre 47,9 M€ au BP 2019. Nous sommes dans la cible de ce que souhaitait l'Etat, qui voulait que l'augmentation des dépenses soit inférieure à 1,2 %, puisque le chiffre est de 0,5 %.

Elles devraient également être légèrement supérieures à la moyenne constatée dans les villes de même strate.

- Les charges de personnel :

Elles représentaient en 2014 un montant pour Nevers de 731 € par habitant. Pour la strate, le chiffre était de 757 €. Pour la Ville de Nevers en 2018, le montant par habitant des dépenses de personnel est de 734 € par habitant, et pour la strate 755 € par habitant.

- Les charges externes :

En 2014, pour la Ville de Nevers, le montant était de 274 € par habitant (strate : 294 € par habitant).

En 2018, pour la Ville de Nevers, le montant était de 261 € par habitant (strate : 281 € par habitant).

C'est là que nous voyons nos efforts d'économie.

Les subventions versées :

Pour la Ville de Nevers en 2014, elles étaient de 182 € par habitant (strate : 119 € par habitant).

En 2018, pour Nevers, elles étaient de 173 € par habitant (strate : 106 € par habitant).

Nous voyons là également l'impact du montant des subventions versées. Nevers est une Ville qui verse plus de subventions que la moyenne de notre strate.

Au total, nous arrivons à un total de charges de fonctionnement de 1 400 € par habitant en 2014 sur la Ville de Nevers (strate : 1 369 € par habitant). En 2018, nous sommes à 1 414 € par habitant pour Nevers (strate : 1 380 €).

➤ **La maîtrise des charges d'exploitation :**

L'objectif d'exploitation est actualisé à 46,7 M€ pour 2020 contre 46,5 M€ en 2019.

Cette évolution est justifiée par la prise en compte de la dynamique de certains postes de dépenses, comme les fluides.

Cet objectif tient compte également :

- du financement de nouvelles dépenses à la demande de l'Etat (en principe compensées par l'Etat) :

. Les écoles maternelles de l'enseignement privé, avec la scolarité à 3 ans obligatoire (286 000 €). Nous devrions percevoir la même somme de l'Etat.

. Les petits déjeuners dans les écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire (5 800 €).

- du transfert de la compétence pluviale à l'Agglomération au 01/01/2020 : l'évaluation financière est en cours et devrait se concrétiser au travers d'une décision modificative en 2020. Le budget actuel pris en compte était 365 000 €.

✓ Les principales évolutions des postes d'exploitation en fonctionnement seront les suivantes :

- Charges générales : Elles étaient en 2019 de 10,6 M€. En 2020, elles seront de 10,9 M€, soit une évolution de 3 %.
- Charges de personnel : nous devrions avoir une stabilité, à hauteur de 27,2 M€.
- Charges de gestion courante : En 2019, elles étaient à 8,3 M€, et, en 2020, elles devraient se situer à 8,3 M€, soit une stabilité.
- Atténuations de produits : en stabilité avec 0,4 M€.

Nous fonctionnons donc sur une hypothèse de stabilité des principaux postes entre le BP 2019 et le BP 2020.

➤ Les indicateurs et les orientations en ressources humaines

- Les effectifs :

Au 1^{er} juillet 2019, les chiffres étaient les suivants :

. 694 postes permanents, dont 566 fonctionnaires, et 128 non titulaires.

Pour 2020 nous prévoyons une stabilisation des effectifs.

En 2019, il y a eu 48 recrutements, dont 13 fonctionnaires, et 35 contractuels.

Nous avons eu 28 départs à la retraite en 2019.

21 départs à la retraite en 2020 sont recensés à ce jour.

La répartition des effectifs selon les catégories est la suivante : catégorie A, 9 % ; catégorie B, 14 % ; catégorie C : 72 % ; autres (collaborateurs de Cabinet, apprentis, services civiques), 5 %.

- La pyramide des âges :

. Pour les femmes : 48 % ont plus de 50 ans ; 29 % ont entre 40 et 50 ans ; 12 % ont entre 30 et 39 ans ; 11 % ont moins de 30 ans.

. Pour les hommes : 44 % ont plus de 50 ans ; 25 % ont entre 40 et 50 ans ; 17 % ont entre 30 et 39 ans ; 14 % ont moins de 30 ans.

Les pyramides entre femmes et hommes sont relativement semblables.

Au global, 45,8 % des agents ont plus de 50 ans.

- Le temps de travail :

La durée légale est de 1 607 heures. En 2015, il a été travaillé 1 512 heures. En 2019 et en 2020, le chiffre est de 1 538 heures.

- L'absentéisme :

▪ Maladies ordinaires : Le taux était de 3,63 % en 2018. Au 31 octobre 2019, il serait de 4,23 %.

▪ Longues maladies : Le taux en 2018 était de 2,2 %. Il est de 1,98 % au 31 octobre 2019.

▪ Maladies de longue durée : Le taux 2018 était de 1,03 %. Il est de 0,33 % au 31 octobre 2019.

Le taux global d'absentéisme était en 2018 de 6,88 %. En 2019, il est de 6,54 % au 31 octobre 2019.

- La formation (plan de formation quadriennal 2019-2022)

En 2018, le nombre total de jours de formation était de 2 637. Au 31 octobre 2019, il est de 1 335,50.

Nombre de jours par agent : 4,25 en 2018 ; 2,15 en 2019.

On peut noter un développement important de l'apprentissage et des services civiques.

- Les avantages en nature (10 premiers mois de 2019)

- Logement/véhicule de fonction du Directeur Général : valorisation de 5 063 €
- Logements pour nécessité de service : 20 agents pour 31 477,33 €
- Restauration : 43 agents pour 11 569,90 € (équivalents de 2 388 repas, pour ceux qui prennent leurs repas à l'AGORA).

- La parité :

- . Catégorie A : Hommes = 63 % ; Femmes = 37 %
- . Catégorie B : Hommes = 42 % ; Femmes = 58 %
- . Catégorie C : Hommes = 45 % ; Femmes = 55 %.
- Total effectif : Hommes = 47 % ; Femmes = 53 %.

- L'égalité hommes-femmes :

Les éléments d'analyse figurent dans le rapport annuel inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal. Vous l'avez reçu dans vos dossiers.

- Les orientations RH pour 2020 :

- Poursuivre la politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines engagée depuis le début de mandat au service de la modernisation des processus de production du service public
- Agir en faveur et pour le bien-être des agents territoriaux au travers:
 - De la reconnaissance des mérites lors de la commission d'avancement de grade et de promotion interne : en 2019, 82 agents ont été promus
 - D'une politique sociale favorable : Régime indemnitaire (RIFSEEP), avantages liés au CNAS et à l'Amicale du personnel
 - D'une amplification de la démarche de bien-être au travail : Sécurité et prévention au travail avec le nouveau centre de santé inter-fonctions publiques et des prestations offertes favorisant le bien-être au travail (cours de relaxation, salles de détente, etc.).

➤ La poursuite du désendettement :

Lors du vote de la reprise du résultat du compte administratif en avril dernier, nous avons pris l'engagement de réduire l'encours de dette en 2019 et 2020 comme suit : L'encours de dette au 31 décembre 2018 était de 49,9 M€, représentant par rapport à 2013 une augmentation de 5 M€.

Fin 2019, nous arrivons à 49,2 M€, soit une augmentation de 4,3 M€ par rapport à 2013.

En 2020, nouvelle baisse de notre endettement, pour arriver à 47,9 M€, soit une hausse globale par rapport à fin 2013 de 3 M€.

La préparation budgétaire 2020 est construite dans ce sens, et les objectifs, bien entendu, seront tenus, si les Neversois continuent de nous faire confiance en mars prochain.

L'évolution du besoin de financement pour 2020 sera négative de - 1,3 M€, dans la cible de l'Etat, qui souhaitait une stabilité pure et simple.

➤ La structure de la dette propre

Nous allons payer des échéances à hauteur de 5,10 M€, en 2020, qui seront composées du remboursement en capital de 3,97 M€, et du paiement des intérêts, à hauteur de 1,13 M€. Le taux moyen de la dette en 2020 sera de 2,11 %.

En termes de répartition de notre encours de prêts entre taux fixe et taux variable, 73 % sont à taux fixes, et 27 % à taux variable.

L'emprunt prévisionnel pour 2020 sera de 2,58 M€.

Le capital restant dû en prévisionnel au 31 décembre 2020 sera de 47,9 M€.

➤ **Les indicateurs de la dette garantie 2020**

Le plus gros encours garanti est Nièvre Habitat, avec un encours de 16 512 394 €, qui représente 45,2 % de capital restant dû sur nos encours garantis et des annuités de 1 335 660 €.

Puis on trouve entre autres, Habelis, qui est l'ancien Logivie, et 1001 Vies Habitat, qui est l'ancien Coopération et Familles.

Si l'on faisait le total de tout cela, on aboutit à un total garanti de 36 564 888 €.

➤ **Le financement des « coups partis » en investissement**

La programmation pluriannuelle des investissements va être davantage structurée en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). La liste définitive sera votée en décembre.

Cette technique financière permet de voter le budget pluriannuel d'un programme et d'ajuster les inscriptions budgétaires annuelles aux seuls besoins de crédits de paiement. Elle sera utilisée dans le cadre du financement des projets, des programmes de gestion de parc (informatique, etc.), ou des programmes d'entretien courant (éclairage public, etc.). Le besoin de financement des « coups partis » en 2020 s'élèverait à 6,7 M€. Le financement des « coups partis » devrait être assuré par l'emprunt à hauteur de 39 %, l'autofinancement, 36 %, et les subventions à hauteur de 25 %.

➤ **Extrait des autorisations de programme pour 2020**

Le document présente un extrait des autorisations de programme pour 2020. C'est ce qui pourrait être mis en autorisations préalables et en crédits de paiements. La liste définitive sera votée au budget de décembre. Cela figure sur deux pages. Si vous regardez le total, vous verrez qu'en montant, on serait à 43 727 000 €, ce qui est conséquent.

➤ **Le respect des grands équilibres financiers**

C'est le dernier budget du mandat. Il s'inscrit dans la continuité d'une gestion saine et responsable des finances de la Ville. L'objectif fixé au BP 2020 est de conserver des indicateurs d'épargne et de dette en zone verte :

- Un niveau d'épargne brute proche de 5 M€
- Un niveau d'épargne nette proche de 1 M€
- Une capacité de désendettement cible de 10 ans.

4. Les priorités politiques du budget primitif 2020

Le budget sert un projet politique qui se concrétise au travers de politiques publiques.

Comme cela a été rappelé en introduction, l'action de la municipalité s'inscrit naturellement dans les 85 engagements du mandat.

Dans les pages suivantes, nous verrons des éléments qui s'imposent à nous. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il y a notamment la scolarité à 3 ans pour les écoles privées, et les objectifs propres à certaines politiques publiques pour 2020 :

- pour la qualité du cadre de vie et de l'attractivité de notre ville

- pour la redynamisation du commerce de centre-ville
- pour l'offre éducative et culturelle de qualité
- pour un besoin de plus de lien social et d'intergénérationnel.

➤ **Le programme national Action Cœur de Ville**

Le programme Action Cœur de Ville initié par l'Etat et associant la Caisse des Dépôts, l'ANAH, et Action Logement comme principaux partenaires et financeurs, a inscrit en priorité nationale la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

La Ville de Nevers est engagée dans un projet stratégique de revitalisation de son cœur d'agglomération depuis 2014 au travers de projets structurants en termes d'habitat, de commerce, de mobilité, de restauration patrimoniale, d'accès aux équipements et d'innovation.

Ce projet a été sélectionné par le plan national Action Cœur de Ville, et Nevers fait partie des 222 territoires retenus.

Il a donné lieu à la mise en place d'une convention-cadre signée le 19 novembre 2018.

- La convention-cadre a fait l'objet d'une homologation en convention d'opération de revitalisation du territoire par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2019.
- Un avenant de projet ouvrant la phase de déploiement sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Il vous est proposé ci-après la revue de 5 projets livrés en 2020 :

- Requalification du site de la Jonction

Les travaux sur le quai de la Jonction représentent un investissement de 537 000 €. Les travaux sont quasiment finis. En subvention, nous avons touché des subventions de l'Etat (DSIL) à hauteur de 122 828 €, et de la Région à hauteur de 120 000 €.

La renaturation de la piscine de la Jonction est un projet de 1,1 M€. Les travaux ont débuté en novembre 2019, et ils devraient se terminer en février ou mars 2020. Nous avons touché des subventions de l'Etat (FNADT) à hauteur de 437 500 €, du Département à hauteur de 100 000 €, et de l'Agglomération à hauteur de 208 258 €.

- Réaménagement de l'avenue Pierre Bérégovoy

Ces travaux sont pratiquement terminés. Le montant des travaux était de 1,6 M€, avec le parking et achat de terrain, là où était l'ancien cinéma, pour un coût de 350 000 €. Sinon le montant des travaux de l'avenue Pierre Bérégovoy purement était de 1 250 000 €.

Les travaux de la phase 1 sont terminés, et ceux de la phase 2 sont en cours. Nous avons eu des subventions FEDER à hauteur de 462 555 €, de l'Etat (DSIL) à hauteur de 338 432 €, de la Région, à hauteur de 120 000 €, ce qui fait un total financé de 920 987 €, ce qui représenterait, hors parking, 74 % du projet.

- Création d'une salle des fêtes

Le budget prévu est de 781 000 € HT. Les travaux sont en cours. Ils ont débuté en juillet 2019, et ils devraient finir là aussi en février ou mars 2020. Nous avons touché de l'Etat 388 147 €. Le Département nous octroierait à travers la DCE du canton 4, dont les conseillers sont Mme Bertrand et M. Morel, une somme de 61 192 €. Les financements externes se monteraient donc à 449 339 €, ce qui représenterait 57 % du projet global.

- Restauration des façades de l'hôtel de ville

Le budget global est de 1,5 M€. Les travaux sont en cours. Ils pourraient finir en novembre 2020. L'Etat nous aide, *via* la DSIL, à hauteur de 400 000 € et *via* la DRAC à hauteur de 335 670 €, soit des financements externes se montant à 735 670 €, ce qui représenterait 49 % du projet.

- Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Le budget prévu est de 290 000 €. Le début des travaux est prévu pour décembre 2019, et ils devraient se terminer en avril 2020. La DRAC devrait pouvoir amener 100 000 €, et la Région 10 000 €, pour un total de financements extérieurs de 110 000 €, ce qui représente 38 % du projet.

➤ **La proximité et l'innovation sociale**

L'ambition est de créer du lien avec les habitants, de fédérer les acteurs au service de tous les publics, notamment la jeunesse, que cela soit par les centres sociaux, Interstice, les bailleurs sociaux, etc.

Les démarches participatives et les concertations avec les habitants se multiplient : nous veillons à ce que les habitants soient acteurs et pas seulement consommateurs du service public et participent à construire notre ville de demain.

Pour exemple, les nouveaux ateliers organisés pour le projet de renouvellement urbain du Banlay.

Une action volontariste a été engagée auprès des habitants des quartiers au travers de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), et des animations pilotées par les ambassadeurs de proximité. Je rappelle qu'il y a eu 3 recrutements pour cela.

➤ **La Gestion Urbaine de Proximité**

Elle permet de contribuer au bon fonctionnement d'un quartier et à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants.

La gestion urbaine de proximité vise à améliorer la qualité de vie des habitants dans leurs quartiers, en les rendant acteurs, à mieux coordonner les interventions des opérateurs présents sur le quartier, et soutenir/accompagner les initiatives des habitants dans l'amélioration de leur habitat et de leur cadre de vie.

La gestion urbaine de proximité s'articule autour :

- Des cellules de veille : Cette instance, constituée des personnes-ressources sur le terrain (habitants relais, centres sociaux, bailleurs sociaux, Nevers Agglomération, Asem ...) permet de faire participer les habitants et les structures de quartier au constat des dysfonctionnements et d'émettre des propositions
- Des diagnostics en marchant : ces visites de terrain permettent aux partenaires et aux habitants relais de localiser et de commenter les dysfonctionnements, et d'émettre des suggestions.

➤ Les animations pilotées par les ambassadeurs de proximité

Il y a 4 animations essentiellement réalisées en 2019 : Les printemps des quartiers, Halloween des quartiers, l'été des quartiers et la fête des jardins.

➤ **Les actions en faveur de la jeunesse**

En 2019, 4 actions ont été initiées pour permettre à la jeunesse d'être un élément moteur de la dynamique locale.

- « Les jeunes veillent sur leurs aînés » : En partenariat avec Nièvre Habitat, le Crédit Agricole, le Centre Communal d'Action Sociale et Nevers Agglomération, l'action vise à créer de véritables échanges intergénérationnels qui allient jeunes et seniors, à constituer un groupe de jeunes volontaires souhaitant s'engager au service des aînés.

18 jeunes ont eu pour missions d'être à l'écoute des personnes âgées, de tisser une relation de confiance avec les personnes âgées, de prévenir les effets de l'arrivée d'une canicule, de communiquer sur le plan canicule.

- Le Passeport Jeunes : Il s'agit d'un dispositif offert par la Ville de Nevers. Il a permis aux jeunes d'avoir accès à de nombreuses activités pendant les vacances d'été. Il était réservé aux jeunes âgés entre 14 et 25 ans et qui habitent la ville de Nevers. Les jeunes avaient la possibilité de composer leur propre programme d'activités. 500 jeunes pouvaient en être bénéficiaires. Pour bénéficier de ce dispositif, les jeunes devaient être éligibles au quotient familial tranche 1 ou la tranche 2 et fournir les pièces justificatives (copie de la pièce d'identité, justificatif de domicile, quotient familial). Je rappelle que la tranche 1 est de 0 à 449 € par mois, la tranche 2 est de 450 à 600 € par mois, pour ceux qui ont des revenus relativement faibles.
- Un concert de rap a été organisé au théâtre lors d'une journée consacrée à la musique hip-hop. Ce concert a eu lieu avec Freeman. 275 jeunes de 14 à 30 ans issus des quartiers prioritaires y ont assisté.

➤ Les mesures en matière d'éducation

- Les petits déjeuners dans les zones de réseau d'éducation prioritaire. Ils représenteront une somme de 5 800 € à peu près.
- La restauration scolaire, avec le service d'un repas végétarien hebdomadaire.
- Le financement des écoles maternelles de l'enseignement privé en application de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Cela représentera un budget de 290 000 €, je le rappelle, même s'il devrait être compensé par l'Etat.
- La renégociation du Contrat Enfance Jeunesse, qui arrive à échéance au 31 décembre 2019. Un nouveau contrat pourrait voir son périmètre être éventuellement élargi à d'autres domaines.

➤ Les axes culturels

- Le développement des services aux usagers
 - Le musée : ouverture de Micro-Folie à Nevers
 - Tarifs gratuits pour les étudiants
 - Brunchs en période estivale.
- La Médiathèque :
 - Extension des horaires d'ouverture
 - Lancement des formations informatiques
- Le Conservatoire des Arts Dramatiques
 - Création d'une classe de musique à horaires aménagés
 - Projet d'orchestre formation musicale.
- Animation du patrimoine
 - Lancement des travaux du CIAP
 - Nouvelles activités estivales (escape game).
- Théâtre
 - Saison culturelle

- Création d'une offre de commercialisation
 - Lancement des « Résidences TMN ».
- Zoom sur la culture :
 - Création d'une classe à horaires aménagés musicale : Elle a concerné 14 élèves (7 filles et 7 garçons). 5 heures d'enseignement musical hebdomadaire. 14 professeurs impliqués.
 - Micro-Folie Nevers et brunchs au musée : 1^{ère} Micro-Folie de Bourgogne Franche-Comté. 2 026 visiteurs. 8 brunchs au musée durant l'été et 100 repas servis.
 - Théâtre municipal, saison culturelle 2018-2019 : 12 000 visiteurs, 100 jours d'ouverture, 39 spectacles. Soutien de la DRAC et de la Région Bourgogne Franche-Comté.
 - Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque : Les horaires ont été étendus de 20 %. Le mercredi en journée continue. Hausse de 81 % des inscrits actifs.
- Les perspectives culturelles :
 - Développer davantage de synergies entre les équipements culturels (coréalizations, prêt de matériel, création d'outils communs à l'image de la plateforme culture.nevers.fr...)
 - Renforcer l'accompagnement des acteurs culturels du territoire grâce à des actions de valorisation et de médiation autour de leurs pratiques et de leurs missions
 - Poursuivre le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination de l'ensemble des publics (adultes, enfants, scolaires, publics empêchés).
- **La redynamisation du commerce de centre-ville :**
Des actions ont été mises en place contre la vacance commerciale :
- Le droit de préemption commercial (sur les fonds de commerce).
 - La taxe sur les friches commerciales.
 - Le dialogue et la mobilisation des acteurs de l'immobilier commercial (propriétaires et agents immobiliers, Chambre des propriétaires, notamment par l'accueil des porteurs de projet).
 - La signature de la convention Démonstrateur avec la Caisse des Dépôts et Consignations intégrée désormais dans le programme Action Cœur de Ville.
- Deux nouvelles actions de gestion du foncier commercial sont en cours :
- Les pépinières commerciales : sous-location de cellules commerciales avec loyer progressif et modéré
 - Le portage de murs commerciaux : acquisition et rénovation de quatre cellules commerciales rue François Mitterrand qui va bientôt commencer.
- **La qualité du cadre de vie**
- Une ville verte :
 - . l'obtention de la 4^{ème} fleur
 - . la préservation de la biodiversité.
 - Une ville propre :
 - . Les actions quotidiennes conjointes de la Ville et de l'Agglomération
 - . Les campagnes de communication d'éducation citoyenne et de respect du domaine public.

- Une ville « Smart » et agréable à vivre :
 - . Les objets connectés (éclairage public, passage piéton, e tree)
 - . Le développement des pistes cyclables.

Conclusion

Ce débat d'orientations budgétaires 2020 est l'occasion de dresser le bilan de notre gestion financière du mandat, mais aussi d'avoir une visibilité sur les prochaines années.

Dans un contexte de contrainte financière sans précédent, nous avons conduit une gestion responsable et optimisée qui aura permis :

- De baisser les taux de fiscalité
- D'investir et de transformer la Ville
- De conserver un niveau de service public de qualité
- De préserver durablement les finances de la Ville, en particulier ses niveaux d'épargne et sa capacité de désendettement.

Pour cela, il a fallu faire d'importantes économies de gestion.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'Adjoint.

Qui souhaite prendre la parole sur le DOB ?

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire,

C'est le dernier débat d'orientations budgétaires du mandat, et on sait que ces orientations pourront être modifiées, soit à la marge, soit plus profondément, en fonction des choix que feront les Neversois et les Neversoises en mars prochain.

Dans le document qui nous est transmis, nous avons la confirmation, pour 2020, des orientations que vous imprimez à la Ville depuis plusieurs années, et on a aussi une forme de bilan du mandat passé au regard des engagements que vous aviez pris devant les Neversois.

Nous nous sommes déjà largement exprimés à chaque débat d'orientations budgétaires depuis le début du mandat sur les réserves que nous formulons quant à certains « marqueurs » de vos choix budgétaires, qui sont confirmés aujourd'hui, à savoir le réendettement global de la Ville, la baisse prétendue des impôts locaux, la politique tarifaire, ou encore la gestion du personnel. Nous y reviendrons, mais sans trop nous appesantir, car je crois que l'essentiel a été dit et qu'à 3 mois de la fin du mandat, « les carottes sont cuites ».

Quant au bilan de mandat, nous n'avons évidemment pas la même lecture et nous aurons, vous et nous, l'occasion d'y revenir dans les mois qui viennent.

Ce qui me pose problème, c'est que, tant sur le fond que sur la forme, les documents et les informations qui nous sont transmis pour le DOB sont, d'une année à l'autre, très différents. On n'a pas les mêmes documents, les mêmes indicateurs d'une année à l'autre. J'ai ressorti tous les diaporamas du DOB de ces dernières années : ce sont des documents qui n'ont rien à voir d'une année sur l'autre et il est donc assez difficile de saisir les évolutions, et de comparer une année à l'autre.

On en est donc réduits à commenter les chiffres que vous nous donnez. Il y a quand même de quoi, rassurez-vous.

Dans ce que M. Suet nous a présenté, il y a d'abord la présentation de la fameuse « réforme fiscale » voulue par M. Macron, dont la mesure phare est la suppression de

la taxe d'habitation, pour 80% des contribuables dès 2020 et pour tous les contribuables d'ici 2023.

En contrepartie de cette suppression de la taxe d'habitation, nous toucherons la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, avec un « mécanisme de correction » censé nous garantir une compensation à l'euro près.

Vous ne développez pas et vous vous gardez bien d'apporter une analyse critique là-dessus, mais je pense qu'il faut alerter sur tous les dangers qu'une telle réforme fait peser sur l'ensemble des collectivités :

D'abord, une compensation à l'euro près, cela n'a jamais duré plus d'une année ou deux, malgré toutes les promesses des gouvernements qui se sont succédé ces dernières années. Et donc, en nous en remettant aux soi-disant compensations promises par l'Etat, on prête le flanc à des coups de rabots successifs, dans les années à venir, en fonction des contraintes budgétaires de l'Etat. Nous serons pieds et poings liés parce que nous serons dépendants de la bonne volonté de tel ou tel gouvernement. C'est une remise en cause de la souveraineté des collectivités, de leur autonomie budgétaire. Nous l'avons dit mille fois. Une collectivité qui n'a plus le pouvoir de lever l'impôt, c'est une collectivité qui fonctionne avec des dotations. Une dotation est figée, alors qu'un impôt, vous en décidez le taux. C'est quand même très simple.

Ensuite, le transfert au bloc communal de la taxe sur le foncier bâti des Départements va mettre les Départements en grande difficulté. D'ailleurs, ce sera les Départements qui seront les plus grands perdants de la réforme fiscale : ils vont perdre, eux, pour le coup, quasiment toute autonomie budgétaire en perdant le pouvoir de lever l'impôt, et ils seront eux, compensés par une fraction de la TVA (carrément !) dont on sait que c'est l'impôt le plus sensible à la conjoncture économique. Sans rentrer dans le détail, au premier retournement de conjoncture, les Départements risquent de plonger dans le rouge, sachant qu'ils y sont déjà. Et connaissant l'importance du Département comme collectivité partenaire de la nôtre, je pense que le sort du Département est indissociable du sort des communes, *a fortiori* de la Ville-Préfecture, comme nous. Nous ne pouvons donc pas considérer que cela ne nous concerne pas, et il faut apporter notre solidarité aux Départements, celui de la Nièvre et les autres, sur cette question.

Enfin, cela m'avait échappé, mais vous indiquez que nous sommes, en 2020, obligés par l'Etat de geler le taux de la taxe d'habitation au niveau de 2019 ! Comme cela, les choses sont claires : l'Etat décide, à notre place, des taux de fiscalité que nous allons voter en 2020. Comme preuve de recentralisation autoritaire, on ne fait pas mieux. On est censés voter les taux, si je ne m'abuse, au prochain Conseil. Finalement il n'y aura même pas besoin de délibération, pour la taxe d'habitation, puisque l'on sait donc que ce sera 19,25 % !

Pour finir sur la taxe d'habitation, vous rappelez que nous serons *a priori* compensés sur la base des taux de taxe d'habitation de 2017. Dans les années à venir, la référence, pour la compensation de l'Etat, ce sera donc 2017. La baisse des taux que vous avez décidée en début de mandat est donc venue au pire des moments. Le calcul est facile à faire. Du simple fait que vous ayez baissé entre 2014 et 2017 le taux de taxe d'habitation de 20,72% à 19,25%, c'est 800 000 € de compensation de l'Etat qui vont nous passer sous le nez, pour l'ensemble des années qui viennent. Ce n'est pas de votre faute, Monsieur le Maire, vous ne pouviez pas le savoir malgré votre proximité revendiquée avec M. Macron, mais c'est 800 000 € qui vont manquer (bêtement, si j'ose dire !) pour toutes les années et pour tous les budgets à venir.

Pour le reste :

Vous résumez de façon synthétique, à la diapo 17, les orientations budgétaires en affirmant le maintien des taux de fiscalité (de toute façon, on n'a pas le choix pour la taxe d'habitation puisque l'Etat nous l'impose) ; dans le tableau de la diapo 18 qui montre l'évolution des taux, je vous proposerais bien de rajouter une colonne : après « Taux 2019 », « Proposition 2020 », « Strate 2018 », qui s'appellerait « Promesses 2014 », puisque je rappelle que l'on en est resté à la moitié de ce que vous aviez annoncé en 2014, à savoir une baisse de trois points en trois ans. On est à 1,5 pour la taxe d'habitation et à 2 pour la taxe foncière.

Sur cette question de la prétendue « Baisse des Impôts », soyons clairs : nous aurons, en 2020, un produit fiscal total de 24 514 428 € (c'est à la diapo n°19). Nous en avions, en 2014, 24 406 000 €. Soit une quasi-stabilité du produit fiscal total (+ 0,5 %) alors que la population a baissé de 10 % ! Ceci selon les chiffres INSEE 2019, qui nous sont donnés officiellement à l'Agglo. On est désormais à moins de 35 000 habitants, et c'est 3 500 de moins par rapport à 2014. Au global, on a un produit fiscal quasi stable, mais en légère augmentation.

On a donc une augmentation (certes minime) du produit fiscal de 100 000 €, pour une baisse de population importante de 3 500 habitants.

Là encore, ce n'est pas un reproche, vous n'êtes pas responsable de tout, et la baisse de la population ne vous est pas entièrement imputable. Mais vous en avez suffisamment rendu responsables vos prédécesseurs, et vous aviez suffisamment fait d'annonces sur le rebond démographique pour que nous nous permettions quand même cette petite remarque. Il faut être humble sur des sujets comme celui-là. Et la baisse des impôts, c'est, comme nous l'avons toujours dit, une baisse en trompe-l'œil.

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (qui est la principale dotation de l'État) est quasiment nulle. 48 000 € de plus ; c'est *epsilon*. Certes, cela ne baisse plus, mais rappelons que la DGF s'élevait en début de mandat à 12,4 M€ ! On échoue aujourd'hui à 9,6 M€. C'est presque 3 M€ en moins, et 25 % de la DGF qui nous a été ôtée en un mandat. C'est une spoliation. Il faut dire les choses très clairement, car la DGF, ce n'est pas un cadeau que fait l'Etat aux collectivités ; c'est une compensation. Vous direz que depuis l'arrivée de M. Macron à la Présidence de la République, la baisse a été enrayée. C'est vrai, mais rappelons qu'il fut auparavant ministre des Finances et donc l'un des principaux responsables, sous François Hollande, de cette cure d'austérité imposée aux collectivités !

Vous nous annoncez une politique tarifaire basée sur la stabilité, en tout cas des augmentations de tarifs inférieurs à l'inflation. Dont acte. Mais cela n'enlève rien aux augmentations qui ont été assez brutales ces dernières années, et je pense notamment à 2016. Vous nous dites que les tarifs des accueils des centres de loisirs seront gelés. Heureusement, car chacun se rappelle qu'ils ont été doublés l'an dernier, en passant de 50 centimes à 1 € la demi-journée, y compris pour des familles aux revenus extrêmement modestes.

Vous nous annoncez que nous allons avoir des dépenses nouvelles liées aux décisions de l'État, notamment celle de financer les écoles maternelles de l'enseignement privé. En effet, l'école étant désormais obligatoire à partir de 3 ans, ce qui est une excellente chose, nous avons l'obligation de financer les écoles maternelles du privé comme nous finançons déjà, depuis plusieurs années, les écoles élémentaires.

J'attire quand même l'attention sur les chiffres : 286 000 € en plus sur le budget de la Ville ! Cela me semble énorme. Déjà, nous avons des écoles maternelles publiques *a priori*, et donc il n'y a pas obligation d'aller dans le privé. Vous nous

dites que ce sera « en principe » compensé par l'État, et j'ai bien compris que vous étiez très prudent, Monsieur Suet. Ce que je retiens, moi aussi, c'est en effet « en principe ». En tout cas, le montant important m'étonne : pour les écoles élémentaires du privé, je crois que nous finançons de l'ordre de 130 000 € par an, ce qui est de votre responsabilité, car en début de mandat la Ville a renégocié la fameuse convention, et il a été augmenté assez significativement le financement des écoles privées pour les écoles primaires, mais pour les écoles maternelles, c'est le double : 130 000 € pour le primaire et 286 000 € pour les maternelles. J'imagine que c'est lié aux ATSEM, évidemment. Mais on triplerait ainsi le financement public pour l'enseignement privé à Nevers, en passant de 130 000 € à 420 000 €.

Compensé par l'État ou pas compensé par l'État, c'est de toute façon de l'argent public qui finance l'enseignement privé, et vous savez que, par principe, pour notre part, nous nous y opposons. J'imagine que nous aurons, prochainement, une délibération spécifique sur la question. C'est la loi. « *Dura lex, sed lex* ». Mais je pense qu'il faut parfois mener des combats politiques pour faire changer la loi. Il n'est pas normal que l'on paie 420 000 € à Nevers pour l'enseignement privé.

Sur les ressources humaines, vous annoncez une stabilisation des effectifs en 2020, et vous nous donnez un état des lieux où l'on aurait 694 emplois à la Mairie, dont 566 fonctionnaires et 128 contractuels. Nous avons demandé en commission 1 il y a 15 jours, par la voix de la camarade Blandine Beltier l'évolution des effectifs de la Ville depuis 2014 ; nous ne les avons pas eus. Nous les avons redemandés deux fois ; nous n'avons toujours rien eu. Nous demandons simplement quelle est l'évolution des effectifs de la Ville. Ce n'est pas dur. J'imagine que cela doit être quelque part dans un ordinateur, et qu'il ne faut pas non plus 15 jours pour trouver cela.

Vous annoncez donc enfin l'arrêt (peut-être provisoire) de la baisse des effectifs de la Ville. Mais, si je ne m'abuse, car nous avons quand même recherché, nous avons perdu 80 emplois titulaires à la Ville depuis le début du mandat ! Et cela se traduit d'ailleurs dans les « charges de personnel » : avec la décision modificative que vous venez de nous faire voter, et qui ajuste à la baisse de 500 000 € la rémunération du personnel, on devrait avoir des charges de personnel cette année de l'ordre de 26,7 M€, alors qu'elles étaient à 27,8 M€ en début de mandat. 27,8 M€ en 2014, 26,7 M€ cette année, alors qu'avec le seul GVT, le RIFSEEP, les augmentations, etc., on devrait être, à effectif constant, plus proche de 30 M€ ! Il est donc clair que le personnel municipal paie plein pot la « restauration des marges de manœuvre budgétaires » dont vous parlez. Sauf qu'à travers les coupes sombres dans le personnel municipal, c'est aussi le niveau de service public municipal qui est affecté. Vous nous faites d'ailleurs un long développement sur le bien-être au travail, une politique sociale favorable, etc. Tout ce qui nous remonte du terrain, Monsieur le Maire, des agents eux-mêmes...

M. le Maire – Ce n'est pas digne de vous. C'est du café du commerce.

M. Diot – Ce qui est digne de moi, vous savez... !

M. le Maire – Non, mais soyons précis. On est dans une instance pour débattre. Cela veut dire quoi, que les agents sont mal dans la Ville de Nevers ? Je suis désolé, ce n'est pas le sentiment que j'ai quand je rencontre les partenaires sociaux. Et je les rencontre peut-être plus que vous, en tout cas officiellement. Mais je ne peux pas vous laisser dire des choses sur la rumeur. Soit vous avez des faits précis, et vous me les

montrez... Mais je suis le premier attentif, et je me suis gardé la compétence RH directement, accompagné par Yannick Chartier. Donc je vous assure que des réunions RH, des rencontres, etc., j'en fais quand même beaucoup. Je vais sur le terrain, je vais voir des agents, et ce n'est pas le sentiment que j'ai. Il y a parfois des cas, qui sont liés parfois à d'autres agents aussi, pour dire les choses, mais arrêtez de faire passer notre municipalité pour des bourreaux d'agents. Je ne peux pas accepter ces propos. Soit vous avez des faits précis, et alors nous en parlons, ici ou ailleurs, mais, s'il vous plaît, ne colportez pas des rumeurs.

- M. Diot – C'est tout ce qui nous remonte du terrain.
- M. le Maire – Quoi ? Allez-y, délayez. Cela veut dire quoi « ce qui nous remonte du terrain. » ? Allez-y, donnez-nous des chiffres, des précisions, même sans citer de noms.
- M. Diot – C'est des conditions de travail dégradées...
- M. le Maire – Lesquelles ?
- M. Diot – ... une perte de sens...
- M. le Maire – Lesquelles ? Quelles conditions de travail dégradées ? Nous avons investi comme jamais sur du matériel d'entretien...
- M. Diot – Vous permettez que... ? Non ?
- M. le Maire – Attendez. Je réagis là-dessus. Les commentaires, je les accepte, c'est normal, vous êtes dans votre rôle. Mais la rumeur, je ne peux pas l'accepter ici. Il y en a déjà assez ailleurs dans la rue. Donc, pas vous, pas un élu municipal. Soit vous avez des éléments précis, et j'y suis d'autant plus attentif qu'en tant que maire, je suis garant du bien-être et que cela fonctionne correctement du respect de l'exercice des métiers des agents. Il y a sans doute des choses encore à parfaire, vous avez raison, il faut être humble, dans toutes les tâches, mais je pense que nous avons fait beaucoup. Et notamment, je prends les exemples des agents de propreté ; nous avons investi, parce que nous avons tenu compte de leurs remontées, pour lutter contre la pénibilité. Donc je ne peux pas vous laisser dire cela, Monsieur Diot...
- M. Diot – Mais là je le dis quand même...
- M. le Maire – Soyons précis.
Alors, dites-le, mais c'est comme jeter de l'eau dans la mer. Voilà. Pour moi, c'est comme jeter de l'eau dans la mer. Si vous avez des choses à dire, précises, par contre, nous y sommes attentifs et cela participe au débat. Sinon, pour moi, c'est de la rumeur, et ce n'est pas le lieu, dans une enceinte municipale.
- M. Diot – C'est bon ? Bien.
Donc tout ce qui nous remonte du terrain...
- M. le Maire – Je vais me fâcher...
- M. Diot – Eh bien, vous allez vous fâcher un peu plus après.

... C'est des conditions de travail dégradées, une perte de sens au travail, le sentiment de ne pas être respectés, des décisions prises à l'emporte-pièce sans consultation des principaux concernés, une grande désorganisation de certains services, entiers ; des agents changés de poste à la hussarde, qui découvrent le vendredi que pour le lundi il faut qu'ils aient changé de bureau et de lieu, des contractuels non reconduits sans explication, et une forme de flicage des agents qui suscite de l'angoisse et une méfiance permanente...

Donc, vous pouvez vous fâcher...

M. le Maire –

Excusez-moi, je vous coupe. En tant qu'avocat, je suis contre le flicage ; en tant que citoyen je suis contre le flicage ; en tant qu'élu, je suis contre le flicage. Alors, là, c'est quelque chose de grave, ce que vous dites ! Cela veut dire que l'on espionnerait les agents. Donc, vous me dites précisément, c'est quoi le flicage des agents ? Quels sont les moyens techniques utilisés ? Quels sont les agents qui sont fliqués ? Parce que c'est très grave, ce que vous dites-là !

Je considère qu'en tant qu'élu on peut parfois dire un peu plus loin que ce que l'on pense, ou alors cela fait partie de la passion, et on est tous des passionnés, mais dire ce genre de choses à une audience d'un Conseil municipal public, ce n'est pas acceptable. Soit vous avez des éléments comme quoi nous fliquerions les agents, et je pense que l'on me l'aurait déjà dit et reproché depuis longtemps et il y aurait des réactions, soit vous ne le dites pas, mais c'est trop facile de se faire une tribune en allant accuser de choses qui sont graves. Pour moi, c'est grave. Donc, si je fais ce genre de choses, démontrez-le moi, et ne le dites pas si vous n'êtes pas en mesure de le démontrer, parce que je ne le fais pas.

M. Diot –

Ne comptez pas sur moi, Monsieur le Maire, pour....

M. le Maire –

Le flicage des agents, je ne sais pas ce que cela veut dire. Par contre, le sentiment que les agents ne vont pas bien, je ne sais pas ce que cela veut dire. Un agent qui ne va pas bien parce qu'il a de bonnes raisons, que cela soit par rapport à des collègues, parce que cela arrive, ou que cela soit, pourquoi pas, par rapport à une fonction qui ne lui convient pas, je peux l'entendre, et on peut trouver des mesures pour y remédier. Mais les discussions de café du commerce, comme cela, les termes utilisés, les accusations qui sont quand même graves... Le flicage des agents, c'est interdit, et je vous prie de nous démontrer en quoi nous fliquerions les agents. Ce n'est pas acceptable. Je suis désolé, ce n'est pas acceptable, Monsieur Diot. Vous allez trop loin dans vos propos. Je respecte votre parole, mais pas ces propos-là, ce n'est pas acceptable, parce que ce n'est pas étayé.

M. Diot –

Ne comptez pas sur moi, Monsieur le Maire, pour vous donner des noms. Première chose.

Deuxième chose, ce que je dis là va résonner beaucoup dans la tête d'un certain nombre d'agents qui sont en grande souffrance. Voici. Et c'est aussi à eux que je m'adresse. Nous vous disons cela depuis des années.

N'y voyez aucune provocation, mais une réelle inquiétude au regard de l'état dans lequel se trouve un nombre important de nos agents qui ont besoin de simplement faire leur travail tout tranquillement, tout normalement, tout simplement. Voilà. Alors, on y reviendra.

Pour finir, vous évoquez la dette. J'ai même lu « poursuite du désendettement de la Ville ». Cela fait évidemment rire tout le monde, Monsieur Suet, parce que je

rappelle qu'au début du mandat, la dette de la Ville s'élevait à 44,9 M€. Nous en sommes aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, à 49,2 M€, soit + 4,3 M€ et +10 %.

Et le taux d'endettement par habitant, d'après les derniers chiffres que vous nous avez donnés lors du DOB 2019 – on aurait aimé, à ce sujet, avoir une mise à jour aujourd'hui ; peut-être l'aurons-nous dans le budget –, est de 1 353 € par habitant. Pour comparaison, la moyenne de la strate est à 1066 €. On est donc à quasiment 30 % d'endettement de plus par habitant par rapport aux Villes de même strate. Donc arrêtez de parler de désendettement de la Ville.

Donc, oui, vous avez réendetté la Ville, et ce n'est pas un gros mot, « réendetter la Ville » ; cela peut se justifier. Mais on dirait que vous ne l'assumez pas, en décrétant, d'ailleurs, en catastrophe, à la toute fin du mandat, afficher un léger désendettement (de 700 000 € l'an dernier...), ceci pour pouvoir dire « vous voyez, on finit par une année de désendettement ». Non, la Ville est endettée, trop endettée aujourd'hui, et c'est le résultat de votre gestion pendant 5 ans.

Vous terminez par la présentation de 5 projets qui seront livrés en 2020, et qui entrent dans le cadre du programme d'action « Cœur de Ville », qui est effectivement le bienvenu, et qui permet des cofinancements intéressants (d'où, sans doute, la faculté qui vous est donnée d'amorcer opportunément un léger désendettement de la Ville en fin de mandat). Tant mieux ! Tant mieux si Cœur de Ville nous permet de moins emprunter, de désendetter en 2019. Très bien.

Sur ces 5 projets, nous ne pourrions que nous interroger, comme nous le faisons depuis le début du mandat, sur la « ligne directrice » qui les relie, sur la cohérence, en fait, de ces aménagements dans le cadre d'une vision globale de la Ville qui nous semble manquer cruellement dans votre politique. Nous regretterons également qu'ils aient été élaborés en dehors de toute concertation avec les habitants, ce qui est dommage, parce que des projets comme celui de la Jonction, par exemple, auraient pu donner lieu à d'authentiques moments de délibération collective, de démocratie participative. Là, non, on a l'impression qu'il vite faire quelque chose, parce que l'abandon du projet de centre aquatique à La Jonction a plongé cet endroit, pendant plusieurs années, dans la désolation, et alors vite on fait un truc. Donc, nous regrettons cela, et nous regrettons aussi que certains projets aient réellement été pensés un peu « a minima », même s'ils sont les bienvenus ; je pense notamment au projet de salle des fêtes aux Montôts, dont le budget, de moins de 800 000 €, est quand même un budget très minimal, et on aboutit à un projet lui-même un peu minimal. Du point de vue architectural, les architectes ont fait avec 800 000 €, et on a donc une « boîte à chaussures », finalement, alors qu'il y avait sans doute un projet beaucoup plus ambitieux à construire là.

Vous finissez votre présentation sur « l'innovation sociale ». Je finis par cela. Je ne veux pas être plus long que M. Suet. Vous affirmez que « les démarches participatives et les concertations avec les habitants se multiplient », « en veillant à ce que les habitants soient acteurs et pas seulement consommateurs de service public et qu'ils participent à construire notre Ville de demain »...

Il ne suffit pas de l'écrire pour que cela devienne une réalité. Notre lecture, et les remontées de terrain sont tout autres.

Concernant la Gestion Urbaine de Proximité, par exemple : à notre connaissance, il n'y a plus de chargé de Mission GUP depuis bientôt un an. Depuis le départ du dernier chargé de mission, la charge est désormais assumée par plusieurs agents à la fois en plus de leur mission principale, et l'activité s'en ressent évidemment fortement.

Idem concernant le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : il n'y a plus de coordinateur sur cette instance depuis plusieurs mois. Cela se traduit là aussi par une activité en berne, pour une instance qui est pourtant déterminante. Le CLSPD, c'est la prévention de la délinquance, la sécurité, etc. On me dit même – vous me le confirmerez ou l'infirmerez – que le CLSPD ne se réunit quasiment plus depuis plusieurs mois. Pouvez-vous me confirmer ?

Idem sur les Conseils citoyens : là aussi, cela fait presque un an qu'il n'y a plus de coordinateur. La convention avec la Préfecture n'a pas été renouvelée, et les Conseils citoyens sont donc aujourd'hui en sommeil, alors qu'il s'agit d'instances obligatoires, de par la loi, dans chaque quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville !

Quant au Conseil Neversois de la Jeunesse, après un départ en fanfare il y a quelques mois ou années, il se résume visiblement aujourd'hui à quelques jeunes tout au plus, dont l'un d'eux est chargé de piloter le CNJ, et est d'ailleurs un agent de la Ville en alternance, ce qui peut aussi poser question.

On multiplie, en revanche, des événements, des initiatives, qui ressemblent davantage à des actions ponctuelles ; vous les avez citées, mais ce sont des actions qui sont ponctuelles, qui durent une journée ou deux, qui sont « tirées » par la Ville de bout en bout, et qui se finissent en opérations de communication la plupart du temps. Le projet des « Jeunes qui veillent sur nos aînés » avec la distribution de bouteilles d'eau à des personnes âgées, c'est bien, mais qu'en reste-t-il ? Le « Passeport Jeunes », sur lequel nous nous sommes déjà exprimés, avec, ici, un tacos gratuit, là une entrée gratuite à la piscine ou au Club Vert... « L'été des quartiers », le « Printemps des quartiers », le « Halloween des quartiers », avec des jeux gonflables, des crêpes gratuites, etc., tout cela, ce sont des initiatives qui permettent de mettre une journée de l'animation dans un quartier, mais qui sont complètement « plaquées sur les quartiers » et « tirées du haut », sans que cela s'inscrive dans un réel projet de long terme, et sans que cela se fasse en lien réel avec les acteurs de terrain que sont notamment nos centres sociaux, qui sont laissés en dehors du coup.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai terminé. Je pense simplement qu'en la matière, sur l'innovation sociale, il y a beaucoup d'affichage, à l'inverse du travail de fond, dans la durée, avec les professionnels, avec les acteurs de terrain, qui devrait caractériser une véritable politique de lien social et d'innovation sociale à Nevers, s'appuyant sur la GUP, sur le CLSPD, sur les Conseils citoyens, sur les Conseils de quartier, sur les centres sociaux, autant d'instances qui sont aujourd'hui en cours de dévitalisation. Ce sont des orientations que nous ne partageons pas.

M. le Maire – Vous n'avez pas le monopole de l'action dans les quartiers, Monsieur Diot.

M. Diot – Je n'ai pas cette prétention.

M. le Maire – Monsieur Chartier.

M. Chartier – Monsieur Diot, je vais vous répondre sur plusieurs points.
Sur les ressources humaines, vous nous parlez beaucoup de démocratie participative. Je veux juste vous rappeler qu'il y a quand même au sein de la municipalité des représentants du personnel qui ont été élus par les agents, et qui sont là pour justement remonter les sujets, discuter avec nous. Il y a deux instances, le Comité technique et le CHSCT. Parfois on vous voit au CHSCT, mais je n'ai pas

le souvenir qu'en CHSCT on ait parlé de perte de sens, de problèmes de respect, de problèmes de désorganisation, etc. Je n'ai vraiment pas l'impression que l'on vit dans le même monde. Je n'ai pas l'impression que l'on est dans la même collectivité. Peut-être que c'est dans une autre collectivité que vous avez perçu ces choses-là, mais en tout cas ce n'est pas ici.

Les partenaires sociaux avec qui nous avons des relations équilibrées, aujourd'hui, avec qui nous travaillons, je pense, en confiance ne relèvent pas ces éléments-là. Il peut y avoir des conflits interpersonnels entre agents, cela peut arriver ; c'est à nous de le régler. Mais il n'y a pas de problématique globale au sein de la collectivité. Au contraire, depuis plusieurs années, on a plutôt stabilisé ce climat social avec les partenaires sociaux. Je m'inscris donc en faux par rapport à tous vos propos. Ce sont peut-être deux ou trois personnes qui vous donnent des informations en interne, et je vois un petit peu le type de personnes qui peuvent vous informer pour des intérêts plutôt politiques ...

Je vois très bien les personnes, je vois très bien les sujets. Ce sont des intérêts politiques qui sont mis en avant, et pas des intérêts de la collectivité.

Première chose.

Deuxième chose, au niveau de l'innovation sociale, je vais vous parler de la GUP. La GUP fonctionne bien, avec Mme Franel et moi-même, sur les quartiers. Je suis présent, comme Mme Franel, tous les mois, pour justement travailler avec les habitants, travailler avec les bailleurs, notamment, ou les différentes associations, et cela fonctionne parfaitement. Il n'y a aucun problème là-dessus. Je ne vois pas où vous voulez chercher un problème. Vous cherchez des problèmes là où il n'y en a pas.

Il y a de l'animation, il se passe beaucoup de choses dans les quartiers. Effectivement, cela vous dérange. Cela vous dérange que nous travaillions avec la jeunesse au quotidien. Cela vous dérange, effectivement. Vous pensiez que ce n'était pas possible. Mais depuis quelques années, nous avons une vraie politique sur le sujet.

Pour les centres sociaux, vous avez l'air de dire que l'on travaille à l'instar des centres sociaux, mais, moi, sur les quartiers Est, je travaille au quotidien avec le directeur du centre social des Courlis et de la Baratte. Ce qu'il met en place, on en discute parfois, on échange là-dessus, on a des politiques coordonnées sur un certain nombre de sujets. Je ne sais pas d'où cela vient, effectivement. C'est encore certainement le fait de deux ou trois personnes, quelque part. Je vois également qui c'est. Ce sont des personnes également qui ont ...

M. Diot –

(hors micro)

M. Chartier –

Je sais très bien de qui vous parlez.

On peut parfois faire des choses différentes, on peut améliorer, mais en tout cas, sur ces différents points, je m'inscris en faux, et aujourd'hui on est plutôt dans une vision de stabilité et d'innovation sur ces quartiers. Merci.

M. le Maire –

Monsieur Chartier, c'est Albert Einstein qui disait « *Fuyez les gens négatifs, ils ne voient que des problèmes quand il y a des solutions.* » C'est un peu l'esprit de ce que l'on entend.

Monsieur Suet, vous voulez répondre plus tard, ou nous prenons en tir groupé ?
Allez, salve suivante ! Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci d'annoncer mon entrée.

Je ne vais pas revenir sur certains points ; je crois que je dois vivre dans la même municipalité que M. Diot, car j'ai les mêmes retours.

On est dans un débat d'orientations budgétaires, notamment pour pouvoir essayer de comprendre vos orientations politiques. Je vois beaucoup de chiffres. Comme l'a rappelé François Diot, et nous vous l'avons dit en commission, d'une année à une autre, les documents que vous nous présentez ne sont pas sous les mêmes présentations. Une fois vous comparez avec les strates, une fois vous comparez par rapport à l'année précédente, une fois vous prenez des ratios... On n'arrive jamais à comprendre quelle base vous prenez. En fait, vous allez dans le sens qui vous arrange. Depuis le début, dans la présentation des documents, c'est ce qu'il ressort. Je vais juste faire une petite introduction ; je ne vais pas m'étaler là-dessus. Je vais juste rappeler que les habitants et les usagers de Nevers ont l'esprit d'entreprendre, contrairement à l'esprit que vous venez de décrire, Monsieur le Maire. Les commerçants sourient. Ils dialoguent avec plaisir et s'accordent avec joie sur le fait que préserver un patrimoine est le moins que l'on puisse demander à la municipalité.

Je vais regarder les orientations politiques, je ne vais pas entrer dans le détail, je vais prendre les chiffres, qui sont vraiment importants. Il est facile d'endosser la casquette du chef de chantier lorsque nous avons des services compétents et professionnels ; et pourtant vous n'avez pas toujours conservé votre sang-froid ni toujours respecté les personnels de mairie, qui sont les vrais artisans qui mettent de l'huile dans les rouages de la Ville.

Si vous voulez des faits concrets, je peux en citer quelques-uns, mais je ne pense pas que vous vouliez que l'on revienne dessus.

Sur ce qui a été évoqué précédemment par M. Diot, je pense qu'il y a des personnes qui se font écartier de leur poste parce qu'elles entretiennent une amitié avec des élus. Il y a des exemples. On peut entrer dans le détail, mais on ne citera pas de noms. Je peux prendre comme autre exemple la multitude d'organigrammes qu'il y a depuis le début du mandat. On doit être à plus d'une vingtaine d'organigrammes. Lorsque l'on dit que les agents ne s'y retrouvent plus, c'est une réalité. Lorsque l'on change plus de 20 fois l'organigramme, comment voulez-vous que les agents s'y retrouvent ?

Certes, aujourd'hui, toutes les mesures que vous évoquez, la GPEC, les différentes concertations, ne se font que depuis peu, et notamment par rapport à un fait marquant, la grève générale. C'est à la suite de cela que vous avez commencé à mettre ces différentes concertations.

Vous avez votre avis. Nous entendons, M. Diot et moi, les mêmes choses, et pourtant nous n'avons pas les mêmes oreilles.

Je vais reprendre le cours de mon propos.

Rénover c'est bien ; vous le rappelez dans les différentes photos que vous nous présentez. On a à chaque fois des photographies illustrant la rénovation du patrimoine. Comme je l'ai dit, les habitants le remarquent positivement. Rénover, c'est bien ; encore faudrait-il le faire avec méthode et démocratie. C'est surtout sur ce point-là qu'il y a des reproches à faire. Faire vivre Nevers, c'est mieux.

Le point sur lequel tous les habitants s'accordent, c'est sur l'absence d'un bassin d'emploi, car tout le monde n'a pas les moyens de se rendre au Petit Théâtre, même s'il fait notre fierté, ou à la Maison de la Culture, sous sa nouvelle appellation « La Maison », ou à « la Guinguette », symbole de la ville tournée sur la Loire, comme on l'a toujours voulu. Tellement de choix de festivités pour des familles en devenir qui

n'en auront peut-être pas les moyens ! Mais dans ce rapport d'orientations budgétaires, nous ne voyons rien en ce sens. Il n'apparaît à aucun moment que l'emploi serait l'une de vos priorités. Où sont les actions pour la préservation de l'emploi sur le territoire ? On en a eu un exemple flagrant en début de séance, mais on peut prendre d'autres exemples, notamment sur l'entreprise SELNI. Les salariés d'Aisan sont venus ici, mais qu'avez-vous fait sur les précédentes entreprises ? Je pense qu'il y en a encore d'autres sur le territoire. Quelles actions avez-vous mises en place pour préserver l'emploi sur le territoire, avant d'en rechercher ailleurs ? Vous avez un carnet d'adresses intéressant pour des entreprises qui induit un réseau d'influence, mais tout Nevers se demande ce que vous avez fait de ce réseau ; qu'avez-vous rapporté de tous vos voyages aux quatre coins de la planète ?

Vous évoquez, je cite, « la poursuite de notre désendettement » ; pourtant, la banque est votre fidèle amie. Pourquoi « désendettement », alors que vous vous êtes toujours défendu de ne pas avoir endetté la Ville dangereusement ?

Vous annoncez l'objectif de maintenir le ratio de désendettement à 10 ans maximum, 10 ans cible, comme vous le dites si souvent depuis trois ans exactement. Aucun élément chiffré dans ce rapport d'orientations budgétaires ne nous permet de nous assurer que l'évolution de l'épargne brute sera suffisante pour faire face à la hausse de l'endettement. De la poudre de perlimpinpin, à l'image de votre nouvelle étiquette, LREM !

Même votre document a du mal à vous croire. Page 60, il est indiqué : « *de préserver durablement les finances de la Ville, en particulier ses niveaux d'épargne et sa capacité de désendettement, grâce à d'importantes économies de gestion* ». Même le petit bonhomme représenté à côté de la phrase se pose des questions ! Vous aimez faire des blagues, Monsieur Suet, alors je vous en refais une.

Je me rappelle de la fameuse citation que vous m'aviez sortie. Comment l'endettement évoluera-t-il ? Il faut prendre plusieurs éléments en compte :

- Les recettes (taux d'imposition),
- Les charges de personnel
- L'investissement
- L'endettement.

Je ne vais pas revenir sur les trois premiers, Monsieur Diot en a suffisamment parlé, et vous les avez évoqués.

Vous annoncez, selon vos chiffres, vouloir investir. C'est bien de continuer à investir. 43 727 243 €, financés comme suit :

- Emprunts : 39 %. Sur la somme, ce sont donc 17 053 625 € en emprunts.
- Autofinancement. Vous allez nous dire que vous allez choisir, déterminer... L'autofinancement représente 36 % (15 741 807 €).
- Les subventions : 25 %. Soit 10 931 810 €. Nous ne savons pas d'où elles viennent, nous ne savons pas si elles sont validées. Comme à chaque débat d'orientations budgétaires, ce sont toujours des suppositions.

Et cette année, vous décidez, pour les trois ans à venir, d'utiliser la programmation pluriannuelle des investissements. Pourquoi ? Est-ce un nouveau moyen de reporter l'alerte sur l'endettement après les élections ? 24 640 802 € d'investissement, et un besoin de financement, donc un emprunt, de 6,7 M€ que vous reportez sur les futures générations ! Je reprends les chiffres que vous nous avez donnés. Comment est-ce tenable ? Quelles finances allez-vous laisser aux prochains gestionnaires ?

Que faites-vous des populations des quartiers ? Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Ne vous en déplaît, ils existent ; vous niez même le terme de

« quartiers » pour préférer un « Grand Nevers », mais ces habitants sont fiers de leurs lieux de vie, ils y ont grandi et ils y sont restés. Ils regrettent que vous n'ayez rien fait pour améliorer et égayer leur quotidien. Ce sont des quartiers qui méritent mieux, et pas simplement d'être affichés dans ce rapport d'orientations budgétaires comme un catalogue d'actions électoralistes. Combien représentent-ils dans ce rapport d'orientations budgétaires ? 50 000 € ? 100 000 € ? 150 000 € ? 200 000 € ? Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir posé la question. Lorsque l'on rapporte le montant que représentent ces actions sur l'ensemble du budget et l'investissement, on voit la priorité que vous leur portez ! Ne sont-ils seulement visibles qu'en fin de mandat, et à six mois des élections ? J'ai regardé les précédents rapports d'orientations budgétaires, mais je n'ai pas autant d'enthousiasme.

Nous aimons notre ville, et par-dessus tout ses habitants. Ce sont ces habitants qui font Nevers et pas l'inverse.

Votre premier travail consistait à permettre à chacun d'accéder à un emploi, à prolonger le lien des habitants, à tisser du lien social, pour bien vivre ensemble, parce que chaque nouvel habitant compte à Nevers, face au déclin économique et démographique. Je vais rappeler le chiffre qui a été dit précédemment : nous avons perdu plus de 3 000 habitants à Nevers, et plus de 300 emplois sur le territoire, et ce n'est pas fini !

Déclin démographique, qui ne s'inverse pas, comme vous l'avez affirmé lors de votre bilan de mandature, le dernier ; et c'est même le contraire.

En résumé, le choix de votre syntaxe colle pile poil au langage de la République en Marche, le « en même temps ».

M. le Maire –

Merci pour cette révélation, Monsieur Lagrib !
Monsieur Suet.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Après avoir entendu les intervenants, il me semble que l'on nous reproche trois choses, si j'ai bien tout compris.

On nous reproche une augmentation de l'endettement, un manque de cohérence, quand même, dans le choix des investissements, et presque un manque de vision, si j'ai bien entendu, et, en fait, une dégradation des indicateurs financiers de la Ville. Si j'ai bien compris, c'est ce que l'on nous reproche essentiellement.

Alors, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est le dernier DOB de la mandature actuelle. Je vais quand même faire un bref rappel historique. Je vous rassure, c'est une histoire somme toute bien récente.

Nous avons trouvé fin mars 2014 une Ville mal entretenue, abimée. Pourquoi ? C'était une Ville en sous-investissement. Je vais rappeler quand même les chiffres entre 2014 et 2018.

En 2014, l'investissement par habitant de la Ville de Nevers était de 259 €. Pour les Villes de la même strate, c'était 328 €. Fin 2018, 392 € par habitant à Nevers, pour 324 € pour les Villes de la même strate. On est donc passé en investissements par habitant de 259 € à 392 €. Alors, je pose la question : connaissez-vous beaucoup de Villes qui ont baissé leur fiscalité, subi des baisses de dotations, et malgré tout qui ont investi autant ? Alors, c'est vrai, il a fallu faire beaucoup d'efforts et avoir une gestion exemplaire, que cela vous plaise ou non. Je vais quand même vous rappeler là encore trois chiffres.

Les produits d'exploitation en 2014, donc les recettes, étaient de 58 160 000 €. A fin 2019, ils sont de 53 069 000 €, ce qui fait une baisse de 5 M€ ; en moyenne 1,5 % par an.

Les charges d'exploitation : en 2014, elles étaient de 49 562 000 €. A fin 2019, elles sont de 46 211 000 €, soit une baisse de 3 100 000 € ; en moyenne 1,2 % par an.

Et on a, et c'est un exploit, une stabilisation des charges de personnel autour de 27 200 000 €. Et cela, c'était nécessaire pour une bonne maîtrise des dépenses, car c'est le poste le plus important. Il représente, comme chacun le sait, 58 % des dépenses, et c'est, je le répète, un exploit, compte tenu de la rigidité de ce poste.

Entre 2014 et 2019, nous avons donc investi 70 M€, soit quasiment, là encore, 12 M€ en moyenne par an.

Oui, il y a une augmentation de l'endettement. Oui, il va augmenter cette fin d'année de 4,3 M€ par rapport à fin 2013, et en fait, l'augmentation de cet endettement à fin 2019 ne représentera que 6 % des investissements, et, tenez-vous bien, moins de 4 % à fin 2020. Et ces investissements, ils n'ont permis que de faire un rattrapage partiel, et je dirais que partiel compte tenu du retard, et, regardez, il y a encore tant à faire.

J'avais annoncé, lors du dernier DOB, une stabilisation de l'endettement à 49,9 M€, soit une augmentation de 5 M€ par rapport à fin 2013. Finalement, il ne sera que de 4,3 M€ à fin 2019, et de 3 M€ à fin 2020. C'est donc un désendettement qui se fait sur 2 ans. Si vous étiez impartial, vous l'auriez relevé.

Plus que l'endettement, encore, je regarde la capacité de remboursement. Notre challenge sera de maintenir impérativement cette capacité d'investissement. Cela, ce sera un challenge.

Nous avons aujourd'hui des charges de fonctionnement qui sont bien maîtrisées, et qui commencent malheureusement à augmenter notamment avec la hausse des énergies. Tous ces éléments, que ce soient la baisse de l'endettement, la hausse légère de nos charges de fonctionnement, tous ces éléments ont été pris en compte pour l'élaboration de ce DOB. Notre capacité d'investissement, nous le savons, va baisser, et cela est pris en compte, comme vous pouvez le constater. Cette capacité sera d'environ, hors subventions, pour les prochaines années, de 7 M€.

Alors, qu'est-ce que cela va nécessiter ?

Déjà, d'aller chercher encore plus qu'aujourd'hui des financements extérieurs.

Cela va nécessiter une nouvelle approche pour nos investissements. J'avais commencé d'évoquer cela l'année dernière, mais maintenant nous devons y veiller, nous n'avons plus le choix.

Il faudra surveiller nos types d'investissements. Certains investissements génèrent des dépenses de fonctionnement, et cela il faudra impérativement l'éviter. D'autres investissements, par contre, peuvent engendrer des économies pérennes en matière de fonctionnement. Je pense aux travaux d'isolation, je pense à l'acquisition de matériels, qui permettent une augmentation de la productivité. Il faudra donc privilégier les investissements productifs.

La Ville devra disposer d'un dispositif d'évaluation des charges associées aux investissements, ce qui est bien trop insuffisant à ce jour, et qui est malheureusement peu fait.

Le choix d'un investissement demain devra contribuer, mais c'est la règle, à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, mais aussi à limiter l'impact sur l'environnement et les dépenses induites.

Il nous faudra également anticiper la faisabilité financière des projets. Les élus doivent faire des choix, compte tenu de la multitude de projets – il y a tant à faire ! –, mais ils doivent faire des choix responsables.

La prospective financière doit impérativement aider à faire ces choix, mais il faut que cette prospective financière soit acceptée et comprise par l'ensemble des élus.

Nous sommes aujourd'hui à Nevers parfaitement capables de mesurer la soutenabilité budgétaire des dépenses envisagées. Nous sommes également capables de voir notre taux d'endettement, de le prévoir, de prévoir notre capacité de financement. Nous sommes également capables d'anticiper la dégradation des indicateurs financiers. Nous sommes au point sur toute la prospective financière et sous tous ses angles. Il nous faut par contre ancrer la prise en compte des charges induites pour chaque investissement, et cela doit être un réflexe, et cela doit être pour demain une obligation. C'est à quoi, d'ailleurs, devra s'attacher la personne, d'où qu'elle vienne, qui sera à ma place en mars prochain, puisque vous savez qu'il y aura de nouvelles élections en mars.

Je vais quand même ne pas boudier le plaisir de vous répondre, Monsieur Diot, quand vous parlez de réendettement. Oui, il y a un léger réendettement, mais qui représente moins de 4 % de nos investissements, 70 M€.

Vous nous reprochez que le DOB n'a jamais la même présentation. Je vous répondrais tout simplement que le DOB contient des éléments obligatoires. Je vous les cite d'ailleurs à chaque fois au début de la présentation. Peu importe la présentation, vous avez dedans tous les renseignements obligatoires qui doivent apparaître.

J'en viens à la réforme de la taxe d'habitation. Je ne fais jamais de commentaires sur la politique nationale. Il y a une réforme de la taxe d'habitation. Qu'elle nous plaise ou qu'elle ne nous plaise pas, nous sommes obligés de nous adapter en fonction de cela. Je me demande comment on pourrait faire autrement. On peut critiquer, mais cela ne fait rien avancer. Je ne pense pas que cela ferait changer la politique nationale si Nevers se mettait à critiquer la réforme de la taxe d'habitation. Le seul point négatif de cette réforme de la taxe d'habitation, c'est la revalorisation des bases ; elle n'est que de 0,9 %. Or, je pense que, s'il n'y avait pas cette suppression de la taxe d'habitation, les bases auraient été réévaluées un peu plus, et heureusement, d'ailleurs, que le Parlement a imposé cette revalorisation de 0,9 %, parce que, pour le gouvernement, c'était zéro.

Vous dites que l'on ne peut plus augmenter les taxes. Si. On peut toujours augmenter la taxe foncière. Je vous rassure. Ce n'est pas dans notre politique, mais il y a toujours cette possibilité.

Vous dites que notre baisse d'impôts a été anecdotique. Non, pas du tout. Elle n'est pas anecdotique. Sur 2019, cela nous fait quand même une recette de 1,8 M€ en moins, globalement, quand même. Si je prenais en cumulé, on serait aujourd'hui pratiquement à 8 M€.

M. Diot

(hors micro)

M. Suet –

Divisez 8 M€ par le nombre d'habitants, et vous allez y arriver. 8 M€ divisé par 36 000, cela fait quand même une petite somme.

Vous dites que notre tarification avait subi des hausses importantes les années précédentes. Pourtant, la tarification est très inférieure par rapport aux Villes de notre strate. C'est très inférieur.

Les charges de personnel étaient de 27,8 M€, et elles vont passer à 26,7 M€. C'est ce que vous avez dit ? Je n'ai pas entendu ces chiffres-là tout à l'heure ; c'est pour cela que je les ai relevés.

M. Diot –

(hors micro)

M. Suet –

Si vous étiez à 30 M€, la Ville serait en faillite. Si c'est cela, votre gestion, ce n'est pas la nôtre. Je vous le dis, ce n'est pas la nôtre.

L'endettement à fin 2013, je ne crois pas avoir entendu ce chiffre-là, c'est pourquoi je le donne, était à 44,9 M€. Je répète qu'il va augmenter à fin 2020 de 3 M€ par rapport à fin 2013, mais ramené à 70 M€ d'investissements, quand même, ce qui fait moins de 4 %.

Vous dites que l'endettement à Nevers par habitant est supérieur à notre strate ; c'est vrai. Par contre, vous avez oublié de citer les remboursements d'emprunts ; c'est dommage. Ce sont 97 € par habitant à Nevers. C'est 105 € pour les Villes de notre strate.

Nous avons donc un endettement supérieur, mais malgré tout, nous remboursons un peu moins. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas d'emprunts à taux fixe, et parce que nous avons des taux très bas.

Monsieur Lagrib, vous nous parlez de présentation de DOB ; je ne vais pas répéter ce que je viens de dire.

Quand vous dites que « La Guinguette » est le symbole pour retourner Nevers vers la Loire, je vous trouve un peu court. Heureusement qu'il y a eu d'autres réalisations. Je pourrais citer la « Fête de la Loire », l'aménagement des bords de Loire, la création des pistes cyclables, et sans doute bien d'autres choses.

Sur la hausse de l'endettement, je vous répondrais les mêmes éléments que ceux donnés à M. Diot.

Enfin, si vous essayez de calculer, avec les éléments du DOB, le montant des emprunts que l'on va faire, vous allez attraper mal à la tête ; je vous ai dit plusieurs fois que tous ces investissements seront votés en décembre prochain lors du budget primitif.

Quand vous dites que les budgets pour les quartiers sont insignifiants, je vous invite à aller à la page 48 du document. Vous dites que l'on fait des actions sans budget. Les cellules de veille, qui sont, comme indiqué, des structures constituées des personnes-ressources sur le terrain (habitants relais, centres sociaux, bailleurs sociaux, Nevers Agglomération, ASEM...), je ne crois pas qu'on les paie. C'est donc de l'investissement humain, uniquement de l'investissement humain.

Voilà, Monsieur le Maire, je vous laisse maintenant le plaisir de répondre vous aussi.

M. le Maire –

Je vais laisser la place à Anne Wozniak avant, qui souhaitait donner quelques éléments de réponse également.

Mme Wozniak –

Je voulais répondre à M. Diot et aussi un peu à M. Lagrib.

Cela revient, cela tourne en boucle à chaque fois ; vous nous reprochez, et cela vient souvent dans la bouche des opposants, l'incohérence de nos aménagements.

J'aimerais bien que l'on dialogue un peu pour savoir en quoi c'est incohérent, que l'on m'explique les incohérences.

Je vais rappeler plusieurs choses.

En termes de concertation, les aménagements qui ont été réalisés, les actes qui ont été posés d'aménagement, de rénovation, lors de ce mandat, ont déjà été concertés, puisque c'est notre projet de campagne : il y a eu de la concertation avec les habitants. C'est un projet citoyen. Donc il y a déjà eu, à la base, à la source de ce programme de rénovation, une concertation. On est d'accord ?

Ensuite, dans un deuxième temps, la plupart des projets – je vous donne raison sur certains points – ont été concertés. Si ce n'est pas une concertation globale sur l'ensemble de la Ville – mais je vais expliquer les mythes de la concertation et du

participatif, car moi, je le répète, au bout de quasi 6 ans de mandat, je pense que ce n'est pas forcément le métier de l'élu de mener ces débats ; c'est un vrai métier, et je pense que l'élu doit être présent, mais que ce n'est pas forcément à lui d'organiser les choses –, l'ensemble des projets ont été discutés avec les riverains, avec les usagers, avec les associations, les commerçants, l'ensemble des acteurs des sites.

Ensuite, au niveau de la concertation, il y a des projets qui doivent se confronter à un nombre très important de contraintes et de normes. Sur des projets simples comme des rénovations de rues, la concertation va être basée sur les besoins en stationnement. Ce sont des choses plutôt simples. Mais on ne peut pas concerter, sur le reste, dans la mesure où le projet est déjà fermé. Il y a des projets où il est nécessaire de concerter, et d'autres cela ne va pas apporter grand-chose puisque l'on sait très bien que l'on ne peut pas ouvrir le choix des possibles. Ce sont deux types de projets.

J'entends dire aussi beaucoup que notre mandat serait fortement basé sur la rénovation. Oui, c'est complètement assumé. C'est pour cela que les Neversois en grande partie nous ont élus. Cette ville avait vraiment besoin de rénovation profonde. Je vous parle de l'aménagement public, mais on a aussi les bâtiments, les équipements sportifs ; on ne va pas refaire l'histoire, on ne va pas revenir là-dessus, mais cette ville en avait besoin. Après, cela commence à être un peu facile de proposer de la dentelle derrière. Il fallait quand même le porter, ce mandat de rénovation.

J'entends aussi les opposants dire « de toute façon, n'importe quelle majorité aurait rénové la ville ». Mais nous l'avons rénovée avec justement cette concertation dès le départ et par rapport à des axes de politiques précis. Pour chaque aménagement, nous avons réfléchi sur différents types de mobilité, la place que nous faisons notamment aux déplacements doux, et nous avons, entre autres, à chaque aménagement, réfléchi à la place du végétal en ville. Ce n'est pas fait n'importe comment.

Que ce soit les aménagements de rénovation de rues, de places, ou les aménagements de la Loire, tout cela s'appuie sur deux plans guides qui ont été lancés en tout début de mandat : un plan guide de réaménagement de la ville, qui avait une double entrée, avec la redynamisation commerciale, et un plan guide Loire. Nous nous appuyons sur un bureau d'études compétent en ville.

Des bureaux d'études viennent nous conseiller sur les rues, sur les priorités d'aménagement à poser par rapport notamment à la redynamisation commerciale.

Maintenant, j'attends que vous me disiez ce qui vous paraît être incohérent. Je ne dis pas que tout est parfait, mais dites-moi ce qui vous semble incohérent, car nous, nous avons quand même eu l'impression de faire cela très sérieusement, et de l'avoir quand même assez bien mené.

M. le Maire – Nous allons laisser la parole à notre représentant du Conseil neversois de la Jeunesse, qui a été un peu malmené, semble-t-il.

M. Abdulghani – Merci, Monsieur le Maire, pour m'avoir donné la parole. Je tiens à répondre à M. Diot, parce que je ne peux, bien sûr, cautionner ce subtil cocktail d'improvisation et d'imprécision dans les propos de M. Diot par rapport au Conseil neversois de la Jeunesse.

Le CNJ, pour rappel, a été créé en mars 2018. Il a fait appel à de jeunes volontaires. Oui, j'ai été jeune volontaire à ce moment-là. La Ville de Nevers a retenu ma candidature.

Je suis un jeune neversois qui aime sa ville, et qui aime l'engagement citoyen. C'est pourquoi je me suis engagé pour le mandat du CNJ.

De plus, vous, Monsieur Diot, qui aimez bien aller publier des posts sur facebook, je vous invite à liker notre page du Conseil neversois de la Jeunesse, où une vidéo du Conseil neversois de la Jeunesse nous décrit bien, avec les valeurs et les engagements que nous avons.

OK, nous avons peut-être un petit groupe ; ce n'est pas la quantité qui compte, Monsieur Diot, c'est la qualité. Dans les projets que nous menons, nous y mettons de la qualité.

De plus, nous ne sommes pas une instance décisionnelle, mais une instance consultative. Nous sommes consultés par la municipalité pour des projets Jeunes.

Donc, je viens préciser que mon contrat d'apprentissage à la Ville de Nevers au service des ressources humaines n'est pas incompatible avec mon engagement citoyen pour le Conseil neversois de la Jeunesse.

Je suis aussi membre du Conseil citoyen de mon quartier.

La critique est facile, mais agir, c'est plus difficile.

M. le Maire –

Merci. Dernière intervention de M. Lagrib sur le DOB.

M. Lagrib –

Pour répondre aux différentes interventions.

La dernière remarque de M. Suet sur la gestion urbaine de proximité, si vous gérez les finances, vous sauriez qu'il y a un budget déterminé et une obligation de 7 000 ou 8 000 €, je ne me rappelle plus du montant exact, pour pouvoir co-construire des projets avec les habitants, notamment par le biais de ces diagnostics en marchant, de ces cellules de veille. Donc il y a bien un budget qui existe pour cette GUP. Quand je parlais de budget, on aurait pu, comme on en avait parlé en commission, budgétiser et avoir les montants des différentes actions qui ont été menées ; mais ce n'est pas grave...

Après, pour la concertation, on l'entend, vous avez fait des choses, mais la concertation, elle commence déjà par l'élu. Vous nous aviez tendu la perche à plusieurs reprises en nous disant que vous alliez nous inviter dans la l'élaboration, la préparation, après que vous ayez travaillé sur le projet, comme vous le faites avec les habitants. Or, à ce jour, nous n'avons reçu aucune invitation. Donc citez-moi un projet sur lequel vous nous avez invités à venir débattre. Nous sommes disponibles sur le sujet. Nous l'avons dit en commission : nous n'avons jamais d'invitations. C'est ce que nous déplorons. Depuis le début nous le disons. Nous avons toujours découvert les projets soit dans les journaux, soit dans les rapports d'orientations budgétaires.

Vous parlez de cohérence. Nous n'allons pas y revenir, nous n'allons pas refaire le débat, nous en avons discuté en aparté, ou lors de ce Conseil : je vais prendre juste l'exemple de la salle des fêtes. Nous pourrions échanger, nous pourrions en débattre, nous pourrions revenir dessus, mais, quand je parlais de cohérence, nous avons deux points de vue différents. Vous avez votre point de vue, et j'ai le mien. Notamment en termes de cohérence, nous avons pu échanger, peut-être qu'il y a des choses qui ont été mal interprétées ou mal comprises de part et d'autre, soit. Ce sont les deux points sur lesquels je voulais répondre. Je ne vais pas répondre sur l'intervention précédente.

- M. le Maire – Anne Wozniak, rapidement, en retour.
- Mme Wozniak – Sur la participation et le partage des projets, je ne pense vraiment pas que l'on soit une municipalité opaque. Nous n'avons absolument pas la volonté d'être opaques. Après, je veux bien entendre qu'il y ait des problèmes de timing, parfois. Plein d'autres collègues ont présenté beaucoup de projets ou de démarches en Conseil municipal, et parfois en commission aussi. Je ne peux pas vous répondre de manière précise, mais je peux parler de ce qui concerne ma délégation : j'ai très souvent invité des élus qui étaient rattachés avec les problématiques sur des réunions de travail ou des commissions sur certains sujets et sur certains projets. Je suis sûre de l'avoir fait, et que cela a été fait par les services.
- M. le Maire – Il y a eu plusieurs invitations sur des grands sujets adressées à tous les élus, y compris les inaugurations, mais, la plupart du temps, les seuls élus que l'on voyait, au-delà du groupe majoritaire. Ce sont François Diot et Blandine Beltier. Normalement, il y a des invitations qui partent à l'ensemble des élus sur les inaugurations.
Amandine Boujlilat.
- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.
J'aimerais simplement réagir rapidement aux propos de M. Diot sur les accueils de loisirs. Sur les accueils de loisirs, vous avez fait état du fait que nous aurions augmenté les tarifs, et que nous aurions un peu désorganisé les choses. J'aimerais simplement rappeler que nous n'avons pas désorganisé, justement. Nous les avons un peu organisés. En tout cas, nous avons voulu les harmoniser. Pourquoi ? Avant, avec l'ancien fonctionnement, l'ancienne organisation, lorsque tous les accueils de loisirs étaient gérés par l'association Médio, il y avait un vrai problème de visibilité pour les familles. Auparavant, quand une famille souhaitait confier son enfant à un accueil de loisirs, c'était déjà très compliqué de s'orienter, de savoir à qui demander. Par exemple, en termes de communication, on avait des structures qui ne communiquaient pas, car elles ne savaient peut-être pas faire ou qu'elles n'avaient pas les compétences en interne. On avait des structures qui communiquaient par le biais d'une page facebook ; on avait des structures qui communiquaient par le biais de l'association de la maison mère... C'était assez compliqué. Donc ne serait-ce qu'en termes de visibilité pour les habitants, ce n'était pas une chose évidente. Là-dessus, on a vraiment organisé les choses de façon à ce qu'il y ait effectivement une communication qui soit un peu conjointe à tous les accueils de loisirs, et que l'on puisse relayer au niveau de la Ville. Cela a vraiment son importance.
Ensuite, nous avons essayé d'apporter de la cohérence dans l'organisation des accueils de loisirs d'un point de vue territorial, c'est-à-dire qu'il y a une cohérence territoriale qui n'existait pas forcément avant.
Sur la tarification, il y a aussi des choses qui ont été travaillées. Pour un élu comme vous qui se bat régulièrement contre toutes les inégalités sous toutes les formes, et vous avez raison, jusqu'en 2017, en fonction du quartier dans lequel on habitait, on pouvait payer plus ou moins cher, ce qui n'est franchement pas très juste, puisqu'il n'y a pas de raison que, quand on habite le quartier du Banlay, par exemple, on paie plus cher que quand on habite le quartier des Courlis, ou un autre quartier. Nous avons aussi ramené de la cohérence à ce niveau-là. Peut-être que vous, vous y avez vu une augmentation des tarifs. Cela n'a pas forcément été le cas partout. On

a quand même maintenu les tranches de quotient familial les plus basses. C'était aussi pour répondre aux besoins des familles les plus précaires. C'est vraiment quelque chose que nous n'avons pas négligé, bien au contraire. Mais nous avons vraiment voulu harmoniser l'offre d'accueils de loisirs, et franchement cela manquait cruellement à la ville.

- M. le Maire – M. Diot m'avait demandé la parole, puis, après, M. Chartier.
- M. Diot – Mme Wozniak m'avait posé des questions. J'aimerais bien lui répondre. Sur la question de la cohérence des aménagements, justement, quel est le fil conducteur de tous les aménagements qui sont faits par la Ville ? On nous en présente cinq qui sont juxtaposés : requalification du site de la Jonction, réaménagement de l'avenue Pierre Bérégovoy, création d'une salle des fêtes, restauration des façades de l'hôtel de ville, et le CIAP. Qu'est-ce qui les relie ? Quel est le fil conducteur de tout cela ? Il y a quelque chose qui est assez typique, c'est les aménagements de bords de Loire : on n'a pas de vision globale dans l'aménagement de la Loire. On avait proposé à un moment de mettre en place une concession d'aménagement sur les bords de Loire ; cela n'a pas été fait. C'est cela : on fait des choses qui sont, certes, utiles, mais qui ne sont pas reliées les unes aux autres. Cela, c'est la première chose. Ensuite, sur la concertation, Madame Wozniak, sur ce vous m'avez dit sur la concertation faite au départ, je n'avais pas compris. La concertation de départ, c'était votre projet élaboré en 2013. Par définition, il a été élaboré avec les citoyens ; donc, pour vous, la concertation a été faite et elle se déroule pendant cinq ans ?
- Mme Wozniak – Non.
- M. Diot – Non ? Mais il y avait un peu de cela dans ce que vous avez dit. Parce que, depuis, les concertations, ce sont des réunions d'information qu'il y a : c'est « on informe les riverains de ce que l'on va faire ». C'est cela.
- Mme Wozniak – Mais, non, Monsieur Diot.
- M. Diot – Mais, si ; on y a assisté parfois.
- Mme Wozniak – Il y a tout un travail d'élaboration. Je prends par exemple la route des Saulaies, qui a été un projet extrêmement compliqué...
- M. Diot – C'est le mauvais exemple...
- Mme Wozniak – Pourquoi ? C'est le très bon exemple.
- M. le Maire – C'est le bon exemple. Même ceux qui étaient contre sont devenus pour !
- Mme Wozniak – Comme quoi, voilà, la volonté politique, c'est cela ; c'est un travail de confiance avec les habitants.
- M. Diot – Moi je n'ai pas assisté à beaucoup de concertations ; j'ai assisté à des réunions d'information, et j'ai vu des consultations par internet.

- Mme Wozniak – Il y a eu au moins six ou sept réunions de concertation avec les habitants, et je peux vous dire que cela a chauffé, avec les riverains. Nous avons commencé à poser les bases du projet Eduens, et après, nous avons eu tous les usagers du site des Eduens, et je peux vous assurer qu'il y a bien eu des réunions de concertation, et le projet a énormément évolué par rapport à ces réunions de concertation : le nombre de places, le besoin en places, la promenade, le profil de la promenade... C'est vraiment un projet qui a évolué avec cela. Et je dis simplement que ce n'est pas possible avec tous les projets. Il y a des projets où l'on a la latitude. Par exemple, il y a une absence de réseaux, et donc a donc un peu de « jeu » sur où on plante, la largeur de l'allée, la piste cyclable et puis la renégociation sur le nombre de places avec les habitants. Il y a des projets où la concertation serait plus ou moins stérile dans la mesure où l'on n'a pas beaucoup de « jeu ».
- M. Diot – On n'est pas là pour faire le bilan de mandat ; on est un peu là-dedans.
Je reviens au DOB. Globalement, ce qui m'a frappé, c'est que dites avoir investi, avoir reconstruit... Très bien. Je crois que c'est Mohamed Lagrib qui a parlé d'un maire chef de chantier ; avec le casque sur la tête, sur certaines photos. L'humain, là-dedans, dans le DOB ? L'humain est absent. Un DOB, ce n'est pas une juxtaposition de ce que l'on a fait, de ce que l'on a construit, des ravalements de façades, etc. C'est aussi la vie quotidienne des Neversois et des Neversoises. A mon avis, c'est même l'essentiel. C'est comment la municipalité est en permanence aux côtés des habitants dans leur vie quotidienne, comment elle devient un acteur de la vie quotidienne des gens. C'est cela qui me manque. Je pense qu'il y a un déséquilibre, et c'est flagrant dans ce débat d'orientations budgétaires. Ensuite... on ne va pas en rajouter...
- M. le Maire – Monsieur Chartier, puis je vais conclure.
- M. Chartier – Je vais essayer d'intervenir rapidement. Pour rebondir sur les propos de M. Lagrib et de M. Diot qui évoquaient un manque de concertation, je voulais juste rappeler qu'en GUP, vous, conseillers municipaux d'opposition, vous pouvez très bien également y participer. Je serais très content en tout cas que vous puissiez venir, et justement vous rendre compte de certaines problématiques, vous rendre compte des échanges que l'on peut avoir avec les différents acteurs, et voir comment on avance dessus. Egalement, il y a les Conseils de quartier. Il y avait encore un Conseil de quartier sur les quartiers Est lundi soir. Moi, je suis toujours étonné de ne voir aucun conseiller municipal d'opposition dans ces Conseils de quartier. Mme Fleury est membre de ce Conseil de quartier, mais je ne l'ai jamais vue. Dans les autres Conseils de quartier, il doit y avoir d'autres membres de l'opposition. Je n'ai pas la liste en tête, mais je ne pense pas que mes collègues Danielle Franel et Pierrette Concile voient des conseillers d'opposition. Pour rappel, en Conseils de quartier, notamment, je travaille sur les cheminements doux également : on s'interroge là-dessus au niveau du « P'tit Canal » notamment, avec différents habitants. On travaille également sur une réflexion sur la réhabilitation de l'ancienne piscine. Ce sont des réflexions préliminaires par rapport à quelque chose, mais ils sont incorporés dans cette réflexion globale que l'on a au niveau de la municipalité. Mais pour dire qu'il n'y aurait pas de co-construction, de participation des habitants, je pense que vous n'êtes pas dans les quartiers, tout simplement.
- M. Diot – *(hors micro)*

- M. Chartier – Après, Monsieur Diot, je vais juste vous répondre...
Non, mais, c'est vrai, Monsieur.
Mais, Monsieur Diot, on vous présente même un document là, il y a une heure ! Vous n'êtes même pas capable de voir dedans que l'on vous parle d'humain quand même dedans ! Que l'on vous parle du bien-être par rapport aux agents de la municipalité ! Que l'on mène une politique sur le bien-être ! Mais vous dites que l'on ne parle pas de l'humain ! Vous croyez que le bien être, ce n'est pas de l'humain ? Ce sont des chiffres ?
- M. Diot – *(hors micro)*
- M. Chartier – Non.
- M. Diot – *(hors micro)*
- M. Chartier – Non, on parle bien du bien-être. Le bien-être, c'est une politique humaine et humaniste que l'on mène, avec M. le Maire et avec des membres de la majorité, vis-à-vis des agents. Il n'y a rien à gagner dans absolu, mais c'est simplement faire en sorte qu'ils se sentent bien au travail. Voilà. Point.
Voilà. Je n'en rajouterai pas plus.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib, vous avez eu deux fois la parole sur le DOB.
Monsieur Diot, j'ai du mal à vous suivre, parce que vous nous dites que nous avons fait beaucoup trop d'investissements, mais, en même temps, que l'on n'a pas fait assez d'investissements ; et que par exemple avec la salle des fêtes on aurait dû faire mieux, plus grand, donc plus cher. J'ai l'impression qu'il y a un peu un manque de cohérence, et on sent que, de toute façon, si on a fait blanc, il fallait que l'on fasse noir, et que, si on a fait noir, il fallait que l'on fasse blanc.
Je souhaiterais que l'on se recentre un peu sur l'objectivité.
Encore une fois, un maire n'est pas créateur d'emplois, à part quand on recrute pour la collectivité, mais ce sont les commerces, ce sont les entreprises, les professions libérales, qui recrutent. Nous sommes là pour faire un terreau qui soit favorable aux implantations et aux recrutements, mais je crois qu'il faut être modestes là-dessus, et il faut arrêter de croire que c'est les maires qui sont à l'origine de la plupart des recrutements. C'est faux. Il faut créer un contexte qui soit favorable à l'emploi.
Si je reprends rapidement ce que vous avez dit, vous avez dit que nous avons fait un réendettement global. Nous avons fait un endettement qui était nécessaire. Michel Suet vous l'a dit, et je ne vais pas y revenir. On ne s'endette pas pour le plaisir. On s'endette par besoin. Et qui ne s'endette pas aujourd'hui ? Même les gens très riches s'endettent. Je ne pense pas que la Ville de Nevers soit très riche. Par contre, c'était le moment aussi de souscrire des emprunts, avec des taux exceptionnellement bas, qui permettent à la Ville d'avoir fait un levier de développement à bon compte, si je puis dire, sur la capacité de remboursement que nous avons. Je sais que j'entends depuis cinq ans et demi que le mot « endettement » est un gros mot. Je pense que la plupart de nos concitoyens s'endettent. Moi aussi. Et je m'endette en essayant de veiller à ma capacité de rembourser. Donc, c'est pareil pour une collectivité. Ne laissez pas faire croire que nous avons mis la Ville dans des difficultés. Je pense que nous sommes des gens assez responsables. Monsieur l'Adjoint aux Finances connaît bien les règles de

l'endettement, et il est le premier à veiller à ce que l'on n'aille pas trop loin, et, en même temps, à ce que l'on réfléchisse à la réalisation de ce que l'on doit à nos concitoyens, à ceux qui nous ont fait confiance comme aux autres, car on est là pour tout le monde.

Monsieur Diot, quand vous dites qu'il n'y a pas de cohérence dans ce que l'on a mené, je ne peux pas vous suivre. La première des cohérences, c'est notre programme. Ce sont nos 85 engagements. Tout ce que vous avez cité, c'est dans nos engagements, et pas des promesses. La réalisation d'une salle des fêtes... Tout simplement, on a six ans pour faire les choses. On a six ans pour réunir des budgets. Mais nous avons été, mais vous l'avez un peu dit, sans aller au bout des choses, « essorés », comme jamais. Mais nous avons fait, quand même. Et même ceux qui n'ont pas voté pour nous nous disent que nous avons fait des choses. On ne peut pas dire que nous n'ayons rien fait pendant cinq ans et demi. Si vous nous réduisez à cela, je pense que vous ne serez pas honnête avec vous-même.

Nous avons fait, parce que c'était nécessaire, mais nous n'aurions pas pu faire sans emprunter. Quel est le problème, à partir du moment où nous avons préservé la capacité de rembourser ? Le surendettement est périlleux, l'endettement est quelque chose de normal dans la vie d'une personne humaine comme dans la vie d'une collectivité. Il n'y a pas de manque de cohérence : la Jonction, c'était une attente depuis très longtemps, depuis sa fermeture, pour que l'on fasse quelque chose. Nous avons porté un programme, travaillé avec les Neversois, de réhabiliter le site. Nous le faisons en fin de mandat, parce qu'il fallait bien sérier les choses, relever les priorités, assumer ce que l'on n'avait pas prévu.

Si je prends l'exemple du beffroi, je ne voudrais pas rappeler de mauvais souvenirs, mais ce n'est pas de notre temps qu'il s'est abîmé, le beffroi : 1,5 M€, qui étaient fléchés sur la rénovation du stade de la Baratte. C'est ce que cela coûte. Mais le 1,5 M€ est parti dans le beffroi ; donc nous n'aurons pas la rénovation du stade de la Baratte, à notre grand désespoir et à celui des sportifs, et notamment de ceux qui font de l'athlétisme, qui est souvent un sport support pour conduire à d'autres activités sportives après. Il y a une cohérence dans tout cela.

La Ville de Nevers est une des rares Ville en France à ne pas posséder de salle des fêtes. Elle n'en a jamais eu à ma connaissance. Enfin, on aura une salle des fêtes ! Alors, oui, on n'a pas une salle des fêtes qui fait 3 000 m², qui pourrait correspondre à un mini Centre Expos, dont on a du mal à engager la rénovation (23 M€, que nous allons essayer de réduire, y compris en allant chercher des partenariats privés). Mais sans aborder ces projets-là, cette salle des fêtes, nous l'avons faite avec l'argent que nous avons dans le porte-monnaie, et je pense que les Neversois sont capables de le comprendre, parce que nous sommes des gens raisonnables, et que, quand on a 100 dans le porte-monnaie, on ne dépense pas 200. Et si on avait dépensé 200, on nous l'aurait reproché.

Donc, nous avons fait une salle des fêtes qui sera peut-être parfois trop grande, parfois trop petite, mais en tout cas nous aurons fait une salle des fêtes tout court, parce qu'il n'y en a pas du tout, et aujourd'hui nos habitants sont obligés d'aller dans d'autres communes, mais ils auront cette salle des fêtes qui va démarrer, qui va générer des recettes pour la Ville. Cela a été mené avec vigilance entre le service des finances, Amandine Boujilat et les autres élus concernés, sur le fait qu'au moins elle s'équilibre, voire peut-être mieux. Mais pour le coup, c'est un équipement qui peut être générateur de recettes, pour une Ville, en pratiquant des tarifs raisonnables, mais en appliquant des tarifs qui sont suffisants aussi pour dissuader

les dégradations, car c'est dans l'intérêt de la Ville de ne pas avoir à refaire cet équipement qui sera mis à disposition très régulièrement tous les deux ou trois ans. Je suis désolé, mais la cohérence de tout cela, vous la retrouvez dans notre programme. J'imagine que ce n'est pas votre livre de chevet tous les soirs, mais je vous assure que nous l'avons réfléchi, et il est d'autant plus cohérent que ce n'est pas le programme de Denis Thuriot de Nevers A Venir, mais que c'est le programme de tous les Neversois qui ont bien voulu rejoindre ces nombreuses réunions de travail qui l'ont alimenté ; ce qui était une évidence, d'ailleurs, parce que le besoin de rénover la Jonction, d'ouvrir le théâtre, de refaire un certain nombre de sites, de créer une salle des fêtes, ce n'est pas complètement une surprise. Nous serions passés à côté de cela, c'est là que nous serions dans le faux.

Vous avez évoqué une pseudo baisse des impôts. Nous avons expliqué longuement à longueur de Conseils que nous avons en effet baissé les impôts, pas autant que nous l'aurions voulu, car, quand nous avons pris la décision de baisser de trois points en trois ans, c'était avant de connaître les mesures du précédent gouvernement, qui allaient impacter dans des conditions excessives le budget des collectivités, ce qui a amené les élus de tous bords à dénoncer cela. Nous avons malgré tout mené 100 % de nos réalisations dans une difficulté extrême, en baissant un peu les impôts.

Sur la taxe d'habitation, nous sommes en deçà des Villes de même strate. Sur la taxe foncière, on est encore au-dessus. Mais le salut qui nous permettra de revenir à un taux moyen des Villes de même strate, c'est la reprise de population, parce que plus l'on aura de contributeurs fiscaux, et plus on pourra un jour envisager de rebaisser, et il le faudra. Il le faudra parce que vous savez comme moi que c'est l'un des facteurs qui a fait fuir les habitants de Nevers, dans un premier temps sur un périmètre d'agglomération, et dans un second temps qui les a fait fuir tout court d'un territoire qui depuis 150 ans a toujours perdu des habitants. C'est un département qui faisait plus de 300 000 habitants. Peu de communes ont pris des habitants. Je ne sais pas pourquoi ; il n'y a pas de fatalité, mais en tout cas il y a quelque chose qui est induit dessus.

Vous évoquez la suppression de la taxe d'habitation. Je suis assez stupéfait d'entendre des élus, qui sont aussi des citoyens, des contribuables, râler contre la suppression d'un impôt. Mais je rappelle quand même, sans faire ici du macronisme à outrance, que c'est dans le programme présidentiel, et que la majorité des Français a voté aux élections de 2017 un programme annonçant la fin de la taxe d'habitation. Donc, que quelqu'un respecte ses engagements, que cela soit notre Président de la République actuel ou un autre, je trouve cela plutôt bien, et les Français ont fait leur choix, ne vous en déplaise. Et je trouve que c'est d'autant plus stupéfiant que l'on râle contre la suppression d'un impôt, que c'est la première fois dans l'histoire moderne de la politique, et en tout cas de la Cinquième République et même avant, que l'on supprime un impôt sans le remplacer par un autre. J'ai eu l'occasion de faire un petit déjeuner de travail la semaine dernière avec Olivier Dussopt. Nous avons longtemps échangé sur le sujet. A ceux qui disent que cela va lier le contribuable local à sa commune parce qu'il va payer la taxe, je rappelle qu'il y a en moyenne 60 % des gens qui ne la paient pas. Donc on ne peut pas dire que cela soit un impôt qui lie beaucoup la majeure partie des habitants à leur commune. Vous qui êtes attaché comme moi à l'équité, c'est très bien que tout le monde soit sur la même situation. Très bien. Et donc, effectivement, nous allons bénéficier de la taxe sur le foncier bâti du Département, qui, lui-même bénéficiera, au niveau des intercommunalités, de la TVA. La TVA est le seul impôt qui progresse régulièrement.

Même en période de crise, la consommation se maintient, voire augmente. C'est un impôt qui augmente en général entre 2 et 3 % par an. Donc, vous voyez que cela peut permettre quelques ressources, et, oui, les règles du jeu ont été données. Pour les communes qui ont baissé, ma foi, elles restent là-dessus. On part sur la base des taux de 2017, avec néanmoins une perspective d'évolution en fonction de la population et en fonction également de la révision des bases. Vous nous avez dit que l'on avait baissé les impôts au pire des moments ; je ne crois pas que ce soit au pire des moments. Nous nous sommes imposé un exercice difficile, dans des contraintes nationales, en s'auto-régulant aussi, en s'auto-contrainant aussi sur nos dépenses. Nous avons réussi – je pense pouvoir le dire, même si nous n'avons pas complètement fini la tâche, et nous irons jusqu'au bout du travail – à raisonnablement endetter la Ville, à mener beaucoup de projets, y compris certains qui n'étaient pas prévus, et en même temps à baisser les impôts...

Vous me disiez, Madame Beltier, avoir gagné 8 €. Il y a des gens qui ont gagné plus, et il y a des gens qui ont gagné moins. Je rappelle, sans faire de polémique ici, parce que l'on dit que je suis en guerre avec le Conseil départemental, ce qui est faux, et j'ai des rapports tout à fait corrects avec le Président du Département et les élus du Département ; nous menons des projets ensemble sur la santé, sur l'enseignement supérieur. Parfois nous ne sommes pas d'accord. Mais quand je ne suis pas d'accord, c'est pour l'intérêt du territoire. Quand je considère que les habitants de l'Agglomération sont moins lotis que les habitants du Morvan, je trouve cela injuste. C'est là-dessus que je me bats, sinon il n'y a pas de problème majeur... Je rappelle donc que, lors de notre troisième année de baisse d'impôts, le Conseil départemental a décidé d'augmenter de 8 % la taxe départementale sur le foncier bâti. Donc, évidemment, nous étions noyés dans la masse, et au mieux nous avons amorti l'augmentation, au pire effectivement elle était noyée. Donc, voilà, je pense que l'on n'attire pas les mouches avec du vinaigre, et que, dans un département en déprise démographique, augmenter de 8 points les impôts me semble déraisonnable. C'était mon avis, mais je n'ai pas vocation à décider au sein de l'assemblée départementale.

Sur les écoles, je vous rassure, parce que j'ai des échanges réguliers aussi avec Gabriel Attal, ce qui me permet d'en savoir rapidement plus : le coût généré sur les communes pour le financement des écoles maternelles privées sera compensé. La difficulté que l'on aura, et je m'en suis entretenu avec l'adjoint aux finances, c'est que l'on aura un décalage et que cela sera remboursé à n+1. Nous allons donc devoir faire une avance de trésorerie sur la première année. Je suis un fervent de l'école publique, je l'ai dit ; mes enfants ont toujours été en école publique, j'ai toujours été en école publique. Néanmoins, Monsieur Diot, on peut toujours se rebeller devant la loi scélérate, c'est la seule façon que l'on a de ne pas la respecter, mais, tant qu'elle n'est pas jugée scélérate, la loi est la loi, et nous avons à assumer nos obligations vis-à-vis de l'école privée, et l'idée, ce n'est pas de refaire la guerre des écoles. Il y a des écoles privées qui accueillent aussi les enfants ; c'est le choix de certains parents. Nous avons par la loi l'obligation d'assurer du financement. Nous serons intégralement remboursés de ce surcoût. J'ai demandé aussi à ce que nous puissions, nous les communes, et y compris par mon appartenance à Villes de France, faire une avance, et ne pas verser l'intégralité de la première année pour ne pas se retrouver en déséquilibre financier. Les écoles privées avec lesquelles j'ai échangé sur le plan neversois sont d'accord que l'on verse une avance et que l'on verse le solde au moment où nous serons remboursés du tout, pour que l'on n'ait

pas une sortie de trésorerie trop importante. Mais, cela m'a été redit par le ministre, cela sera compensé.

Je n'ai rien annoncé en matière démographique. Je suis humble ; ce n'est pas le maire de Nevers qui va régler le problème démographique de la Nièvre ou de Nevers à lui tout seul. Mais je considère qu'effectivement notre politique de rénovation, notre politique d'attractivité, notre politique sur l'innovation, qui, elle-même, rejoint la politique sur le développement durable, peut être un facteur pour éviter que nos concitoyens s'en aillent, et pour en intéresser de nouveaux. D'ailleurs, je regardais l'accueil des nouveaux arrivants qui a été fait pendant que nous étions en Conseil communautaire et les petits résumés des réactions des gens, car c'est toujours intéressant de savoir pourquoi ils ont choisi Nevers, et notamment, pour la centralité, et tant mieux si des voies qui nous ont trop pénalisés se développent (je pense à l'A 77, et je pense à une amélioration des voies ferrées). J'ai reçu la responsable du réseau SNCF sur le Lyon Nantes ; il y a un marché public qui est lancé avec l'ouverture à la concurrence, mais le projet est quand même d'augmenter le nombre de trains, d'améliorer aussi ceux-ci. Tant mieux, je pense que l'on va, sur le réseau routier, sur le réseau ferroviaire, et j'espère aussi avion, sur du mieux par rapport à ce que nous avons connu jusqu'à il y a quelque temps.

Sur les centres de loisirs, on y a répondu, et je le redis, les salaires modestes n'ont absolument pas été impactés. Il n'y a pas eu d'augmentation pour les bas salaires. C'est faux. Je vous invite à aller voir les barèmes avant et après, et vous verrez que non. Après, il y a eu effectivement une adaptation, et vous l'avez vu dans les différents tableaux que Michel Suet a commentés, la Ville de Nevers reste très généreuse sur les subventions, et quand j'entends que l'on nous accuse de les avoir baissées, j'indique qu'on nous les a baissées. Si l'on vous baisse ce qu'il y a dans votre porte-monnaie, vous n'allez pas pouvoir, malgré votre générosité, redonner autant que vous donniez avant ; c'est ce que l'on a fait pour la Ville de Nevers : sur trois ans, cela a fait plus de 3,5 M€ en moins. Donc, comment voulez-vous que l'on donne ce que l'on n'a plus ? Vous voyez que, même en révisant les choses, et d'ailleurs en finançant parfois des structures associatives qui ne l'étaient pas, en rendant équitables les choses, avec le même formulaire, nous avons maintenu depuis quelque temps les mêmes budgets, que ce soit au niveau de la culture, du sport, du secteur social. On a même un peu augmenté quand on a pu, et parfois redistribué des aides quand on a eu quelques latitudes. Cela nous est arrivé, je crois, l'an passé. On reste à un niveau largement supérieur par rapport aux Villes de même dimension. Donc, on n'est pas du tout dans la pénalisation de la vie associative ; on a simplement adapté par rapport à notre propre capacité le soutien que l'on peut donner aux autres.

Vous m'avez contrarié, Monsieur Diot, mais vous l'avez vu, sur les ressources humaines. Je ne sais pas si ce sera la thématique principale, mais je pense que l'on est loin d'avoir malmené, comme vous le dites, le personnel de la Ville de Nevers, mais parfois il y a eu, au contraire, de nettes améliorations. Je ne voudrais pas que l'on fasse croire un certain nombre de choses.

Sur les effectifs de la Ville, il est difficile de comparer, parce qu'il y a eu un certain nombre de mutualisations et de transferts (je pense aux archives, aux parkings, aux piscines, etc.), mais nous avons un comparatif sur les deux mandatures qui se sont succédé. Sur la mandature 2014-2020, nous avons recruté 55 agents titulaires. Sur la mandature précédente, 2008-2014, il y en a 40. Nous avons recruté 37,5 % de plus sur 6 ans que la mandature passée. Je vous dis les choses.

Je sais que cela vous dérange, mais c'est une réalité. Il y a eu 1 394 mouvements entrants de contractuels entre 2008 et 2014, et 1 917 sous cette mandature, pour renforcer notamment un certain nombre de services, soit une augmentation de 37 %. Sur l'apprentissage, nous avons recruté sous la mandature 2014-2020, qui n'est pas terminée d'ailleurs, donc ces chiffres sont à parfaire, 53 apprentis ; il y en avait eu 36 la mandature précédente (+ 47 %). Services civiques : 0 entre 2008 et 2014 ; 18 entre 2014 et 2020 (100 % d'augmentation). C'est important ; il y a des jeunes qui trouvent leur voie, des arrivées de jeunes qui permettent d'avoir leur financement de départ, et donc je tenais à ce que nous nous mobilisions sur les services civiques. La stabilisation des mises en stage préalables à la titularisation : 120 mises en stage sur chacune des deux mandatures. Donc, vous voyez que l'on n'a pas malmené les personnels ; on les a stagiaires dès qu'on l'a pu.

Sur les mouvements sortants : 285 titulaires sous notre mandature, 210 sous la mandature précédente. C'est une augmentation de 35 %, mais qui est en grande partie liée aux départs en retraite. Nous avons étudié la courbe d'âge à notre arrivée, et nous nous sommes rendu compte qu'il y avait énormément de personnels qui étaient proches du départ en retraite sans d'ailleurs que l'on prévienne leur succession. Et puis une dynamique de mobilité, parce que nous encourageons aussi une dynamique de mobilité, que ce soit Ville-Agglomération ou vers d'autres collectivités comme le Département. Cela m'apparaît important de répondre aux besoins des agents, quand ces agents ont souhaité des mobilités. J'ai souhaité aussi que l'on accentue les périodes tests dans d'autres services : on a permis à des agents, si vraiment ils voulaient demander une mobilité, d'aller se tester sur d'autres services.

Il y avait 1 359 non-titulaires sous la mandature 2014-2020, 940 non-titulaires sous la mandature 2008-2014. Cela fait + 44 %, avec aussi un turn-over plus important que l'on trouve dans d'autres communes.

Vous voyez donc que ce sont des chiffres qui sont plutôt positifs par rapport aux recrutements, par rapport aux personnels, et on est loin de ce que vous décrivez ; je crois que cela ne correspond pas tout à fait à la réalité.

Je ne reviens pas sur les termes excessifs, en tout cas sur des éléments non démontrés et non étayés que vous avez décrits. Des adjectifs, la langue française en est très riche. On peut employer tous ceux que l'on veut, mais avant ou après un adjectif il faut un nom, mais le nom, vous ne le donnez pas. Vous qualifiez par des adjectifs des notions que moi je n'ai pas trouvées très démontrées. Cela n'a donc pas d'incidence chez ceux qui vous écoutent ; je vous le dis, Monsieur Diot.

Sur le désendettement de la Ville, nous n'étions pas obligés. On ne se simplifie pas la tâche en désendettant la Ville en fin de mandat ; ce qui est aussi une performance, et je remercie tous ceux qui travaillent aux finances, que ce soient les élus ou les services. C'est un souhait que nous avons voulu faire, et qui démontre aussi notre bonne gestion, parce que, si l'on est capable de désendetter la Ville en fin de mandat, cela veut dire que l'on a plutôt bien géré ; sinon, on serait dans une incapacité absolue. Donc, oui, nous avons décidé, sur une fois 700 000 € et une fois 1,3 M€, de désendetter la Ville à hauteur de 2 M€, pour se redonner un peu d'oxygène aussi pour les années à venir, et puis pour montrer que nous sommes des gens qui avons l'ambition, des projets, mais qui sommes aussi des gestionnaires. Donc baisser les impôts, dans un contexte de baisse des dotations comme jamais, endetter raisonnablement la Ville pour tenir nos engagements, pour faire même des projets que nous n'avions pas prévus, et puis re-désendetter en fin de mandat pour redonner un appel d'air pour la suite, cela me semble un cercle

assez vertueux. Je ne veux nous mettre trop de cirage sur nos chaussures, mais je pense qu'en tout cas c'est quelque chose que nous sommes parvenus à faire. Et nous sommes parvenus à le faire aussi en allant chercher les choses, par exemple par Cœur de Ville, qui est un programme auquel j'ai contribué.

On décrit mes déplacements. Les déplacements, à la Ville de Nevers, ce n'est pas nouveau. Cela a existé bien avant moi. 12 jumelages. Alors, oui, de temps en temps le maire y est invité, de temps en temps il y va, ou un élu, et puis on en reçoit chaque année un certain nombre. Nous avons souhaité inviter tous nos jumelages. Et encore j'en décline beaucoup, parce que, sinon, ce serait souvent. C'est un souhait de la Ville d'être ouvert à l'international ; ce n'est pas un souhait qui viendrait de moi, cela l'est depuis longtemps. Par contre, une fois que l'on a nos engagements et nos partenariats, que l'on essaie de développer sur l'économie et l'emploi par la plateforme numérique, je crois que c'est aussi de la bonne intelligence d'être en rapport avec nos partenaires, sinon ce n'est pas la peine de faire des jumelages. Donc, oui, cela m'est arrivé de me déplacer, et puis cela m'est arrivé de me déplacer aussi pour l'intercommunalité. En termes de budget, on doit être à 0,12 % d'un budget de 70 M€ tout compris, les déplacements à Paris, à Villes de France, au congrès des maires, là où vous trouvez toutes les Villes. Donc, nous n'avons absolument aucune originalité là-dessus.

Quand je suis en déplacement, je ne suis pas en voyage d'agrément, je suis en développement économique, je suis en rayonnement de la Ville, je suis en rencontre de ministres. L'Action Cœur de Ville, il m'a été demandé de contribuer au programme. Le dispositif De Normandie dans l'ancien, c'est une des propositions que j'ai faites par Villes de France. Cela va permettre aux investisseurs d'aller défiscaliser dans nos Villes, ce qui n'existait pas avant. L'hélicoptère sanitaire, vous croyez que c'est venu tout seul ? Vous croyez que c'est venu par hasard en restant au fond de mon bureau ? Donc, oui, je me bats pour cela, mais quand je vais chercher les choses, en général il y a des retours. L'INKUB, il reste 120 m² libres, sur 4 000 m². Vous enlevez la Banque de France, il y a le Technicentre qui va basculer, cela va faire de la place parce qu'il y a des gens en attente.

Le Québec ; il y a 4 entreprises québécoises qui vont s'implanter, qui vont générer de l'emploi, qui vont faire travailler des fournisseurs locaux. Solar e-tree est implanté à Nevers pour l'Europe pour se développer. Je sais que cela vous déplaît, mais c'est de l'emploi.

Le développement de nos zones d'activité économique, la création de l'atelier relais, aller chercher les entreprises, c'est une réalité. Donc, je pense que vous faites de la démagogie, si vous pensez qu'aujourd'hui la politique on la fait en restant dans son périmètre de ville ou dans son périmètre d'agglomération ; c'est ce qui a été fait pendant des années, et on en a vu le résultat. Donc, moi je ne vais pas refaire les erreurs d'avant. Moi, je suis présent chaque jour pour Nevers, même quand je suis ailleurs ; je le fais pour Nevers. Je vous le dis. Que je sois ici ou ailleurs, je le suis pour Nevers, et j'ai un peu envie de vous dire, pour faire un peu une métaphore, qu'un peu comme les chantiers et les grues dans une ville sont les indicateurs de développement, les déplacements et la représentation de Nevers sont aussi un signe de vitalité et de renouveau, et d'ailleurs on nous sollicite de plus en plus pour intervenir, y compris sur le logement. J'interviendrai pour Action Logement jeudi à Beaune. Oui, c'est un déplacement supplémentaire, mais c'est un déplacement qui permet de mettre en valeur ce que nous menons. Si on nous sollicite aujourd'hui, c'est parce que l'on considère que l'on a une certaine expertise, pas que dans l'innovation, mais effectivement aussi dans ce domaine-là, qui crée de l'économie, et

l'économie d'aujourd'hui, et aussi l'économie de demain, parce que l'on essaie de le faire y compris en formant nos élèves dans les écoles.

Tout cela ne se fait pas par hasard ; c'est de la construction, ce sont des réseaux, et donc si la campagne qui s'annonce a pour ambition d'être accentuée là-dessus, cela ne me dérange pas du tout, parce que je pense qu'il faut assumer cette politique d'ouverture ; rester fermé aujourd'hui dans le monde dans lequel nous sommes, c'est nous condamner par avance, et c'est quand même de la difficulté.

Après, vous avez évoqué les difficultés de concertation. Je le redis, le projet que nous avons mené en partant de rien, d'aucun parti, a été très libre. Il a été conduit par des Neversois pour des Neversois. Rien que ce projet, à l'heure où cela devient très à la mode, il était innovant ; c'était de l'innovation, aussi, Monsieur Diot. C'était ouvert à tous, quelles que soient les tendances politiques, sauf aux extrêmes. Il était ouvert à tous ceux qui voulaient s'impliquer pour un projet de ville, d'agglomération, de territoire. Effectivement, Anne Wozniak a eu raison de vous rappeler que la grande concertation, elle a été faite en amont. Ce n'est pas pour cela que l'on n'a rien fait. Mais je rappelle aussi que nous sommes contraints par les règles des marchés publics. Alors il ne faut pas mentir à nos concitoyens, à l'heure où l'on veut tous faire du participatif, de l'implicatif, etc.

Sur la Maison de la Culture, il y avait trois projets qui se dégageaient. J'aurais voulu faire choisir les Neversois. Je n'avais pas le droit, parce que nous n'avons pas le droit de communiquer dans le cadre d'un marché public, les règles techniques, les éléments financiers. Donc nous avons pu, pour rester dans les règles légales, présenter pour la Maison de la Culture les trois projets, au moins sur le plan esthétique et recueillir un avis. Je ne pouvais pas faire un référendum ; je n'en avais pas le droit ; mais un avis. Pour voir si cela nous a confortés dans notre choix à nous. Il s'avère, sans trop trahir les choses, que c'était le cas. Mais après, nous avons décidé aussi que les éléments techniques et financiers, je n'avais pas le droit de les communiquer, sinon le marché aurait été déclaré nul et nous ne serions pas aujourd'hui à la fin de cette rénovation.

C'est pour vous dire que ce n'est pas simple, mais que le travail qui a été mené, notamment sur la route des Saulaies, et sur d'autres sites, est un travail aussi d'implication. Tout le monde peut souhaiter en faire plus, mais il y a des limites. Les rencontres avec les Neversois, les caf'échanges, que je fais très régulièrement depuis des années, les rencontres, quelles que soient les échelles, c'est faire aussi du participatif, c'est écouter les gens, et c'est tenir compte de leurs demandes ou de leurs souhaits, et corriger quand on peut. C'était dans notre programme d'essayer d'associer au mieux sur les grands projets, mais on s'est vite rendu compte qu'il y avait des limites légales et réglementaires, et je le dis, attention à la démagogie là-dessus parce que l'on ne pourra jamais associer les citoyens autant qu'on le voudrait sur un certain nombre de choses, en tous cas dans les choix.

La salle des fêtes, je l'ai évoquée ; je l'ai dit, nous avons fait avec ce dont nous disposons.

Je pense que nous avons fait beaucoup. Je voulais vous rassurer, Monsieur Diot, sur le CLSPD, je suis en train de procéder à la nomination de quelqu'un. Il pourrait même y avoir un souhait qu'il soit porté au niveau de l'Agglomération ; cela m'apparaîtrait être un développement intéressant, et un souhait de certaines instances. Donc, il y aura une présentation prochainement en bureau communautaire.

Sur les Conseils citoyens, toutes les communes ont eu des difficultés. On veut de la démocratie participative, on veut impliquer les citoyens, mais vous retrouvez

pratiquement les mêmes dans les Conseils de quartier, les Conseils citoyens. Et vous le savez, les Conseils citoyens ont des collègues, et notamment un collègue Economie. C'est très compliqué, parce que, parfois, il y a des grandes surfaces, et donc il faut l'accord de la grande direction pour que le directeur local soit présent, etc. Il y a aussi, je le dis, quelques récupérations politiques, puisque l'on a vu un Conseil citoyen éclater avec une candidate qui était représentante du Conseil citoyen. Dans un Conseil citoyen, il n'y a pas d'élus, pour justement faire les choses sereinement et sans inviter trop la politique. Voilà, nous ne sommes pas dupes des choses, et nous allons mettre en place un nouveau Conseil citoyen. Nous avons quelques idées à porter pour l'avenir, peut-être d'une autre façon.

Sur le Conseil neversois de la Jeunesse, je pense que l'on vous a répondu. Je trouve que les jeunes, c'est notre avenir, et qu'il faut leur laisser la place. Nous avons essayé de leur donner beaucoup de place. Si un jeune du CNJ, parce qu'il est bon, et que l'on a des besoins, a une opportunité d'être recruté, il n'y a pas d'incompatibilité, et il n'y a pas de conflit d'intérêts, sinon on ne l'aurait pas fait. On ne va quand même pas se priver de lui donner sa chance, alors qu'en plus il a été volontaire pour s'investir dans la vie citoyenne, et y compris dans un Conseil de quartier. Cela m'apparaît un peu curieux, vos reproches.

Je voulais juste dire à M. Lagrib que, oui, notre organigramme a évolué, parce qu'une collectivité ne doit pas être figée. Si elle est figée, elle se condamne aussi à ne pas évoluer, et on voit le résultat. J'ai toujours dit, quand nous avons revu l'organisation de la Ville, que nous ferions évoluer l'organigramme au fil des années. Un organigramme n'est pas un tableau que l'on encadre et que l'on met au-dessus de sa cheminée. C'est quelque chose qui évolue. Et vous avez vu le nombre de recrutements que nous avons faits ; il faut forcément tenir compte des nouveaux arrivants, de leurs compétences, des postes nouveaux qui ont été créés, répondre à des besoins. Donc, oui, l'organigramme est évolutif. Vous voulez crier au scandale, parce que l'organigramme évolue tout le temps ? Je trouve que c'est plutôt un signe de vitalité. Comme dans une entreprise, l'organigramme, il évolue, et il est notamment lié aux recrutements que nous avons faits justement pour renforcer les services, et il s'adapte également à notre projet politique pour être en phase avec des projets qui n'ont pas été menés depuis le début, mais qui ont pu être menés par la suite.

Je pense que tout cela, c'est plutôt signe de dynamisme.

Les investissements, vous n'allez quand même pas nous les reprocher. Les investissements, c'est de l'emploi, évidemment, que nous avons soit permis de maintenir soit créé.

Investir, c'était une nécessité pour la Ville.

Pour garder des habitants, et pour en faire venir, il n'y a pas de secret, la Nièvre doit retrouver une image. C'est compliqué de retrouver une image quand on l'a perdue, mais une image, s'il n'y a pas de fond derrière, on ne va pas la garder longtemps. Donc, il faut du fond. Imaginez-vous Neversois il y a quelques années avec une Maison des Sports indigne du 20^e siècle, et *a fortiori* du 21^e siècle, avec aucun gymnase rénové, des écoles qui n'avaient pas de double vitrage, pas d'isolation, pas d'équipements numériques, avec un Café Charbon dont on attendait la rénovation depuis dix ans, un Petit Théâtre fermé depuis huit ans, un stade de la Baratte qui n'est toujours pas refait et qui est à refaire depuis très longtemps... Imaginez-vous quelqu'un qui ne connaisse pas le territoire, et qui découvre tout cela. Est-ce que vous pensez qu'il en a envie de venir ou de rester ? C'est une question de bon sens, ce n'est pas une question politique. Je pense que vous avez la réponse.

Oui, il nous appartenait, et c'était le souhait des Neversois que nous avons porté dans notre programme et notre mouvement, de remettre la Ville en état, de faire une remise à niveau, et ce premier mandat a servi à cela. Nous aurons fait beaucoup, pas tout, mais beaucoup sur les équipements culturels (Maison de la Culture, Café Charbon, Théâtre), les équipements sportifs (à part le stade de la Baratte, effort sur les gymnases et d'autres équipements), les équipements d'accueil sociaux, de patrimoine historique ; nous faisons un centre d'interprétation du patrimoine, car cela fait appel aussi au respect de l'histoire et aux techniques modernes, et donc cela permettra d'intéresser à visiter notre ville et à rester plus longtemps.

Tout cela, c'est remettre une Ville à niveau, la rendre plus accueillante. On a un exemple de la qualité de vie, et beaucoup nous choisissent pour la qualité de vie, mais quand il n'y a pas le travail, cela ne suffit pas ; c'est la cerise sur le gâteau. Le travail sans numérique ? Aujourd'hui, sans fibre, vous ne faites pas venir d'entreprises ; c'est le premier critère que l'on vous demande. Donc, oui, nous avons misé sur l'innovation, et c'est assez logique. Aujourd'hui on n'implante pas d'entreprise, quelle que soit sa taille, si elle n'a pas une bonne connexion internet. Et une ville qui soit agréable.

Je pense que c'est vers cela que nous avons tendu. Puisque vous nous avez demandé une cohérence, je me permets d'insister là-dessus. Oui, il y a une cohérence dans tout cela. Cela s'appelle de la construction. Et la construction, c'est phasé ; tout ne se fait pas immédiatement. En tout cas, c'est ce vers quoi nous tendons, et je pense qu'on nous le reconnaît. Des exemples tout simples : la 4^{ème} fleur, c'est une performance. Je félicite Anne Wozniak d'avoir porté ce projet avec ses équipes et tous les élus qui s'y sont associés. C'est une vraie performance. 237 Villes en France sur 34 000 communes. Ce n'est pas que de planter des fleurs, c'est tout un ensemble et une qualité de vie qui est reconnue. Des équipements neufs ou modernisés.

Je pense que la traduction de ce dernier débat d'orientations budgétaires, c'est effectivement que nous sommes arrivés pratiquement au terme d'un mandat qui nous permet de nous remettre à niveau, et il y a encore à faire ; mais il nous permet de nous remettre à niveau. Nous partions de loin, mais nous allons continuer d'un peu moins loin.

Sur le débat d'orientations budgétaires, nous avons accordé deux heures au débat. Je pense que chacun a eu le temps de s'exprimer, et donc je vais proposer que l'on vote sur la prise d'acte que nous avons tenu ce débat d'orientations budgétaires.

Y a-t-il des voix contre ? Des absences ?

Merci pour cette unanimité de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires.

Le Conseil municipal prend acte.

2019-152

Rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes

M. le Maire –

Nous avons ensuite le rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes.

Nous avons eu ce rapport. Je vous en ferai une synthèse, et Corinne Mangel, élue en charge également de l'équité femmes-hommes, pourra compléter. C'est naturellement ouvert à vos commentaires ou à vos questions.

Je rappellerais que la fonction publique compte 5,48 millions d'agents, qui représentent 20 % de l'emploi en France, répartis entre fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, et fonction publique hospitalière.

En 2016, 62 % des agents de la fonction publique étaient des femmes. Si l'on compare avec le secteur privé, qui est de 46 %, c'est un taux important.

La Ville de Nevers, qui relève de la fonction publique territoriale, compte 55 % de femmes, contre 45 % d'hommes, soit 6 points de moins que la moyenne nationale, qui tend vers une plus grande parité, quelque part.

Certaines filières sont plus féminisées que d'autres, notamment les filières médico-sociales, où l'on trouve 95 % de femmes, ou les filières administratives, avec 80 % de femmes.

La Ville de Nevers œuvre depuis plusieurs années pour rendre attractives auprès des hommes et des femmes les filières fortement sexuées, parce que c'est un enjeu important aussi pour garantir l'égalité des chances, mais je pense qu'il y a aussi un enjeu à le faire dès les écoles avec l'idée de déséxuer un certain nombre d'activités. L'objectif à l'horizon 2020 est d'augmenter l'attractivité des filières stéréotypées, et pour cela nous allons utiliser deux axes pour leviers, les recrutements et la sensibilisation, en travaillant sur l'évolution des mentalités, *via* la présence sur des salons et des forums de l'emploi.

En cadres A, sur les emplois fonctionnels, rémunérations et formations, la Ville de Nevers se situe en deçà des moyennes de la fonction publique territoriale pour la proportion de femmes en catégorie A. Consciente de ce décalage, notre collectivité met en œuvre depuis plusieurs années des stratégies, à la fois au niveau de la promotion interne, au niveau de la campagne de communication, de la fluidification des parcours de formation, tout en se conformant aux restrictions budgétaires. Je vois que, sur certains postes que nous avons ouverts, nous n'avons eu aucune femme qui a candidaté. Je pense à des postes de cabinet, à des postes sur l'ANRU. Nous accordons aussi une importance à garantir l'égalité de traitement de rémunérations dès le début de carrière tout en limitant les écarts liés à la montée en grade. La mise en place du RIFSEEP au sein de notre collectivité depuis le 1^{er} octobre 2019 a majoritairement bénéficié aux agents féminins : sur 231 agents de catégorie C impactés, 155 sont des femmes (67 %), ce qui vient à rééquilibrer un peu une situation qui a été vécue au sein de la collectivité.

Il y a également des actions de formation qui sont organisées pour favoriser l'évolution professionnelle et l'acquisition de compétences aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Sur l'organisation du temps de travail, dans la fonction publique territoriale, 29 % de femmes sont à temps partiel. Si l'on compare aux hommes, qui ne représentent que 7 %, cela fait effectivement encore beaucoup. A Nevers 10 % de femmes sont à temps partiel, et 2 % d'hommes.

L'accès au temps partiel permet de favoriser l'équilibre vie privée et vie professionnelle. Il est toutefois nécessaire d'accompagner cette adaptation au temps de travail par la mise en place d'organisations plus souples afin de lutter contre les emplois à temps partiel non choisis.

La Ville de Nevers, qui souhaite permettre aux femmes et aux hommes de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle en optimisant la répartition du temps de travail, a mis en place une expérimentation pour le télétravail. Je pense que cela peut être une façon de réduire les faux temps partiels, en tout cas ceux qui ne sont pas véritablement choisis. Nous ferons une évaluation de ce dispositif au cours du deuxième semestre 2020. Pour l'instant, il est réservé aux agents qui ont des

restrictions médicales. L'objectif était de commencer par un certain public d'agents, mais à partir du moment où l'expérimentation s'avèrera concluante, avec une anticipation, car il faudra équiper les agents, je souhaiterais qu'on l'élargisse au mieux.

Sur les conditions de travail au sein de la Ville de Nevers, les actions pour améliorer les conditions de travail se poursuivent, notamment par les politiques de bien-être menées par Yannick Chartier à mes côtés, avec notamment l'étude ergonomique des postes de travail, la mise en place d'une démarche de bien-être, l'adhésion au centre de santé et de sécurité au travail, la proposition de séances de yoga sur le site.

Nous avons un certain nombre d'objectifs à l'horizon 2020 : garantir une plus grande mixité des filières, garantir des écarts plus faibles de rémunération, mais moi je souhaiterais qu'il n'y en ait pas, et des évolutions de carrière raisonnées, ne tolérer évidemment aucune violence ou discrimination dans le cadre professionnel, mais ce n'est pas forcément sexué, garantir une meilleure analyse des politiques publiques au service de la mixité, et garantir la mixité au sein des instances de démocratie et de vie citoyenne, ce qui n'est pas toujours simple, et mettre en place un référent au sein de la Direction des Ressources Humaines sur cette thématique ; nous avons là aussi quelques pistes qui pourraient permettre d'améliorer les choses.

Voilà une synthèse de ce rapport, mais naturellement vous avez toute latitude pour y revenir, si vous le souhaitez.

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire,

Par rapport aux années précédentes, nous avons, cette année, un document qui est beaucoup plus conforme aux obligations légales édictées dans le décret du 24 juin 2015. C'est un reproche que nous vous formulons les années passées, où vous vous contentiez de données statistiques assez froides et assez mathématiques, sans évoquer de pistes d'amélioration particulières.

On a une nette amélioration cette année, puisque je rappelle que ce rapport est censé présenter « *la situation en matière d'égalité des femmes et des hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

Et on s'en rapproche beaucoup plus, même si cela reste très centré sur la collectivité, et que tout le volet des politiques d'égalité femmes-hommes que nous menons en direction de la population est encore absent du document.

En lisant avec intérêt ce rapport, quelques éléments nous sautent aux yeux, concernant la situation de la Ville de Nevers :

D'abord le très fort déséquilibre femmes-hommes concernant les emplois d'encadrement : en page 3, on lit qu'au niveau national dans la fonction publique territoriale, 62 % des cadres A sont des femmes. Or, à Nevers, c'est 42 %. On a donc beaucoup moins de femmes en catégorie A que la moyenne nationale. Et c'est pire encore si on regarde les emplois de Direction et les emplois de chefs de Service : 2 femmes pour 14 hommes aux postes de Direction, 8 femmes pour 16 hommes aux postes de chefs de service. Il y a donc, très clairement, des efforts à mener de ce côté-là pour féminiser les postes de Direction et de Chefs de Service à la Mairie.

Ensuite, concernant la rémunération : en page 5, on apprend que dans la fonction publique territoriale, le salaire moyen des femmes est de 10 % inférieur à celui des hommes (1 826 € pour 2 008 € pour un homme). A Nevers, la tendance est encore

pire : on en est à 15 % de différence entre le salaire moyen d'un agent de la Ville féminin par rapport à un agent de la Ville masculin (1 642 € pour 1 900 €). C'est évidemment en rapport avec ce que j'ai dit précédemment, sur les postes à responsabilités qui sont davantage confiés aux hommes qu'aux femmes.

Parmi les objectifs à l'horizon 2020, que vous développez en page 9 du rapport, je propose de ne pas en rester à « poursuivre les actions déjà initiées », comme c'est indiqué dans le sous-titre. Il faut aller beaucoup plus loin, et un certain nombre des orientations que vous développez devraient permettre de progresser, effectivement ; c'est chiffré, c'est bien, c'est un état des lieux qui pose clairement les problèmes à résoudre.

Vous proposez de rendre obligatoires en 2020 les formations sur les violences faites aux femmes. C'est une excellente mesure et nous y souscrivons.

Vous proposez de prendre les mesures adaptées en cas de discrimination avérée. Nous espérons que c'est déjà le cas, actuellement. Nous osons l'espérer.

Vous proposez de mettre en place une clause de mixité/parité dans les instances consultatives, dans les comités de pilotage, dans les délégations... nous pensons que c'est une très bonne chose à condition que cela soit contraignant, car la parité s'obtient si elle est obligatoire, on le sait. Ce qu'il faut, c'est le faire.

Voilà, Monsieur le Maire, vous nous aviez habitués à un très mauvais rapport sur l'égalité hommes-femmes, et cette année nous sommes agréablement surpris. Toutefois, il y a encore de sérieuses marges de progrès. Je prends cette année encore l'exemple de la Ville de Clermont-Ferrand et de son adjointe, communiste, certes, chargée de l'égalité femmes-hommes, mais c'est un rapport qui va bien plus loin, puisqu'elle présente chaque année un rapport en matière d'égalité des droits dans 3 domaines :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations
- L'inclusion des personnes en situation de handicap.

et qui consacre presque la moitié de son rapport aux politiques publiques que mène la municipalité en direction de la population, pour développer une culture de l'égalité et faire de l'égalité des droits une action transversale de l'action municipale.

C'est un rapport très fourni, de plus de 80 pages, mais je pense que c'est vers cela que nous devons tendre dans les années à venir à Nevers.

- M. le Maire – Je vous remercie de vos encouragements, Monsieur Diot, mais je pense que vous apprécierez mieux ceux des années à venir, j'espère.
Corinne Mangel.
- Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Vous voyez, Monsieur Diot, on peut toujours s'améliorer.
- M. Diot – Avec du retard !
- Mme Mangel – Avec du retard. Je voudrais quand même donner quelques compléments de façon synthétique.
Vous en êtes bien d'accord, la teneur de ce rapport démontre que la Ville de Nevers s'engage et s'est engagée, et s'engagera encore à œuvrer sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière, vous l'avez noté, de recrutement, de promotion et de formation.
A la suite des propos de M. le Maire, je voudrais revenir sur quelques plans d'action importants qui sont déjà en cours, tel que le développement des actions de

formation, pour l'acquisition des nouvelles compétences, en complément, bien évidemment, des démarches de valorisation des acquis professionnels ; et surtout sur des plans d'actions à venir, tels que la mise en place, au sein de la DRH, d'un observatoire RH, la désignation d'un agent référent sur l'égalité hommes-femmes.

A noter plus concrètement, et cela ne vous a pas échappé, Monsieur Diot, page 6, qu'en 2019, les avancements de grade ont concerné 65 % des femmes contre 53 % en 2018, les conditions d'avancement reposant essentiellement, bien évidemment, sur le statut de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, la mise en place du RIFSEEP a majoritairement bénéficié aux agents féminins, permettant de rééquilibrer une situation décelée au sein de la collectivité.

Au regard de ce rapport, je suis ravie, Monsieur Diot, que vous constatiez cette évolution, et vous noterez bien que la Ville de Nevers s'engage donc plus que jamais à œuvrer en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Je vous remercie.

M. le Maire – Sur le rapport sur l'égalité hommes-femmes, pas d'autres observations ?
Il n'y a pas de vote.
C'est une prise d'acte du fait que nous avons présenté ce rapport.
Il est pris acte du rapport.

2019-153 Recensement 2020
Adopté à l'unanimité.

2019-154 Convention de mise à disposition du Délégué à la Protection des Données et de son adjoint avec l'Agglomération de Nevers et le CCAS
Adopté à l'unanimité.

2019-155 Attribution d'une subvention pour l'organisation des 22èmes internationaux de tennis Nevers-Nièvre (ex tournoi « Future »)
Adopté à l'unanimité.

2019-156 Partenariat entre la SAS French Run et la Ville de Nevers portant sur la communication et les actions promotionnelles de Nevers Marathon

M. le Maire – Nous allons aborder la délibération n° 156 qui concerne le partenariat entre la SAS French Run et la Ville de Nevers portant sur la communication et les actions promotionnelles de Nevers Marathon, et en l'occurrence du premier Nevers Marathon de l'Agglomération.
Xavier Morel.

M. Morel – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.
La SAS « La French Run » a pour objet l'organisation d'événements sportifs, notamment « Nevers Marathon by Plus » comprenant diverses épreuves : marathon, relais, ekiden, courses enfants dont la première édition s'est déroulée le 26 octobre sur le circuit de Nevers Magny-Cours et le 27 octobre sur l'agglomération de Nevers. Dans le cadre de l'organisation de cet événement, « La French Run » a proposé à la Ville de Nevers de s'associer pour devenir l'un des principaux partenaires financiers et logistiques.
En échange de la promotion et de la publicité qu'elle pourrait en retirer, la Ville de Nevers s'est engagée à soutenir « La French Run » dans toutes les étapes de la

réalisation de « Nevers Marathon by Plus ». Ce partenariat « VIP » (car il y en a 4 : Access, Starter, Premium et VIP) concerne un engagement financier de 12 000 € TTC, soit 10 000 € HT.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir accepter et m'autoriser à signer la présente convention de partenariat portant sur l'organisation, la communication, et les actions promotionnelles de « Nevers Marathon by Plus » établie entre la SAS la French Run et la Ville de Nevers, et de lui verser la somme de 12 000 €.

Mme Beltier –

Merci, Monsieur le Maire.

Une nouvelle fois vous nous demandez de voter une subvention pour un événement qui a déjà eu lieu.

Ce n'est pas la première fois, c'est même très régulier. Cela montre que l'avis qu'il soit favorable ou défavorable du Conseil municipal vous importe peu : cela relève d'un manque de démocratie envers les élus que nous sommes.

Cette délibération concerne le partenariat financier du Marathon de Nevers.

Ce marathon a été une réussite, et nous nous en félicitons.

Mais l'importance du budget nous interroge : 175 000 €, alors que la course à pied est, en général, un sport qui a la réputation de ne pas demander beaucoup de moyens.

Là, on a 47 000 € rien que pour la communication, et effectivement, cela a été une sacrée opération de communication.

La Ville de Nevers est appelée à y participer pour 12 000 € TTC + 48 000 € de l'Agglo TTC + 15 000 € TTC du Département, cela fait quand même de grosses sommes demandées aux collectivités, pour l'organisation d'un marathon.

Avec, en plus, des frais d'inscription qui nous semblent, eux-mêmes, loin d'être négligeables, de l'ordre de 50 €.

Vous dites vous-même, dans la presse, que vous avez « passé commande » de ce marathon. Nous aurions aimé un événement moins « bling bling », plus en rapport avec la simplicité et le caractère populaire de la course à pied.

Pour autant, nous voterons cette délibération.

M. le Maire -

Merci. Je voulais vous donner quelques précisions, car ce n'est vraiment pas un événement « bling bling », un marathon, c'est un événement très sincère, pour ceux qui le courent comme pour ceux qui le regardent, et c'est quelque chose de très populaire, quand on voit les milliers de personnes que cela réunit.

Alors, oui, il y a un budget « Com », mais pris sur le budget « Com » de l'Agglomération, car c'est un partenariat, et on ne peut donc pas le financer au titre des sports. Ce n'est pas la communication qui a représenté 50 000 €. C'est le marathon de l'Agglomération. Simplement, on s'est mis d'accord avec les élus pour que cela soit le Nevers Marathon, parce que Nevers Agglomération Marathon, ou Gimouille Marathon, ce n'est pas forcément très porteur. Nous avons veillé à ce que cela traverse un maximum de villes de l'agglomération. C'est un événement que l'ensemble des élus, à l'unanimité, je crois, ou en tout cas à une très large majorité, ont considéré comme un événement porteur pour notre territoire.

Je le défends, parce que ce n'était pas un caprice, c'était une logique dans l'évolution du running, qui est un sport populaire, qui est un des sports les moins chers à pratiquer. Et quand vous évoquez les tarifs d'inscription à des marathons, moi qui en ai fait quelques-uns, je vous assure que l'on est en deçà du coût qui est souvent de 70 ou de 80, voire 100 ou 120 €. Nous restons bas par rapport aux autres marathons. Je ne pense pas que l'on soit très haut. C'était le premier, et nous

avons initialement trouvé un week-end où il n'y avait que le marathon de Geugnon, je crois ; et celui de Chablis a été décalé à ce week-end-là, et donc il y avait trois marathons dans la région.

Nous avons quand même réussi à réunir sur l'ensemble des courses plus de 1 600 participants ; à peu près 60 % de personnes extérieures, soit des personnes qui sont venues consommer, dormir, qui ont rempli des hôtels. Ce n'est donc pas un événement « bling-bling », c'est un de ces événements sur lesquels les gens se déplacent, sur lesquels, je l'espère, les gens vont se déplacer beaucoup plus. Le marathon de La Rochelle, qui est un marathon ancien, et qui est le deuxième plus rapide de France, fait 1 400 participants, sur la course marathon et semi-marathon ; nous, il y avait l'ékiden en plus. Mais malgré tout, pour une première, c'était un pari, et cela reste plutôt encourageant. J'ai entendu beaucoup de gens, qui ne savaient pas forcément qui j'étais, dire que cela leur avait plu de revenir dans la Nièvre, parce qu'ils l'avaient connu, qu'ils avaient trouvé le parcours intéressant, des paysages intéressants. Il faut savoir que c'est un coût important sur la sécurisation du marathon, moins sur le circuit, mais il y avait le coût du circuit aussi, même si on l'a négocié.

Ce qui faisait l'originalité de ce marathon, c'est que c'est la première fois qu'il y avait un marathon sur un circuit de Formule 1, ce qui a beaucoup plu. Autant profiter des richesses de notre territoire. Et puis il y a la sécurisation le long du canal, sur 12 km, qui théoriquement contraint à avoir des Zodiacs tous les 500 m. Nous avons quand même réussi à négocier des choses. Nous avons réussi à trouver un accord avec le Département sans difficulté pour sécuriser ce canal, en vue de le rendre sûr pour les coureurs.

J'en retiens un bel événement, qui a aussi des vertus touristiques et économiques. C'est pour cela que l'on avait tenu à ce que la fin du parcours, qui n'était pas la plus facile, mette en valeur les monuments principaux de Nevers. Je sais que c'est aussi un des aspects qui a beaucoup plu à ceux qui découvraient notre territoire, et ils étaient nombreux, ou à ceux qui y revenaient après n'y être pas revenus depuis très longtemps. Je considère que les événements positifs, il faut les mettre en valeur.

Je ne suis pas d'accord avec vous, Madame Beltier, ce n'est pas du «bling bling » ; je pense que c'est tout sauf du «bling bling ». Si l'on veut que cela attire, il faut que cela soit bien fait. Je pense que cela a été bien fait, sans démesure, avec ce qu'aiment les coureurs.

Pour avoir mobilisé des gens un peu partout en France qui sont venus courir, je pense que l'on a un bon espoir de continuer les choses, et évidemment il faut que cela prenne. Ce sera un marathon qualifiant, et des personnes vont venir le faire pour améliorer leurs performances, rentrer dans les classements, etc. Donc, on peut espérer que cela prenne encore plus d'ampleur.

Je ne partage pas votre avis, mais, en tout cas, je vous explique le budget. La Ville de Nevers a mis une contribution financière, et a évidemment apporté un certain nombre de moyens techniques et financiers. Mais on n'a rien sans rien, et sécuriser 42,195 km, plus les abords, je vous assure que ce n'est pas simple.

Xavier Morel.

M. Morel -

Et qui plus est, sur deux jours.

Un petit récapitulatif. Il y a eu 1 608 inscrits exactement. Meilleur résultat pour tout événement running organisé dans la Nièvre pour une première édition. Comme toute première édition, cela demande, effectivement, vous avez raison, beaucoup de moyens pour la communication, car on ne fait pas connaître un événement, surtout

le premier, en faisant très peu de communication si on veut tout de suite qu'il y ait un succès. Il y a eu 1 444 personnes qui ont fini le marathon, soit 696 sur l'ékiden, 366 marathoniens, 232 duos. A noter la présence de 150 enfants, et pour ceux-ci c'était gratuit.

Il y avait effectivement, comme vous l'a dit M. le Maire, plusieurs personnes étrangères, notamment 9 nationalités représentées. A noter d'ailleurs qu'il y a eu un groupe de 50 Belges qui a privatisé directement le Grand Bois. 52 % des personnes qui ont participé à ce marathon venaient de la Nièvre, et les 48 % autres venaient d'autres départements, dont une forte venue du bassin parisien.

La connaissance de l'événement s'est faite effectivement en premier sur internet et les réseaux sociaux, par la presse spécialisée, qui a d'ailleurs couvert l'événement après, ce qui permet d'avoir un éclairage sur notre ville, et le Salon du Running en avril dernier. Tout cela a évidemment un coût, que vous estimez peut-être important, mais, encore une fois, on n'a rien sans rien : on ne peut pas organiser une course de cette importance sans s'en donner les moyens, et c'est ce qui a été fait.

Comme l'a souligné M. le Maire, il faut se féliciter de cette belle organisation, et de cette belle réussite, qui, nous l'espérons, va perdurer, sera pérenne, et attirera de plus en plus de monde, parce qu'il fallait l'inscrire aussi dans un calendrier pour qu'elle soit qualifiante, et qu'elle permette aux personnes de participer en plus grand nombre. Et comme l'a souligné M. le Maire, la présence du circuit de Magny-Cours pour que les coureurs puissent évoluer dessus au même titre que d'ailleurs le triathlon en fait son originalité, et peut-être même une originalité internationale.

- M. le Maire – Je pense qu'il y a un beau mélange, entre des coureurs, qui peuvent être de toutes catégories, de toutes provenances. C'est plutôt une épreuve assez ouverte.
Monsieur Diot.
- M. Diot – Entendons-nous bien. C'était une réussite. Nous votons évidemment la délibération sans difficulté. C'était du travail de pro, si j'ose dire, mais ce qui nous interroge, c'est, effectivement, le budget global de 175 000 €, avec des financements publics à hauteur de 40 000 € de l'Agglomération, 12 000 € de la Ville, etc. C'est cela qui interroge quand même ...
- M. Morel – C'est un prévisionnel. Nous vous fournirons bien évidemment le bilan. N'oubliez pas qu'il y a une valorisation aussi.
- M. Diot – Oui, sauf que là on verse bien une subvention de 12 000 € plus la valorisation derrière.
- M. Morel – Oui. Il y a une valorisation.
- M. Diot – Donc cela va bien au-delà de 175 000 € dans les faits. C'est simplement l'interrogation. J'ai l'habitude de considérer que des événements comme ceux-là peuvent être beaucoup plus simples, beaucoup plus populaires, beaucoup plus... Mais, là, on a voulu en faire un événement, c'est évident. Cela fera de belles photos, ça marque, on en parle jusqu'à Moulins...
- M. Morel – Cela remplit les hôtels, cela fait connaître la ville, cela fait du marketing territorial, cela fait travailler des commerçants. Vous avez raison.
Il y a eu une page dans un magazine national sur le Nevers Marathon.

Si vous étiez venu, vous auriez vu que c'était populaire, dans le bon sens du terme. C'était familial, populaire, vraiment un mélange social comme on en trouve peu. Donc je ne peux pas vous laisser dire que c'était « bling bling » ou élitiste ou autre. Je raccourcis un peu vos propos, mais je vous assure que vraiment on a des personnes très différentes de toutes sociologies et de toutes catégories. C'est vraiment ouvert à tous. Le tarif reste abordable parce que cela correspond aussi à une contribution aux frais d'organisation. Mais je veux bien qu'on le baisse, mais on va subventionner davantage. Voilà, il faut aussi être raisonnable entre le coût pour la collectivité et le coût pour les inscrits.

M. Morel – Et à ma connaissance, je ne connais aucun marathon qui soit « bling bling », parce que ce n'est pas dans l'esprit du marathon.

M. le Maire - Et c'est coûteux à organiser compte tenu de la distance. C'est cela qui fait un coût. Et des ravitaillements, car les ravitaillements étaient vraiment très réguliers à des moments où il faut être ravitaillé. Et tout cela coûte.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2019-157 *Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre – Convention de partenariat – Lancement des illuminations 2019 et chasse aux œufs 2020*
Adopté à l'unanimité.

2019-158 *Convention relative à l'organisation de la viabilité hivernale pour la voie de circulation de la gare routière de Nevers*
Adopté à l'unanimité.

2019-159 *Convention Ville de Nevers / ENEDIS – Mise en souterrain des réseaux électriques*

M. le Maire – Nous passons à la délibération n° 159 concernant une convention Ville de Nevers / ENEDIS, pour la mise en souterrain des réseaux électriques.
Je passe la parole à Michel Suet.

M. Suet – Cette délibération est proposée dans le cadre de la rénovation de la rue de la Jonction.

Dans le cadre de la rénovation des réseaux et des mises en souterrain, ENEDIS réalise l'enfouissement de ses réseaux d'alimentation électrique sur le quai de la jonction.

Leurs supports soutiennent un certain nombre de câbles appartenant à différents concessionnaires qui étaient titulaires d'une autorisation, dont la Ville de Nevers.

L'ensemble des réseaux doit dorénavant cheminer en souterrain à l'identique du réseau d'électricité.

Il convient, au travers d'une convention de permettre à la Ville de Nevers de décider conjointement avec ENEDIS du positionnement des réseaux d'une part et de la répartition des coûts d'autre part.

La Ville de Nevers doit prendre à sa charge le génie civil des opérateurs Orange et Numericable pour la partie domaine public ainsi que celui de son réseau d'éclairage public.

Au travers de cette convention, la Ville de Nevers approuve le fait qu'ENEDIS est Maître d'Ouvrage de l'opération à l'identique des Plans Départementaux d'Enfouissement (PDE).

Dans ce contexte, le Maître d'œuvre retenu par ENEDIS dans le cadre de ses marchés, sera réglé directement par la Ville de Nevers.

C'était un marché supplémentaire, finalement, par rapport à la rénovation de la rue de la Jonction, qui coûte d'ailleurs 96 000 €. L'enfouissement des réseaux présente un triple avantage : une amélioration de la sécurité, car on aura des lignes qui seront moins soumises aux aléas climatiques, une participation à l'esthétique, puisqu'il y aura la suppression des poteaux, des câbles, et l'optimisation de la qualité, puisqu'il y aura la mise en place d'un réseau neuf. Cela évite un peu la pollution visuelle.

Voilà pourquoi nous faisons cet investissement, qui, au départ, n'était pas prévu.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ou des interventions sur cette mise en réseau souterraine sur le quartier de la Jonction, avec une économie à la clé.

Nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2019-160

Cession à titre gratuit d'une parcelle route des Saulaies

Adopté à l'unanimité.

2019-161

Rétrocession par Nièvre Aménagement d'un équipement polyvalent : Espace Stéphane Hessel, 20 rue Henri Fraiso à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2019-162

Mise à disposition à la SAFER d'un terrain agricole situé à Marzy au lieu-dit « La Sangsue »

Adopté à l'unanimité.

2019-163

Achat d'un terrain 24, avenue Pierre Bérégovoy à Nevers

M. le Maire –

Nous avons ensuite à évoquer la délibération n° 163 qui est l'achat d'un terrain 24, avenue Pierre Bérégovoy à Nevers.

Je laisse la parole à Mme l'Adjointe au Commerce et adjointe au quartier Cœur de Ville Jonction, Pierre Concile.

Mme Concile –

Il s'agit d'une délibération qui porte sur le souhait qu'a la Ville de Nevers d'acquérir un terrain cadastré BN 105, d'une superficie de 711m², situé 24, avenue Pierre Bérégovoy à Nevers afin d'y créer un parking de 16 emplacements dont 2 réservés aux personnes à mobilité réduite.

Après négociations, l'actuel propriétaire consent la vente au prix de 35 000 € (net vendeur).

Considérant l'intérêt de ce projet pour la Ville de Nevers, je vous propose :

- d'accepter l'acquisition de ce terrain, au prix de 35 000 €,
- de prendre en charge les frais d'acte de vente pour un montant de 2 400 €,
- de saisir un notaire pour la mise au point de l'acte d'acquisition,
- et enfin, de m'autoriser à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2019, opération 800A01.

M. le Maire –

Il n'y a pas d'intervention ? C'était pour annoncer l'ouverture prochaine du parking Bérégovoy, qui sera équipé de deux bornes électriques, et décoré par des fresques. Il y a eu un jury élargi pour retenir un artiste qui puisse favoriser l'art graphique urbain.

Sur l'achat de ce terrain, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2019-164

Vente d'une maison avec terrain au 63, faubourg de la Baratte à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2019-165

Acquisition foncière de locaux commerciaux – 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Pierrette Concile pour évoquer ce que nous mettons en place, avec l'acquisition de locaux commerciaux au 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers.

Dans la cadre de l'aménagement et du développement du cœur de ville, la Ville de Nevers souhaite acquérir deux immeubles mitoyens, situés au 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers. Ils ont été mis en vente en agence au prix de 132 000 € le lot et négociés à 66 000 €, frais d'agence inclus.

Détail de l'acquisition :

- 47 rue François Mitterrand, cadastré BM 130 : surface au sol de 24 m², sur 4 niveaux. C'est l'ancien magasin France Peluches.

- 49 rue François Mitterrand, cadastré BM 129 : surface au sol de 24 m², sur 5 niveaux.

Compte tenu de l'intérêt d'une telle opération pour la Ville de Nevers, je vous propose :

- D'acquérir ces deux biens au prix de 66 000 €, frais d'agence inclus.

- De prendre en charge les frais afférents à cette acquisition, notamment les diagnostics préalables,

- Enfin, de m'autoriser à désigner le notaire et à signer tous les actes à intervenir.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2019, opération 449A07 nature 2132.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

C'est un beau projet de constituer cette réserve pour mieux maîtriser un certain nombre de ces locaux commerciaux qui ne trouveront plus preneurs compte tenu de leur petite taille, et donc nous avons envisagé de les unifier et de refaire avec Action Logement des logements dessus qui sont inoccupés pour la plupart et en très mauvais état, pour reconstituer soit du logement étudiants ou du logement de couples, car ce ne sont pas de grandes surfaces compte tenu de la date de leur construction. C'est un début. Cela nécessite des budgets aussi, mais nous avons pu nous faire accompagner par Action Logement pour essayer de continuer là où il le faudra.

Je vous propose de voter ces acquisitions.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention: 0
Adopté à l'unanimité.

2019-166 Attribution d'une subvention pour l'organisation du colloque « Alternatives urbaines 2019 Nevers/Londres/Bristol » à l'initiative de l'association des architectes de la Nièvre A58

M. le Maire – Je vais passer la parole à Anne Wozniak qui va parler d'un colloque qui aura lieu samedi après-midi, auquel vous êtes tous conviés, qui s'appelle « Alternatives urbaines 2019 Nevers/Londres/Bristol » à l'initiative de l'association des architectes de la Nièvre A58.

Mme Wozniak – L'association des architectes de la Nièvre A58 organise les 29 et 30 novembre 2019 un colloque franco-britannique intitulé « alternatives urbaines 2019 Nevers/Londres/Bristol » à Nevers.

L'association invite 4 architectes britanniques pour présenter des initiatives urbaines anglaises et engager un dialogue franco-anglais à l'issue d'une visite de l'agglomération de Nevers.

A travers des exemples et des retours d'expériences tant français qu'anglais, les présentations permettront de débattre sur comment les acteurs du cadre de vie ont su œuvrer depuis 10 ans dans ces deux pays sur des projets d'évolution de friches industrielles, de logements collectifs, ou sur des micro-interventions urbaines.

La manifestation aura lieu à La Maison, à Nevers, le vendredi 29 novembre à partir de 18 h 30, et le samedi 30 novembre à partir de 15 heures.

Afin de participer aux frais engagés et pour accompagner cette manifestation, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association des architectes de la Nièvre A58.

Au niveau du programme, il y a deux temps forts : un à 18 h 30 en salle Lauberty, avec des conférences des invités anglais et avec des retours d'expériences. Pour les invités, nous avons Sophie Mc Manus, architecte londonienne, Paul Chapman, manager de projets au Royaume-Uni et qui travaille aussi en Europe, et qui a restructuré un grand nombre de friches urbaines en relation avec les habitants et les organisations décisionnaires, et Jackson Moulding, fédérateur d'habitats participatifs à Bristol, et co-créateur d'éco-logements en bois préfabriqués à bas prix et personnalisables. Ces retours d'expériences devraient être assez divers et intéressants.

Nous sommes très heureux de soutenir cet événement d'envergure porté par A 58, et qui va permettre des échanges sur de nouveaux contextes de production d'espaces, des politiques architecturales londoniennes, et un partage d'expériences officielles et non officielles qui sont le plus souvent fédérées par la base.

Je vous invite. Il y a des inscriptions en ligne. J'espère que ce n'est pas trop tard, si vous êtes intéressés pour y venir.

M. le Maire – Pas de questions ni d'observations ?
 Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
 Merci pour l'unanimité sur le vote.

Opposition : 0
Abstention: 0
Adopté à l'unanimité.

2019-167 Courts de tennis couverts du Comité départemental de tennis de la Nièvre – Location pour le club de la JGSN Tennis – Convention CDTN/VDN

M. le Maire – Sur la délibération concernant le sport, je passe la parole à Daniel Devoise pour les courts de tennis couverts du Comité départemental de tennis de la Nièvre et la location pour le club de la JGSN tennis.

M. Devoise – Le Comité départemental de tennis de la Nièvre (CDTN) possède un équipement sportif comprenant quatre courts de tennis couverts, situé 4 route de Coulanges, ZI de Nevers à Saint Eloi.
La Ville de Nevers, qui souhaitait soutenir les clubs de tennis locaux, a passé le 1^{er} septembre 2015 une convention avec le CDTN pour une durée de 4 ans afin de lui louer ses courts couverts et les mettre à disposition des clubs.
Cette convention est arrivée à expiration le 31 août 2019.
L'un des trois clubs de tennis de Nevers, la JGSN Tennis, qui pratique à l'année sur la plaine des Senets, ne dispose pas à ce jour de courts de tennis couverts permettant aux licenciés du club de s'exercer durant les mauvais jours et en période hivernale. Il y a beaucoup de jeunes aussi dans ce club.
Afin de soutenir le club JGSN tennis dans cette période transitoire, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à renouveler pour une année supplémentaire, et à signer, la convention de location de courts de tennis couverts entre le C.D.T.N et la Ville de Nevers, aux conditions suivantes : location de 12 heures par semaine, pour un coût horaire de 5 € 10 (augmentation de 0,39 €).
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, opération 336, antenne A06. Avis favorable de la commission 3 du 13 novembre 2019.

M. le Maire – Merci.
Pas de question sur ce soutien au tennis ?
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Opposition : 0
Abstention: 0
Adopté à l'unanimité.

2019-168 Convention de partenariat culturel entre la Ville de Nevers et Tandem
Adopté à l'unanimité.

2019-169 Dispositif « Ecole et Cinéma » - Attribution de la participation communale aux écoles – Année scolaire 2019-2020
Adopté à l'unanimité.

2019-170 Mise à disposition d'un minibus par l'APF pour une classe ULIS de l'école Lucie Aubrac – Année scolaire 2019-2020
Adopté à l'unanimité.

2019-171 Convention avec le ministère de l'Education nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners à Nevers »

M. le Maire – Fabienne Dessartine, adjointe à l'Education, va évoquer la délibération n°171 concernant la convention avec le ministère de l'Education nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » à Nevers.

Mme Dessartine – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (REP/REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables) la distribution de petits déjeuners, pendant le temps périscolaire ou scolaire.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Il a été mis en œuvre de manière progressive dans 26 départements à compter de mars 2019 et sa généralisation à tous les départements, dont la Nièvre, intervient depuis la rentrée scolaire 2019.

La Direction des services de l'éducation nationale (DSDEN) de la Nièvre a sollicité la Ville de Nevers afin que le dispositif soit décliné dans les écoles de Nevers situées en REP, au regard du budget alloué par l'Etat.

Plusieurs temps de travail sont intervenus entre les services de la DSDEN et ceux de la Ville, ainsi que le SYMO « Cuisine des saveurs » pour déterminer les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Trois écoles de la commune de Nevers sont concernées : Blaise Pascal, Albert Camus et Pierre Brossolette.

Il s'agira d'une classe par trimestre, qui bénéficiera de ce petit déjeuner équilibré.

Il est proposé au Conseil municipal de valider les termes de la convention élaborée dans ce cadre, et d'autoriser le maire à la signer.

La convention détermine les conditions dans lesquelles les petits déjeuners commandés par la Ville de Nevers au SYMO seront servis aux élèves pendant le temps scolaire à raison de deux fois par semaine.

Elle prévoit également qu'un arrêté attributif de subvention de la Ville de Nevers détermine la contribution du ministère de l'Education nationale à la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

Pour l'exercice budgétaire 2019, le montant de la subvention prévisionnelle s'établit à 2 148 € maximum, sur la base d'un forfait de 1,20 € par élève.

La prestation commandée par la Ville de Nevers au SYMO pour la fourniture et la livraison des petits déjeuners s'établit sur la base de ce même forfait.

M. le Maire – Merci beaucoup. C'est un projet important. Y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2019-172 Attribution d'une subvention pour l'organisation de la Nuit des Espoirs - Gala de boxe
Adopté à l'unanimité.

2019-173 Dérogation à la règle du repos hebdomadaire – Autorisation d'ouverture dominicale

M. le Maire – Il nous reste à aborder la délibération n°173 concernant la dérogation à la règle du repos hebdomadaire et l'autorisation d'ouverture dominicale. Je passe la parole à Pierrette Concile.

Mme Concile –

Le principe selon lequel le repos hebdomadaire est donné le dimanche constitue un acquis social. Toutefois, cette règle impérative peut être tempérée. Ainsi le Code du travail permet au Maire de déroger à la règle du repos dominical pour les commerces de détail situés sur le territoire communal (articles L3132-26 et L3132-27 complétés par l'article R3132-21 du Code du travail).

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » a été publiée au Journal officiel de la République française le 7 août 2015. Ses articles sur les dérogations au repos dominical permettent au Maire de la commune, depuis 2016, d'accorder au maximum douze dérogations au lieu de cinq auparavant.

Pour les commerces de détail, il est donc proposé le calendrier suivant, au regard des différents événements « commerciaux » locaux susceptibles de déclencher des flux de clientèle locale ou touristique.

Pour l'année 2020, huit dérogations liées à des événements festifs, touristiques et commerciaux, seront donc accordées, à savoir :

- Dimanche 12 janvier : 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- Dimanche 28 juin : début des soldes d'été + Braderie
- Dimanche 5 juillet : les Zaccros d'ma Rue
- Dimanche 30 août : Rentrée scolaire
- Dimanche 6 décembre : Fêtes de fin d'année
- Dimanche 13 décembre : Fêtes de fin d'année
- Dimanche 20 décembre : Fêtes de fin d'année
- Dimanche 27 décembre : Fêtes de fin d'année.

Par courriers, j'ai sollicité l'avis de l'organe délibérant de Nevers Agglomération ainsi que des organisations syndicales d'employés. Les commerçants, par l'intermédiaire de leurs représentants, ont également été invités à se prononcer, et la liste précitée n'a donné aucune remarque de leur part. Les chambres consulaires ont également donné un avis favorable à cette proposition.

Conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du travail, je soumetts donc à l'avis du Conseil municipal la liste des dimanches concernés,

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 1 du 18 novembre 2019.

M. le Maire –

Madame Beltier.

Mme Beltier –

Merci, Monsieur le Maire. Encore une fois, vous autorisez, pour 2020, l'ouverture des magasins le dimanche. Vous accordez 8 dérogations cette année, comme l'année passée, sur un maximum possible de 12.

Nous pourrions redire exactement ce que nous avons dit les années passées ; nous ne le ferons pas.

Vous nous dites comme chaque année, que les droits des salariés sont protégés, que cela est bénéfique aux commerçants, que cela redynamise le centre-ville, etc. C'est exactement l'inverse : chacun sait que le travail du dimanche sert d'abord les grandes enseignes, au détriment du petit commerce.

Beaucoup de salariés, effectivement, acceptent (bien souvent sous la contrainte) de travailler les dimanches pour quelques euros de plus à la fin du mois, qui s'ajoutent à leur maigre salaire et qui leur permettent de payer des factures. Mais à l'heure du détricotage du Code du travail par le pouvoir en place, les quelques euros s'effaceront vite au fil du temps.

Sur la forme, enfin, vous nous dites que vous avez sollicité l'organe délibérant de Nevers Agglomération. C'est faux, pour la 3^{ème} année consécutive : le Conseil

d'Agglomération n'a jamais été saisi d'une telle demande. C'est pourtant lui, l'organe délibérant. Donc vous ne pouvez pas écrire que vous avez sollicité l'avis de l'organe délibérant de Nevers Agglomération !

Vous dites également dans la délibération que les chambres consulaires ont donné un avis favorable. Vous oubliez simplement de dire que les syndicats de salariés, eux, ont donné un avis défavorable : j'ai ici la réponse du syndicat CGT qui donne, pour sa part, un avis « très défavorable ».

Pour notre part, nous ne pouvons pas cautionner cela, et nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire –

J'entends, Madame Beltier, vos arguments, que nous connaissons, mais c'est un peu un marronnier, puisque chaque année nous devons nous prononcer sur cette délibération.

Je suis pour le respect de la vie de famille. Or, le respect de la vie de famille, il n'est plus seulement le dimanche ; il a y aussi des familles qui ont d'autres rythmes de vie, y compris dans d'autres métiers que le commerce, d'ailleurs.

La délibération, je considère qu'elle revient à la commune, et j'en ai parlé à mes collègues de l'Agglomération, où l'on a tout à fait la possibilité de ne pas saisir le Conseil d'Agglomération, ce qui vaut acception pour les demandes des communes, et je considère que les maires sont les plus à même d'être en lien avec leurs commerçants et chefs d'entreprises sur leurs besoins d'ouvertures dominicales.

Je rappelle que, sur certaines périodes de l'année, et notamment celles qui nous préoccupent, et les périodes de soldes, l'ouverture les dimanches est importante, et on a souvent des commerces avec peu de salariés, et on a des petits commerçants qui font beaucoup d'heures, et c'est important qu'ils puissent parfois être appuyés.

Vous avez aussi des salariés qui souhaitent travailler le dimanche, qui sont candidats ; il y en a par rapport au paiement, puisqu'il est démultiplié, ou par rapport à la récupération aussi, qui permet d'avoir des heures de semaine. J'ai rencontré des organisations syndicales, y compris celle que vous citez, en début de mandat, qui sont venues m'alerter, et qui sont venues me dire qu'elles étaient contre. Je leur ai proposé d'être pragmatiques, et qu'éventuellement on se voie chaque année pour faire un bilan, et que, s'il y a des salariés à qui s'est imposé, pour qui les règles légales ne sont pas franchement respectées, à ce moment-là on pourrait voir pour des mesures plus draconiennes.

On est à 8 sur 12. Je crois que nous avons accordé plus, à un moment. Nous essayons d'être dans quelque chose de raisonnable. Je peux vous certifier que, si vraiment cela se passait mal, je serais sans doute un des premiers saisis ou informés à ce jour. Mais les années passent, et je ne reçois aucun courrier de plainte, de récrimination. Il n'y a pas, à ma connaissance, de contentieux de prudhommes sur ce cas.

Je pense qu'il ne faut pas être dans une position dogmatique. Il y a aussi des salariés que cela arrange de travailler certains dimanches, et qui s'organisent autrement. Donc fermer la porte à cette possibilité, c'est peut-être ne pas contenter un certain nombre de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle nous proposons ces 8 dérogations, qui ne me semblent pas excessives, par rapport aux enjeux de fin d'année. Les commerces, de tout temps, à certaines périodes fortes, ouvraient aussi certains jours fériés et parfois le dimanche. Il s'agit là de dérogations, il ne s'agit pas d'instaurer un droit absolu et permanent à ces ouvertures.

Yannick Chartier.

- M. Chartier – Merci, Monsieur le Maire. Juste pour rajouter un élément. C'est permettre aux commerçants d'être ouverts quelques dimanches dans l'année, c'est permettre également qu'ils puissent faire face à la concurrence du commerce en ligne, qui, lui, est ouvert 24 h/24, 7 jours par semaine, la nuit. Cela permet d'être une réponse au commerce en ligne, d'une certaine manière.
- M. le Maire – Ce n'est pas faux.
Pierrette Concile.
- Mme Concile – Je voudrais juste dire à Mme Beltier que je m'étais étonnée que vous n'avez pas fait de remarques lors de la commission. Vous m'aviez dit « pas de commentaires. »
- Mme Beltier – *(hors micro)*
- Mme Concile – J'étais étonnée. Je sais que c'est un sujet sensible. Les dimanches de décembre sont intéressants pour un commerce qui est en difficulté, et pour des personnes qui parfois n'ont pas le temps d'aller faire leurs courses le reste de la semaine. Quand vous dites que c'est sous la contrainte, je trouve que c'est quand même exagéré, pour avoir des retours de commerçants qui ont leurs salariés qui leur demandent de travailler ces jours-là, parce que cela leur permet de récupérer une journée en semaine pour garder les enfants, ou alterner, et avoir un salaire un peu plus conséquent.
- M. Diot – *(hors micro)*
- Mme Concile – Mais ce n'est pas votre vraie vie, mais c'est la vraie vie d'autres personnes.
- M. le Maire – Vous n'avez pas le monopole de la vraie vie non plus, Monsieur Diot. Je pense que nous sommes tous un peu dans la vraie vie. Je ne connais pas la fausse vie. S'il y en a une fausse, personne n'en est revenu.
Madame Beltier.
- Mme Beltier – Vous dites aussi que cela peut faciliter les achats le dimanche par rapport à trop acheter sur internet. Mais, franchement, pour beaucoup de familles, ce qu'elles auront acheté le dimanche, elles ne vont pas l'acheter le lundi. Ce qui met les commerces en difficulté, c'est quand même le manque de pouvoir d'achat des personnes. Au final, quand on a besoin d'un litre de lait, si on l'achète le dimanche, on ne va pas aller l'acheter le lundi. Je pense que parfois on ne doit pas vivre dans le même monde.
- M. le Maire – Il n'y a qu'un monde où chacun doit avoir sa place.
En matière de pouvoir d'achat, nous avons essayé d'en redonner. Et je pense que, sur un certain nombre de mesures comme le stationnement gratuit, c'est plusieurs dizaines d'euros donnés à chaque personne qui venait en centre-ville stationner et qui payait avant. C'est un exemple. Je pense qu'avec les mesures prises sur le plan gouvernemental, il y a aussi des mesures qui contribuent au pouvoir d'achat, et il y a encore des personnes en difficultés, et c'est vrai qu'il y a des personnes qui sont de plus en plus pauvres. C'est cela, le paradoxe de notre société. Mais je pense qu'il ne faut pas être dans le dogme.

C'est un faux argument de dire que celui qui consomme le dimanche, il ne consommera pas le lundi. Vous avez des personnes qui veulent faire leurs courses de Noël en famille et qui n'ont pas d'autres choix que de les faire le dimanche. Je ne dis pas que c'est bien ; c'est comme cela. C'est comme cela. Mais vous savez qui fait la vraie vie ? Ce n'est pas vous, ce n'est pas moi. Ce sont les consommateurs. Et si un consommateur n'avait pas la possibilité d'acheter quand il le veut pour des fêtes bien précises, vous savez où il va aller consommer ? Sur Amazon vraisemblablement, qui, en dehors de cela, fait aussi travailler des petits commerces, car il y a des petits commerçants de niches qui sont sur Amazon, et qui font leur chiffre sur Amazon. On est donc dans un système très complexe. Dire que l'on a la bonne parole et que c'est comme cela, je pense en fait que personne ne l'a. Si vous regardez par exemple les réservations touristiques aujourd'hui, la plupart des personnes ne font plus leur réservation par l'office de tourisme, elles la font le soir à 22 h 30 en famille, quand elles finissent de travailler, qu'elles ont fait se coucher les enfants, quand elles ont dîné, pour réserver leur séjour. Si vous n'êtes pas un site digne de ce nom qui leur permette de réserver, vous pourrez toujours critiquer, mais ces personnes réserveront ailleurs. Parce que c'est comme cela. Ce sont les gens qui font la vraie vie, ce n'est pas les élus. Les élus s'adaptent à la vie, comme le droit, comme plein de choses.

Monsieur Diot.

M. Diot –

Vous nous décrivez ce que l'on appelle une société de consommation, qui fait que le temps de liberté, de loisirs, de famille, est sacrifié parce que ...

A vous suivre, effectivement, il faudrait aussi ouvrir les commerces la nuit, parce que les gens vont la nuit acheter sur Amazon.

Je reviens sur ce que disait Mme Concile. Le volontariat des gens ! C'est une fable dans le commerce, le volontariat. Essayez d'aller travailler le dimanche si votre patron ne veut pas ! Essayez de ne pas travailler le dimanche si votre patron le veut ! Voilà, il n'y a pas de volontariat dans une entreprise. Non seulement cela se passe à l'embauche : « tu bosses le dimanche, tu es pris ; tu ne bosses pas le dimanche, tu n'es pas pris ! », mais ensuite, quand on paie les gens au lance-pierre toute la semaine, et qu'on les paie le double le dimanche, j'appelle cela un volontariat forcé. Pour qu'ils puissent s'en sortir, il faut effectivement qu'ils aillent bosser...

Et puis, Madame, excusez-moi, mais vous nous avez donné exactement les mêmes exemples hier (les infirmières les hôpitaux, etc.). Mais bien sûr, mais quand on va dans un hôpital, on ne choisit pas le moment. Les urgences, heureusement, qu'elles sont ouvertes le dimanche, c'est une obligation. Mais est-on obligé d'aller acheter son litre de lait le dimanche ? Non. Donc, c'est une question de choix de société. A vous suivre, c'est sans fin.

M. le Maire –

Vous vous trompez, Monsieur Diot, ce n'est pas moi qui ai créé la société de consommation, qui a tendance d'ailleurs à évoluer en ce moment : on se réoriente plus sur des choses plus naturelles, des produits recyclables, etc. Je pense que l'on est à une charnière de notre société de consommation. Maintenant, ceux qui l'ont fait sont aussi des consommateurs, ce ne sont pas que les décideurs ou les décisionnaires. Et puis, il y a beaucoup de petits commerçants qui travaillent depuis longtemps le dimanche, sans que cela soit les salariés. Je rappelle qu'un salarié qui n'a pas dans son contrat de travail l'indication d'une possibilité de travailler le dimanche a le droit de refuser, et s'il se sent obligé, il a le droit de faire un recours ou de ne pas le faire.

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire –

Je ne pense pas. Comme tous sujets, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de salariés qui s'en plaignent, parce que, je vous le dis, je n'ai pas de retours, y compris des syndicats, à que j'ai proposé de se rencontrer chaque année pour que l'on fasse un bilan ensemble. Ils n'ont pas renouvelé leur demande de me rencontrer à ce sujet. Je ne considère donc pas qu'il y ait un problème majeur. Beaucoup de Villes le font. Vous parlez de jours et de nuits : il y a des tas d'épiceries à Paris qui sont ouvertes jour et nuit ; je ne dis pas que c'est bien, je dis que c'est comme cela, parce que cela répond sûrement à une demande. Je le redis, la vie des gens, ce sont les gens qui la font, et le reste, on s'adapte, bien ou mal. On peut être contre internet, mais internet est là, et aujourd'hui un commerce qui n'est pas sur internet, c'est compliqué pour lui. On peut toujours refaire le monde. Je dis que c'est bien, quand on refait le monde, parce qu'il paraît que c'est que l'on est encore jeune, et que l'on a plein d'idées à développer. Je vous propose de passer au vote sur ces possibilités d'ouvrir le dimanche aux 8 dates proposées.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Oppositions : 4

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

Motion déposée par M. Diot, groupe Nevers à gauche sur Aisan Industrie

(Evoquée avant et pendant suspension de séance, les salariés ayant, par ailleurs, été invités à prendre la parole)

M. le Maire –

Merci d'être restés dans ce Conseil municipal, mais c'est bien normal quand on est élu. Je déclare la séance levée, mais juste avant je vous donne rendez-vous normalement au prochain Conseil municipal sur le vote du budget primitif le 17 décembre, même endroit, même heure.

Pour ceux qui souhaitent s'impliquer sur au moins le suivi et l'aide que l'on peut apporter, sur l'entreprise et les salariés d'Aisan, je vous propose une confirmation ou pas de ce rendez-vous jeudi 18 heures, et en fonction du nombre de présents, on vous indiquera la salle à laquelle cela se tiendra. Et si cela ne devait pas être jeudi, on essaiera de trouver une date rapidement derrière, mais cela dépendra de mon entretien demain, notamment, avec Mme la Préfète.

Merci. Bonne soirée. Bonne nuit.

(La séance est levée à 23 heures 01)

Les secrétaires de séance

Colette Meunier

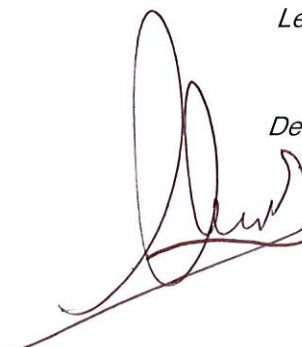


Mohamed Lagrib


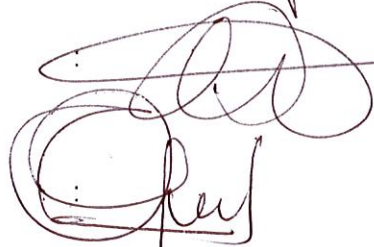







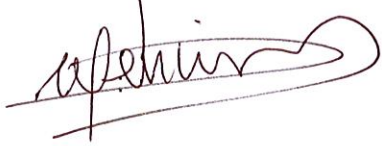



Le Maire

Denis Thuriot



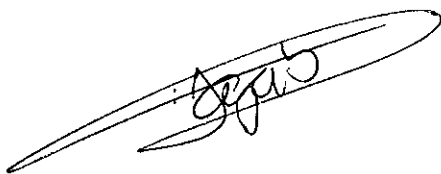
Feuille de présence : conseil municipal du mardi 26 novembre 2019

D. Thuriot	:		
A. Boujlilat	:		X. Morel
A. Wozniak	:		G. Maillard
M. Suet	:		Ph. Cordier
F. Dessartine	:		G. Grafeuille
C. Mangel	:		D. Devoise
D. Franel	:		P. Concile
Y. Chartier	:		J. Francillon
M. Sangaré	:		M. Rocher
C. Meunier	:		M. Bertrand
C. Fleurier	:		I. Kozmin
H. Barse	:		G. Voisin
C. Pitoun	:		N. Tognon

V. Lorans :

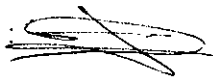
Y. Frémont :

M. Lagrib :



N. Charvy :

C. Dameron :



N. Royer :

D. Fleury :

F. Diot :



F. Sainte Fare Garnot :

B. Beltier :



W. Séjeau :

C. Gaillard :

O. Dos Reis :



F. Vard :

